

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS



CXXXVII^e ANNEE. - N° 25

MARDI 27 MARS 2018

BULLETIN DEPARTEMENTAL OFFICIEL DU DEPARTEMENT DE PARIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ISSN 0152 0377

SOMMAIRE DU 27 MARS 2018

Pages

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 20^e arrondissement. — Arrêté n° 2018-03 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état civil (Arrêté du 16 mars 2018) 1200

Mairie du 20^e arrondissement. — Délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur Général des Services et aux Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie (Arrêté du 21 mars 2018) 1200

VILLE DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de pouvoir donnée à un Adjoint à la Maire de Paris pour assurer la présidence de la Commission prévue à l'article L. 2511-45 du Code général des collectivités territoriales lors de sa séance du 11 avril 2018 (Arrêté du 20 mars 2018) 1201

Nomination des membres du Conseil des Générations Futures (Arrêté modificatif du 22 mars 2018) 1202

Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques et de sa suppléante (Arrêté du 10 mars 2018) 1202

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation (F/H) du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes (Arrêté du 20 mars 2018) 1203

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 T 10851 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Fêtes, à Paris 19^e (Arrêté du 21 mars 2018) 1203

Arrêté n° 2018 T 10879 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Dantec, à Paris 13^e (Arrêté du 19 mars 2018) 1204

Arrêté n° 2018 T 10887 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Tronchet, à Paris 8^e (Arrêté du 15 mars 2018) 1204

Arrêté n° 2018 T 10888 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue George Balanchine, à Paris 13^e (Arrêté du 19 mars 2018) 1205

Arrêté n° 2018 T 10895 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Médéric, à Paris 17^e (Arrêté du 15 mars 2018) 1205

Arrêté n° 2018 T 10896 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Jonquière, rue Boulay et rue Ernest Gouin, à Paris 17^e (Arrêté du 15 mars 2018) 1206

Arrêté n° 2018 T 10897 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Patay, à Paris 13^e (Arrêté du 19 mars 2018) 1206

Arrêté n° 2018 T 10898 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Vivienne, à Paris 2^e (Arrêté du 21 mars 2018) 1207

Arrêté n° 2018 T 10899 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Réaumur, à Paris 2^e (Arrêté du 21 mars 2018) 1207

Arrêté n° 2018 T 10900 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Notre-Dame des Victoires, à Paris 2^e (Arrêté du 21 mars 2018) 1208

Arrêté n° 2018 T 10902 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Perrée, à Paris 3^e (Arrêté du 21 mars 2018) 1208

Arrêté n° 2018 T 10910 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pierre Bourdan, à Paris 12 ^e (Arrêté du 19 mars 2018)	1208
Arrêté n° 2018 T 10913 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Stephenson, à Paris 18 ^e (Arrêté du 16 mars 2018) ...	1209
Arrêté n° 2018 T 10914 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Vincent Auriol, à Paris 13 ^e (Arrêté du 19 mars 2018)	1209
Arrêté n° 2018 T 10915 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement dans plusieurs rues du 3 ^e arrondissement (Arrêté du 21 mars 2018)	1210
Arrêté n° 2018 T 10916 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de l'Atlas, à Paris 19 ^e (Arrêté du 20 mars 2018)	1210
Arrêté n° 2018 T 10917 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Brissac, à Paris 4 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1211
Arrêté n° 2018 T 10918 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 12 ^e (Arrêté du 19 mars 2018)	1211
Arrêté n° 2018 T 10919 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Coliolis, à Paris 12 ^e (Arrêté du 19 mars 2018)	1212
Arrêté n° 2018 T 10924 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Salomon de Caus, à Paris 3 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1212
Arrêté n° 2018 T 10925 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rues Bossuet et de Belzunce, à Paris 10 ^e (Arrêté du 16 mars 2018)	1212
Arrêté n° 2018 T 10927 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue des Minimes, à Paris 3 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1213
Arrêté n° 2018 T 10931 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 3 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1213
Arrêté n° 2018 T 10935 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Lourmel, à Paris 15 ^e (Arrêté du 19 mars 2018)	1214
Arrêté n° 2018 T 10936 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Professeur Florian Delbarre, à Paris 15 ^e (Arrêté du 19 mars 2018)	1215
Arrêté n° 2018 T 10941 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Bucarest, à Paris 8 ^e (Arrêté du 19 mars 2018)	1215
Arrêté n° 2018 T 10943 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 20 ^e arrondissement (Arrêté du 21 mars 2018)	1216
Arrêté n° 2018 T 10950 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue du Clos, à Paris 20 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1216
Arrêté n° 2018 T 10953 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de l'Aqueduc, à Paris 10 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1217
Arrêté n° 2018 T 10954 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale allée de la Reine Marguerite, entre l'allée de Longchamp et la Porte de Madrid, à Paris 16 ^e (Arrêté du 20 mars 2018)	1217

Arrêté n° 2018 T 10955 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Montmorency, à Paris 3 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1218
Arrêté n° 2018 T 10956 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale quai de Valmy, à Paris 10 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1218
Arrêté n° 2018 T 10957 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation place du Maréchal Juin, à l'angle de l'avenue de Villiers et de la rue de Courcelles, à Paris 17 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1219
Arrêté n° 2018 T 10958 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue des Glaïeuls, à Paris 20 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1219
Arrêté n° 2018 T 10959 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue André Antoine, à Paris 18 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1219
Arrêté n° 2018 T 10962 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation boulevard de Sébastopol, à Paris 1 ^{er} (Arrêté du 21 mars 2018)	1220
Arrêté n° 2018 T 10964 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale route de la Muette à Neuilly, Bois de Boulogne, à Paris 16 ^e (Arrêté du 20 mars 2018)	1220
Arrêté n° 2018 T 10968 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 11 ^e arrondissement (Arrêté du 21 mars 2018)	1221
Arrêté n° 2018 T 10971 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement dans plusieurs rues du 3 ^e arrondissement (Arrêté du 21 mars 2018)	1222
Arrêté n° 2018 T 10972 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement dans plusieurs rues du 3 ^e arrondissement (Arrêté du 21 mars 2018)	1222
Arrêté n° 2018 T 10977 modifiant, à titre provisoire, la circulation des cycles boulevard de Charonne, à Paris 11 ^e (Arrêté du 21 mars 2018)	1223

DÉPARTEMENT DE PARIS

ACTION SOCIALE

Modification de l'agrément d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile exploité en mode prestataire auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à Paris 19^e (Arrêté du 20 mars 2018)

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} mars 2018, du tarif journalier applicable au foyer collectif AMIE 75 géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 99, boulevard Ney, à Paris 18^e (Arrêté du 21 mars 2018)

Fixation, à compter du 1^{er} mars 2018, du tarif journalier applicable à la maison d'enfants à caractère social DATMIE/VSM gérée par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 18, villa Saint-Michel, à Paris 18^e (Arrêté du 21 mars 2018)

Fixation, à compter du 1^{er} mars 2018, du tarif journalier applicable au FOYER MIE DATMIE Archereau géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 71-73, rue Archereau, à Paris 19^e (Arrêté du 21 mars 2018)

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00218 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Service du Cabinet (Arrêté du 20 mars 2018) 1225

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrêté n° 2018/3118/00006 portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-00114 du 3 février 2015 fixant la représentation du personnel au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ; portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-00116 du 3 février 2015 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ; portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-00117 du 3 février 2015 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ; portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-01048 du 9 décembre 2015 fixant la composition de la section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes compétente à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes (Arrêté du 21 mars 2018) 1226

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs..... 1228

Demande de permis d'aménager déposée entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018 1228

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018..... 1228

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018..... 1233

Liste des déclarations préalables déposées entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018..... 1234

Demande de permis d'aménager autorisée entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018..... 1246

Liste des permis de construire délivrés entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018 1246

Liste des permis de démolir délivrés entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018 1250

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS
ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Arrêté n° 2018-0100 fixant la composition du jury du concours sur titres pour le recrutement d'aides-soignants-Titre III (Arrêté du 14 mars 2018) 1251

Arrêté n° 2018-0101 fixant la composition du jury pour l'établissement de la liste d'aptitude, au titre de l'année 2018, pour l'avancement au grade d'agent Social Principal de 2nde classe (Arrêté du 14 mars 2018) 1251

Arrêté n° 2018 — 0111 fixant la composition du jury du concours sur titres complété d'épreuves pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2^e classe, spécialité cuisine (Arrêté du 16 mars 2018) 1252

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un emploi de Sous-directeur-trice de la Commune de Paris 1252

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux 1253

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux 1253

Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux 1253

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur hygiéniste et hydrologue 1253

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur hygiéniste et hydrologue 1254

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 1254

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H) 1254

Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1254

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1254

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1254

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H) 1254

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H) 1254

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'attaché-e d'administration. — Service des ressources humaines. — Bureau des Concours, de la Formation et des Parcours Professionnels. — Responsable de la section formation / adjoint-e au chef de bureau 1255

EIVP. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'Ingénieur pédagogique dans le cadre de la chaire EVESA sur l'éclairage urbain 1256

ARRONDISSEMENTS

MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Mairie du 20^e arrondissement. — Arrêté n° 2018-03 portant délégation dans les fonctions d'officier de l'état civil.

La Maire du 20^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-26 et R. 2122-10 ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté n° 11 du 28 septembre 2017 est abrogé.

Art. 2. — Les fonctionnaires titulaires, dont les noms suivent, sont délégués au titre du 20^e arrondissement dans les fonctions d'officier de l'état civil pour les actes mentionnés à l'article R. 2122-10 du Code général des collectivités territoriales :

— M. Didier CONQUES, (attaché principal d'administrations parisiennes, Directeur Général des Services de la Mairie du 20^e arrondissement) ;

— Mme Sophie CERQUEIRA, (attachée territoriale, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 20^e arrondissement) ;

— Mme Sandrine PIERRE, (attachée principale d'administrations parisiennes, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 20^e arrondissement) ;

— Mme Catherine SIGAUT, (architecte voyer en chef d'administrations parisiennes, Cadre Technique de la Mairie du 20^e arrondissement) ;

— M. David DJURIC, (secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Responsable du service des affaires civiles) ;

— Mme Maddly BOULINEAU, (secrétaire administratif de classe supérieure, Responsable du service de l'Etat civil) ;

— Mme Laurence BACHELARD (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— M. Gilles BEAUVISAGE (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Christiane BIENVENU (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Sandra BOUAZIZ (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— M. Khaled BOUZAHAR (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— M. Mohamed DRIF (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Isabelle ERNAGA (adjoint administratif principal de 1^{re} classe) ;

— Mme Marie-Line GUINET (adjoint administratif principal de 1^{re} classe) ;

— Mme Sandrine LANDEAU (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Isabelle LÖHR (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Nadia MARIOTTI (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Corine MIREY (adjoint administratif de 1^{re} classe) ;

— Mme Djamilia MOULAY (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Frédérique NIGAULT (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Nadia OULD-CHIKH (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Myriam PEROT (secrétaire administratif de classe normale) ;

— Mme Marie PINA-LOPEZ (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Anne-Marie PLANTIER (adjoint administratif principal de 2^e classe) ;

— Mme Yaëlle FEIGENBAUM (adjoint administratif principal de 2^e classe).

Art. 3. — Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la Mairie d'arrondissement prévus à cet effet. En outre, ampliation de cet arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France et du Département de Paris ;

— Mme la Maire de Paris ;

— M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Paris ;

— M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires (Bureau de l'expertise territoriale et juridique) ;

— chacun des fonctionnaires titulaires nommément désignés ci-dessus ;

— M. le Directeur Général des Services de la Mairie du 20^e arrondissement.

Fait à Paris, le 16 mars 2018

Frédérique CALANDRA

Mairie du 20^e arrondissement. — Délégation de signature de la Maire de Paris au Directeur Général des Services et aux Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie.

La Maire de Paris,

Vu les articles L. 2122-27, L. 2122-30, L. 2511-27 et R. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 juin 2008 nommant M. Didier CONQUES, Directeur Général des Services de la Mairie du 20^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 3 juin 2015 nommant Mme Sophie CERQUEIRA DOMINGUES, Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 20^e arrondissement ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 2016 affectant Mme Catherine SIGAUT-MOLOTO, architecte voyer en chef d'administrations parisiennes à la Mairie du 20^e arrondissement en qualité de cadre technique ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 détachant Mme Sandrine PIERRE dans l'emploi de Directrice Générale Adjointe des Services de la Mairie du 20^e arrondissement ;

Sur proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — L'arrêté du 1^{er} février 2017 déléguant la signature de la Maire de Paris à M. Didier CONQUES, Directeur Général des Services de la Mairie du 20^e arrondissement, à Mmes Samia OULD OUALI et Sophie CERQUEIRA DOMINGUES, Directrices Générales Adjointes des Services de la Mairie du 20^e arrondissement, est abrogé.

Art. 2. — La signature de la Maire de Paris est déléguée à M. Didier CONQUES, Directeur Général des Services de la Mairie du 20^e arrondissement, à Mmes Sophie CERQUEIRA DOMINGUES et Sandrine PIERRE, Directrices Générales

Adjointes des Services de la Mairie du 20^e arrondissement, pour les actes énumérés ci-dessous :

- procéder à la légalisation ou à la certification matérielle de signature des administrés ;
- procéder aux certifications conformes à l'original des copies de documents ;
- procéder à la délivrance des différents certificats prévus par les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur ;
- recevoir les notifications, délivrer les récépissés et assurer l'information des Présidents des bureaux de vote dans les conditions définies par les articles R. 46 et R. 47, dernier alinéa, du Code électoral ;
- préparer, organiser et exécuter, au titre des attributions légales fixées à l'article L. 2122-27 du Code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues à cet effet par le Code électoral, les opérations, actes et décisions, individuels et collectifs, ainsi que les arrêts comptables relatifs à la tenue des listes électorales et au déroulement des opérations électorales, à l'exclusion des désignations prévues à l'article R. 43 du Code électoral ;
- coter et parapher, et, le cas échéant, viser annuellement conformément aux dispositions légales et réglementaires les registres, livres et répertoires concernés ;
- coter et parapher les feuillets du registre des délibérations du conseil d'arrondissement ;
- signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;
- signer toutes copies et extraits d'actes d'état-civil ;
- signer les affirmations des procès verbaux par des gardes particuliers assermentés ;
- valider les attestations d'accueil conformément aux articles L. 211-3 à L. 211-10 et R. 211-11 à R. 211-26 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- émettre les avis demandés par l'Office Français de l'immigration et de l'intégration sur les demandes de regroupement familial des étrangers soumis à cette procédure, conformément aux articles R. 421-9 à R. 421-19 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;
- signer les récépissés des déclarations d'ouverture d'un établissement primaire privé situé dans l'arrondissement, en application de l'article L. 441-1 du Code de l'éducation, et les récépissés de déclaration d'ouverture d'un établissement d'enseignement technique privé situé dans l'arrondissement en application de l'article L. 441-10 du Code de l'éducation ;
- attester le service fait figurant sur les états liquidatifs d'heures supplémentaires effectuées par les agents placés sous leur autorité ;
- procéder au recrutement d'agents vacataires en qualité de suppléants de gardien de Mairie d'arrondissement ;
- notifier les décisions portant non-renouvellement des contrats des agents non titulaires placés sous leur autorité, à l'exclusion des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;
- signer les arrêtés de temps partiel, de congé maternité, de congé paternité, de congé parental, de congé d'adoption, d'attribution de prime d'installation concernant les personnels de catégories B et C placés sous leur autorité, à l'exception des directrices et directeurs généraux adjoints des services et des collaborateurs du Maire d'arrondissement ;
- signer les arrêtés de congé initial à plein traitement de un à dix jours au titre d'un accident de service, de trajet ou de travail non contesté ;
- signer les arrêtés de sanctions du premier groupe pour les agents de catégories B et C ;
- signer les fiches de notation des personnels placés sous leur autorité ;
- signer les conventions de stage (stagiaires extérieurs) d'une durée inférieure à deux mois (280 heures) ;
- signer les contrats d'engagements et leurs avenants, les cartes officielles et les décisions de licenciement des agents recenseurs ;

- attester le service fait par les agents recenseurs ;
- attester du service fait figurant sur les factures du marché annuel de fourniture de plateaux repas à l'occasion des scrutins électoraux ;
- signer tous les contrats ou conventions permettant la rémunération de tiers intervenant lors de manifestations ou d'activités d'animation et toutes pièces comptables et attestations de service fait correspondantes ;
- signer les conventions d'occupation de locaux et les conventions de prêt de matériel ;
- signer tous les actes administratifs et tous les titres, états de recouvrement de créances de la Ville de Paris et factures, pris ou émis dans le cadre de l'exécution du budget municipal en recettes.

Art. 3. — La signature de la Maire de Paris est déléguée à Mme Catherine SIGAUT-MOLOTO, architecte voyer en chef d'administrations parisiennes en qualité de cadre technique, pour les actes énumérés ci-dessous :

- signer les autorisations de crémation, en application de l'article R. 2213-34 du Code général des collectivités territoriales ;
- signer toutes copies et extraits d'actes d'état-civil.

Art. 4. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 5. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- à M. le Directeur Régional des Finances Publiques, d'Ile-de-France et du Département de Paris ;
- à Mme la Secrétaire Générale de la Ville de Paris ;
- à M. le Directeur de la Démocratie, des Citoyen-ne-s et des Territoires ;
- à Mme la Maire du 20^e arrondissement ;
- aux intéressés.

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Anne HIDALGO

VILLE DE PARIS

DÉLÉGATIONS - FONCTIONS

Délégation de pouvoir donnée à un Adjoint à la Maire de Paris pour assurer la présidence de la Commission prévue à l'article L. 2511-45 du Code général des collectivités territoriales lors de sa séance du 11 avril 2018.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2511-45 ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2018 par lequel la Maire de Paris a délégué ses pouvoirs et signature à M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint à la Maire de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de pouvoir est donnée à M. Emmanuel GREGOIRE, adjoint à la Maire de Paris, pour assurer, en mon nom et sous ma responsabilité, la présidence

de la Commission prévue à l'article L. 2511-45 du Code général des collectivités territoriales lors de sa séance du 11 avril 2018.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Anne HIDALGO

Nomination des membres du Conseil des Générations Futures. — Modificatif.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris des 29, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2015 portant création du Conseil des Générations Futures ;

Vu l'arrêté de la Maire de Paris du 14 juin 2016 portant nominations au Conseil des Générations Futures tel que modifié par l'arrêté du 5 octobre 2017 ;

Arrête :

Article premier. — L'article 1^{er} de l'arrêté du 14 juin 2016 modifié est modifié comme suit :

Après sont nommés membres du Conseil des générations futures :

— Dans le collège des entreprises et des activités professionnelles non salariées :

• *sont supprimés les noms suivants* : Pascal BERNARD, Selim DENOYELLE, Pierre DUBUC.

Est ajouté le nom suivant : Ahmed AKAABOUN.

— Dans le collège des salariés :

• *sont supprimés les noms suivants* : Céline CARLEN, Jean-Pierre LALBAT, Benoît MARTIN, Frédéric-Paul MARTIN, Patrick PICARD, Anne SEMECURBE.

• *sont ajoutés les noms suivants* : Philippe L'ESPRIT, Samira TAYEB CHERIF.

— Dans le collège des services publics aux habitants :

• *sont supprimés les noms suivants* : Catherine BAUBY, Matthieu BONICEL, Florence KIOUS, Anne-Claude LE VOYER, Bruno LECHEVIN.

• *sont ajoutés les noms suivants* : Michaël BESSE, Florence CORDIER, Pauline MOIREZ, Maëlle STEVANIN.

— Dans le collège des personnalités qualifiées :

• *sont supprimés les noms suivants* : Charlotte DEBRAY, Pierre VELTZ.

• *sont ajoutés les noms suivants* : Matthieu BONICEL, Giorgia CERIANI-SEBREGONDI.

— Dans le collège des associations :

Est supprimé le nom suivant : François BENTHANANE, Elodie LOMBARDE, Philippe PEIGER, Edouard PENIDE, Edouard SICAT ;

Est ajouté le nom suivant : Loïc INGEA.

— Dans le collège des instances de la démocratie locale :

Au titre des Conseils de quartier :

Est supprimé le nom suivant : Christelle CHAUVEAU.

Au titre des Conseils citoyens :

Est supprimé le nom suivant : Maty DIALLO.

Au titre du Conseil parisien de la jeunesse :

Est ajouté le nom suivant : Elie LE CAM.

— Dans le collège des habitants de Paris :

• *sont supprimés les noms suivants* : Emmanuel DE LA SALLE, Aurélie GUERIN ;

Le reste sans changement.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 3. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

— M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris ;

— aux membres du Conseil des Générations Futures.

Fait à Paris, le 22 mars 2018

Anne HIDALGO

Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques et de sa suppléante.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L. 330-1 et R. 330-2 ;

Vu l'article 40 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant l'obligation de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques ;

Considérant que les missions de ladite personne sont, entre autres, de simplifier l'exercice du droit d'accès et de réutilisation des usagers, de permettre à l'administration d'être mieux informée des réponses à donner aux demandes de communication qui lui sont adressées et d'être l'interlocuteur unique de la Commission d'accès aux documents administratifs pour l'instruction des demandes ;

Sur la proposition de la Directrice des Affaires Juridiques ;

Arrête :

Article premier. — Mme Sophie GROUX, attachée principale d'administrations parisiennes au sein de la Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris, est nommée responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, et à ce titre correspondante et référente de la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

Art. 2. — Mme Sophie CAMBUS, attachée d'administrations parisiennes au sein de la Direction des Affaires Juridiques de la Ville de Paris, est nommée responsable suppléante de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, et à ce titre correspondante et référente suppléante de la CADA.

Art. 3. — La Secrétaire Générale de la Ville de Paris et la Directrice des Affaires Juridiques de la Ville de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Art. 4. — Une copie du présent arrêté est communiquée à la Commission d'accès aux documents administratifs.

Fait à Paris, le 10 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Secrétaire Générale de la Ville de Paris

Aurélié ROBINEAU-ISRAËL

RECRUTEMENT ET CONCOURS

Ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation (F/H) du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes.

La Maire de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, notamment son article 20 ;

Vu le décret n° 85-1299 du 20 novembre 1985 relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2007 DRH 110-1° des 17, 18 et 19 décembre 2007 modifiée fixant le statut particulier applicable au corps des agents de maîtrise d'administrations parisiennes ;

Vu la délibération n° 2012 DRH 70 des 15 et 16 octobre 2012 fixant la nature des épreuves et le règlement de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes ;

Arrête :

Article premier. — Un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent supérieur d'exploitation (F/H) du corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes s'ouvrira, à partir du vendredi 25 mai 2018, à Paris, ou en proche banlieue. Le nombre de places offertes est fixé à 20.

Art. 2. — Peuvent faire acte de candidature les agents de maîtrise justifiant au 1^{er} janvier 2018 d'au moins une année d'ancienneté dans le 4^e échelon de ce grade.

Art. 3. — Les dossiers d'inscription pourront être retirés, à partir du 26 mars 2018 et jusqu'au 25 avril 2018 inclus, à la Direction des Ressources Humaines — Bureau des carrières techniques — B. 307 — 2, rue de Lobau, 75004 Paris du lundi au vendredi (de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h), excepté les samedis, dimanches et jours fériés ou sur le portail INTRA-PARIS : *onglet Rapido* — *Calendrier concours* — *application concours* — *onglet examens professionnels*.

Les candidat-e-s devront veiller personnellement à ce que leur dossier parvienne à la Direction des Ressources Humaines (Bureau des carrières techniques) mercredi 25 avril 2018 à 16 h au plus tard.

Feront l'objet d'un rejet les dossiers d'inscription déposés ou expédiés à la Direction des Ressources Humaines après le mercredi 25 avril 2018 — 16 h (délai de rigueur, le cachet de la Poste faisant foi, affranchissement en vigueur).

Art. 4. — La composition du jury fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Art. 5. — Le Directeur des Ressources Humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

La Sous-Directrice des Carrières

Marianne FONTAN

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Arrêté n° 2018 T 10851 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Fêtes, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0347 du 15 juillet 2014, désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires de livraisons périodiques) sur les voies de compétence municipal, à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de travaux de ravalement de la façade d'un immeuble situé au droit des nos 1 à 3, rue des Fêtes, à Paris 19^e arrondissement, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Fêtes ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars au 6 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, est supprimé l'emplacement réservé au stationnement et/ou à l'arrêt des véhicules de livraison RUE DES FÊTES, à Paris 19^e arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 3.

Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0347 du 15 juillet 2014, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent article.

Art. 2. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 10879 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Dantec, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la Direction des Services d'Assainissement de Paris (SAP), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Le Dantec, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : jusqu'au 13 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit :

— RUE LE DANTEC, 13^e arrondissement, côté impair, entre le n° 1 et le n° 7, sur 6 places ;

— RUE LE DANTEC, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 2 et le n° 4, sur 9 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section
de Maintenance de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10887 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Tronchet, à Paris 8^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'opération de levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Tronchet, à Paris 8^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 29 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE TRONCHET, 8^e arrondissement, côté impair, depuis le n° 7 jusqu'au n° 9 sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10888 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue George Balanchine, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte des sociétés SEMAPA et S.N.C.F., il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue George Balanchine, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 26 mars 2018 au 11 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE GEORGE BALANCHINE, 13^e arrondissement, côté pair, entre le n° 26 et le n° 28, sur 5 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite AVENUE DE FRANCE, 13^e arrondissement, depuis la RUE RAYMOND ARON jusqu'au BOULEVARD VINCENT AURIOL, du 26 mars 2018 au 29 mars 2018, du 3 avril 2018 au 5 avril 2018 et du 10 avril 2018 au 11 avril 2018, de 22 h à 6 h.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section
de Maintenance de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10895 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Médéric, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la société GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Médéric, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE MÉDÉRIC, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 33, sur 4 places ;

— RUE MÉDÉRIC, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 34, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10896 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Jonquière, rue Boulay et rue Ernest Gouin, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de la société GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de la Jonquière, rue Boulay et rue Ernest Gouin, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE BOULAY, 17^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 33, sur 3 places ;

— RUE BOULAY, 17^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 26, sur 2 places ;

— RUE BOULAY, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 37, sur 3 places ;

— RUE DE LA JONQUIÈRE, 17^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 88 à 90, sur 8 places ;

— RUE DE LA JONQUIÈRE, 17^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 89 à 99, sur 13 places ;

— RUE ERNEST GOUIN, 17^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 3, sur 9 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 15 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10897 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Patay, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 13^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de végétalisation, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue de Patay, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 29 mars 2018 au 30 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE PATAY, 13^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 90, sur 1 place.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant, très gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0271 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues en ce qui concerne les emplacements situés au droit du n° 90.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section
de Maintenance de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10898 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Vivienne, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux pour le remplacement de la Station Vélib' entrepris par SMOVENGO, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Vivienne, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 30 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE VIVIENNE, 2^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 51, sur la zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10899 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Réaumur, à Paris 2^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0449 du 4 novembre 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 2^e ;

Considérant que des travaux de renouvellement et démantèlement de la canalisation entrepris par Eau de Paris, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Réaumur, à Paris 2^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle de fin de travaux : le 20 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE RÉAUMUR, 2^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 126 (3 places sur le payant ainsi que sur la zone de livraisons).

Ces dispositions sont applicables du 12 mars au 20 juillet 2018 inclus.

— RUE RÉAUMUR, 2^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 112 (3 places sur le payant ainsi que sur la zone de livraisons).

Ces dispositions sont applicables du 19 mars au 22 juin 2018 inclus.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10900 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Notre-Dame des Victoires, à Paris 2°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de maintenance d'antenne entrepris par SFR, nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Notre-Dame des Victoires, à Paris 2° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 3 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES, 2° arrondissement, côté pair, entre le n° 28 et le n° 30 (2 places sur le payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10902 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Perrée, à Paris 3°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux entrepris par la Ville de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Perrée, à Paris 3° ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 19 mars 2018 au 23 mars 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE PERRÉE, 3° arrondissement, côté impair, au droit du n° 5, (sur 2 emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10910 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pierre Bourdan, à Paris 12°.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté municipal n° 2014 P 0343 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 12° ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de construction d'une crèche, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue Pierre Bourdan, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril 2018 au 31 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE PIERRE BOURDAN, 12^e arrondissement, en vis-à-vis du n° 19, sur 3 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2014 P 0343 du 15 juillet 2014 sont provisoirement suspendues, en ce qui concerne l'emplacement situé, côté pair, en vis-à-vis du n° 19.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section
de Maintenance de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10913 modifiant, à titre provisoire, les règles du stationnement gênant la circulation générale rue Stephenson, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux de forage réalisés pour le compte de PARIS HABITAT nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue Stephenson, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des

travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril 2018 au 27 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE STEPHENSON, 18^e arrondissement, au droit du n° 2, sur 4 places ;

— RUE STEPHENSON, 18^e arrondissement, entre le n° 1 et le n° 3, sur 4 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Ces dispositions sont applicables aux détenteurs de la carte mobilité inclusion ou de la carte européenne de stationnement.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*
Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10914 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Vincent Auriol, à Paris 13^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ENGIE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement boulevard Vincent Auriol, à Paris 13^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 9 avril 2018 de 9 h à 17 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit BOULEVARD VINCENT AURIOL, 13^e arrondissement, côté pair, en vis-à-vis du n° 76, sur 7 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*
Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10915 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement dans plusieurs rues du 3^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté 2014 P 0276 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des véhicules deux roues motorisés sur les voies de compétence municipale, à Paris 3^e arrondissement ;

Considérant que, dans le cadre des travaux RATP entrepris par SOGEA IDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de Turbigo et rue Bailly, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles de fin de chantier : le 2 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE BAILLY, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 1, (sur une zone deux roues) ;

— RUE BAILLY, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 3, (sur un emplacement payant) ;

— RUE DE TURBIGO, 3^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 54, (sur 2 emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*
Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10916 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation générale rue de l'Atlas, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques, à Paris ;

Considérant que, dans le cadre de la réalisation de travaux de pose d'une climatisation sur la toiture terrasse de l'immeuble, situé au droit du n° 15, rue de l'Atlas, à Paris 19^e arrondissement, avec une grue mobile, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle de circulation générale rue de l'Atlas ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 19 mai 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DE L'ATLAS, 19^e arrondissement, entre le n° 13 et le n° 15.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE L'ATLAS, à Paris 19^e arrondissement, depuis l'AVENUE SIMON BOLIVAR jusqu'au n° 17.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DE L'ATLAS, à Paris 19^e arrondissement, depuis la RUE RÉBEVAL jusqu'au n° 11.

Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 du 5 mai 1989, susvisé, sont suspendues pendant la durée des travaux, en ce qui concerne la section de voie mentionnée au présent article.

Art. 4. — Les dispositions du présent arrêté abrogent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*La Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Florence FARGIER

Arrêté n° 2018 T 10917 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Brissac, à Paris 4^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de ravalement, réalisés par l'entreprise JB consultant, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Brissac, à Paris 4^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles de fin de travaux : le 7 juillet 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE BRISSAC, 4^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, (les 3 premières places de stationnement payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10918 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société SFR, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement rue du Faubourg Saint-Antoine, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 10 avril 2018 de 7 h 30 à 14 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE, 12^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 202, sur 2 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en

ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*
Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10919 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Coliolis, à Paris 12^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés pour le compte de la société ENEDIS, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de circulation générale rue Coriolis, à Paris 12^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 25 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE CORIOLIS, 12^e arrondissement, côté pair, depuis le n° 36, RUE CORIOLIS jusqu'au n° 8, RUE NICOLAÏ.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*
Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10924 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue Salomon de Caus, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de branchement d'un sanitaire, réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Salomon de Caus, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles de fin de travaux : le 30 mars 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE SALOMON DE CAUS, 3^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 4, (5 emplacements payants) ;

— RUE SALOMON DE CAUS, 3^e arrondissement, en vis-à-vis du n° 4, (1 emplacement payant).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*
Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10925 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale rues Bossuet et de Belzunce, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 10-507 du 24 avril 1992 instituant les sens uniques, à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0291 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons périodiques sur les voies de compétence municipale, à Paris 10^e ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement de la circulation générale et le stationnement rues Bossuet et de Belzunce, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 7 au 8 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE BOSSUET, 10^e arrondissement, côté impair, entre le n° 3 et le n° 5 (8 places sur le payant) ;

— RUE DE BELZUNCE, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 8 (3 places sur le payant ainsi que sur la zone de livraisons).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE BOSSUET, 10^e arrondissement.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Cet arrêté annule toutes les dispositions de l'arrêté n° 2018 T 10890 du 14 mars 2018.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10927 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue des Minimes, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de création d'un site GSM, réalisés par l'entreprise BOUYGUES TELECOM, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue des Minimes, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 au 4 avril 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DES MINIMES, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 13, (sur zone de livraison).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10931 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue du Temple, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2017-00802 du 24 juillet 2017 relatif aux axes participant à la sécurité de Paris, mentionnés au IV de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales et sur lesquels la Maire de Paris exerce la Police de la circulation et du

stationnement après avis du Préfet de Police (Arrêté du 24 juillet 2017) ;

Vu le procès-verbal de réunion d'ouverture de chantier, signé le 22 février 2018 ;

Considérant que, dans le cadre des travaux d'assainissement, réalisés par la Mairie de Paris, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue du temple, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril au 27 avril inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU TEMPLE, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 165, (sur 3 emplacements payants) du 19 avril 2018 au 27 avril 2018 ;

— RUE DU TEMPLE, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 185, (sur un emplacement payant) du 12 avril 2018 ;

— RUE DU TEMPLE, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 195, (sur 2 emplacements payants) du 3 avril 2018 au 18 avril 2018.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10935 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Lourmel, à Paris 15^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de voirie de levage et de grutage (Entreprise VITAL), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant la circulation générale rue de Lourmel, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 15 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE LOURMEL, 15^e arrondissement, côté pair, entre le n° 148 et le n° 154, sur 20 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, la piste cyclable en contresens est supprimée :

— RUE DE LOURMEL, 15^e arrondissement, dans l'axe de la chaussée, à l'intersection avec la RUE FÉLIX FAURE jusqu'au n° 86, RUE DE LA CONVENTION.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 10936 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue du Professeur Florian Delbarre, à Paris 15^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu le décret n° 2017-1175 du 18 juillet 2017 fixant les axes mentionnés au III de l'article L. 2512-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de levage de climatisation (Entreprise DALKIA), il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement gênant et la circulation générale rue du Professeur Florian Delbarre, à Paris 15^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 8 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DU PROFESSEUR FLORIAN DELBARRE, 15^e arrondissement, côté impair, entre le n° 21 et le n° 27, sur 8 places.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules :

— RUE DU PROFESSEUR FLORIAN DELBARRE, 15^e arrondissement, dans les deux sens, à l'intersection avec le ROND-POINT DU PORT DE JAVEL BAS jusqu'au n° 57, RUE LEBLANC.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 10941 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale rue de Bucarest, à Paris 8^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre d'une opération de levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, les règles de stationnement et de la circulation générale rue de Bucarest, à Paris 8^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : dimanche 15 avril 2018 de 8 h à 12 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite RUE DE BUCAREST, 8^e arrondissement, entre la RUE DE MOSCOU et la RUE D'AMSTERDAM.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit RUE DE BUCAREST, 8^e arrondissement, du n° 9 jusqu'au n° 13 et en vis-à-vis, sur 8 places.

Art. 3. — A titre provisoire, une déviation est mise en place depuis la PLACE DE DUBLIN, emprunte la RUE SAINT-PÉTERSBOURG, la PLACE DE CLICHY et se termine RUE D'AMSTERDAM.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 19 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10943 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 20^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0320 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement ou à l'arrêt des cycles et des véhicules deux-roues motorisés (zones mixtes) sur les voies de compétence municipale, à Paris 20^e ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Martin Nadaud, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans diverses voies du 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 avril au 30 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules PLACE MARTIN NADAUD, côté impair, en vis-à-vis du n° 2 et n° 4, sur une zone deux-roues mixte.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 2 avril au 1^{er} juin 2018.

Art. 2. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE LA BIDASSOA, côté pair, entre les n° 4 et n° 8, sur 5 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables du 2 avril au 30 septembre 2018.

Art. 3. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE ORFILA, côté impair, au droit du n° 1 côté RUE DE LA BIDASSOA, du 2 avril au 1^{er} juin 2018, sur 3 places de stationnement payant et côté RUE SORBIER, du 2 avril au 30 septembre 2018, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui

concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2014 P 0320 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la zone deux-roues mentionnée au présent arrêté.

Art. 6. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 7. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 8. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 10950 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue du Clos, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-26 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10447 du 19 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre d'un levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale rue du Clos, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : les 9 et 10 avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DU CLOS, entre le n° 5 et le n° 7.

Art. 2. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DU CLOS, dans sa partie comprise entre la RUE COURAT et le n° 5.

Art. 3. — A titre provisoire, une mise en impasse est instaurée RUE DU CLOS, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-BLAISE et le n° 7.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10447 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 5. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 6. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 7. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 10953 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de l'Aqueduc, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0306 du 15 juillet 2014 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite titulaires de la carte de stationnement de modèle communautaire dans les voies de compétence municipale, à Paris 10^e ;

Considérant que des travaux entrepris par Eau de Paris nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue de l'Aqueduc, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE L'AQUEDUC, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 14 (2 places) ;

— RUE DE L'AQUEDUC, 10^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 16 (1 place) ;

— RUE DE L'AQUEDUC, 10^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 21 (5 places).

L'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite situé au n° 16 est reportée au n° 18 (sur 2 places).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10954 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale allée de la Reine Marguerite, entre l'allée de Longchamp et la Porte de Madrid, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre de concours hippiques organisés par l'Etrier de Paris, au Bois de Boulogne, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale allée de la Reine Marguerite, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du samedi 7 avril au dimanche 8 avril 2018 inclus, du samedi 1^{er} juin au dimanche 3 juin 2018 inclus, du jeudi 27 septembre au dimanche 30 septembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite :

— ALLÉE DE LA REINE MARGUERITE, 16^e arrondissement, entre l'ALLÉE DE LONGCHAMP et la PORTE DE MADRID ;
— l'accès des véhicules de secours et des bus RATP de la ligne 244, demeure assuré ;

— une déviation est mise en place par la ROUTE DE LA MUETTE À NEUILLY et par la ROUTE DE SÈVRES À NEUILLY.

Art. 2. — Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation

et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 10955 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement rue de Montmorency, à Paris 3^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Considérant que des travaux entrepris par la Cie Parisienne de Chauffage Urbain, nécessitent de réglementer, à titre provisoire, le stationnement rue de Montmorency, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 9 avril au 15 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE MONTMORENCY, 3^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 21, sur la zone de livraison.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10956 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale quai de Valmy, à Paris 10^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques, à Paris ;

Considérant que des travaux privés nécessitent de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement et de la circulation générale quai de Valmy, à Paris 10^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 1^{er} avril 2018) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules QUAI DE VALMY, 10^e arrondissement, côté impair, au droit du n° 117 (3 places).

Ces dispositions sont applicables le 1^{er} avril 2018 de 8 h à 17 h .

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules QUAI DE VALMY, 10^e arrondissement, depuis la RUE LOUIS BLANC jusqu'à la RUE LUCIEN SAMPAIX.

Ces dispositions sont applicables le 1^{er} avril 2018 de 8 h à 17 h .

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 6. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10957 modifiant, à titre provisoire, les règles de circulation place du Maréchal Juin, à l'angle de l'avenue de Villiers et de la rue de Courcelles, à Paris 17^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que les travaux d'installation d'un kiosque, nécessitent de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale place du Maréchal Juin, à l'angle de l'avenue de Villiers et de la rue de Courcelles, à Paris 17^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (date prévisionnelle : le 6 avril 2018, de minuit à 2 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules, PLACE DU MARÉCHAL JUIN, à l'angle du n° 105, AVENUE DE VILLIERS et du n° 1, RUE DE COURCELLES, 17^e arrondissement.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules des sapeurs pompiers et aux véhicules de secours.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*
Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10958 modifiant, à titre provisoire, la circulation générale rue des Glaïeuls, à Paris 20^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre d'un levage, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la circulation générale rue des Glaïeuls, à Paris 20^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 18 au 19 avril et du 19 au 20 avril 2018 de 2 h à 5 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules RUE DES GLAÏEULS.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de secours et aux véhicules de transports en commun.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*
Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 10959 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement rue André Antoine, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux ENEDIS de raccordement de coffret il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue André Antoine, à Paris 18^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 avril 2018 au 18 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE ANDRÉ ANTOINE 18^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 2, sur 20 mètres dont une zone de stationnement pour véhicules deux roues motorisés.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 sus-visé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 4. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Ouest*

Maël PERRONNO

Arrêté n° 2018 T 10962 modifiant, à titre provisoire, la règle de la circulation boulevard de Sébastopol, à Paris 1^{er}.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés par ELOGIE — SIEMP, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale boulevard Sébastopol, à Paris 1^{er} ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril 2018 au 15 décembre 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite à tous les véhicules, BOULEVARD DE SÉBASTOPOL, 1^{er} arrondissement, côté impair, au droit du n° 27.

La circulation est réduite à deux voies au droit de ce numéro.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10964 réglementant, à titre provisoire, la circulation générale route de la Muette à Neuilly, Bois de Boulogne, à Paris 16^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25 et R. 411-8 ;

Considérant que, dans le cadre de concours hippiques nationaux, organisés au Centre Hippique du Bois de Boulogne par la Société d'Equitation de Paris et le Touring Club de France, il est nécessaire de réglementer, à titre provisoire, la circulation générale route de la Muette à Neuilly, Bois de Boulogne, à Paris 16^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des manifestations (dates prévisionnelles : du dimanche 1^{er} au lundi 2 avril 2018 inclus, du dimanche 20 au lundi 21 mai 2018 inclus, du mercredi 11 au dimanche 15 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite :

— ROUTE DE LA MUETTE À NEUILLY, 16^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la PORTE DE NEUILLY et l'AVENUE DU MAHATMA GANDHI.

L'accès des véhicules de secours et des riverains, le cas échéant, demeure assuré.

Une déviation est mise en place par le BOULEVARD DU COMMANDANT CHARCOT (NEUILLY) et l'AVENUE DU MAHATMA GANDHI.

Art. 2. — Pendant la durée des manifestations, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Les mesures édictées par le présent arrêté sont applicables jusqu'à la fin des manifestations et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section Territoriale
de Voirie Sud-Ouest*

Eric PASSIEUX

Arrêté n° 2018 T 10968 modifiant, à titre provisoire, les règles de stationnement et de circulation générale dans diverses voies du 11^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 412-28, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 89-10393 du 5 mai 1989 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 49-11087 du 23 août 1994 instituant les sens uniques à Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Vu l'arrêté n° 2015 P 0042 du 2 mars 2015 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons (aires périodiques) sur les voies de compétence municipale, à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2010-025 du 9 avril 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier "Forge Royale" en remplacement d'une zone 30 existante, à Paris 11^e ;

Vu l'arrêté n° 2013 P 0815 du 7 octobre 2013 portant création d'une zone 30 dénommée « Godefroy Cavaignac » dans le périmètre du quartier de la Roquette, à Paris 11^e ;

Considérant que l'expérimentation de l'alternat Charonne nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation générale et le stationnement dans diverses voies du 11^e arrondissement ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril au 31 août 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la circulation est interdite sur la voie unidirectionnelle RUE DE CHARONNE, côté pair, dans sa partie comprise entre le PASSAGE DE LA MAIN D'OR jusqu'à la RUE SAINT-BERNARD.

Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux véhicules de transport en commun, taxis, nettoyage et vélos.

Art. 2. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE TROUSSEAU, dans le sens inverse de la circulation générale, dans sa partie comprise entre la RUE DE CHARONNE jusqu'à la RUE DE CANDIE.

Art. 3. — A titre provisoire, un sens unique de circulation est institué RUE BASFROI, dans le sens inverse de la circulation générale, dans sa partie comprise entre la RUE DE CHARONNE jusqu'à l'AVENUE LEDRU-ROLLIN.

Art. 4. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE DE CHARONNE, côté impair, entre les

n° 55 et n° 57, sur 4 places de stationnement payant et 1 zone de livraisons, et au droit du n° 73, sur 1 zone de livraisons.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 5. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE BASFROI, côté pair, au droit du n° 2, sur 2 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables les 3 et 4 avril 2018.

Art. 6. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules RUE TROUSSEAU, côté impair, au droit du n° 35, sur 3 places de stationnement payant.

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Ces dispositions sont applicables les 3 et 4 avril 2018.

Art. 7. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est inversé RUE BASFROI, côté impair, dans sa partie comprise entre l'AVENUE LEDRU-ROLLIN jusqu'à la RUE DE CHARONNE.

Art. 8. — A titre provisoire, le contre sens cyclable est inversé RUE TROUSSEAU, côté pair, dans sa partie comprise entre RUE DE CANDIE jusqu'à RUE DE CHARONNE.

Art. 9. — Les dispositions de l'arrêté n° 89-10393 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'expérimentation en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 10. — Les dispositions de l'arrêté n° 94-11087 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'expérimentation en ce qui concerne la portion de voie mentionnée au présent arrêté.

Art. 11. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'expérimentation en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 12. — Les dispositions de l'arrêté n° 2015 P 0042 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'expérimentation en ce qui concerne les emplacements mentionnés au présent arrêté.

Art. 13. — Les dispositions de l'arrêté n° 2010-025 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'expérimentation en ce qui concerne le contre sens cyclable mentionné au présent arrêté.

Art. 14. — Les dispositions de l'arrêté n° 2013 P 0815 susvisé sont suspendues pendant la durée de l'expérimentation en ce qui concerne le contre sens cyclable mentionné au présent arrêté.

Art. 15. — Pendant la durée de l'expérimentation, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 16. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin de l'expérimentation et la dépose de la signalisation.

Art. 17. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*L'Adjoint à la Cheffe de la Section Territoriale
de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

Arrêté n° 2018 T 10971 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement dans plusieurs rues du 3^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux réalisés par la CPCU, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale rue Barbette et Payenne, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 3 avril au 25 mai 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE BARBETTE, 3^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 6, (sur une zone deux roues motorisées) ;

— RUE BARBETTE, 3^e arrondissement, côté pair, au droit du n° 8, (sur un emplacement payant) ;

— RUE PAYENNE, 3^e arrondissement, côté impair, en vis-à-vis du n° 13, (sur deux emplacements payants).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun

en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,
*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10972 modifiant, à titre provisoire, la règle du stationnement dans plusieurs rues du 3^e arrondissement.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 110-2, R. 411-25, R. 411-8, R. 417-10 et R. 417-11 ;

Vu l'arrêté n° 2014 P 0279 désignant les emplacements réservés aux opérations de livraisons permanentes sur les voies de compétence municipale, à Paris 3^e arrondissement ;

Vu l'arrêté n° 2008-086 désignant les emplacements réservés au stationnement des véhicules utilisés par les personnes handicapées titulaires du macaron G.I.G.-G.I.C. ou de la carte de stationnement européenne dans les voies du 3^e arrondissement, de Paris, de compétence municipale ;

Vu l'arrêté n° 2017 P 12620 du 15 décembre 2017 réglementant le stationnement payant de surface et déterminant les modalités de stationnement payant de surface sur les voies publiques parisiennes ;

Considérant que, dans le cadre des travaux de renouvellement, du réseau de gaz, réalisés par GRDF, il est nécessaire de modifier, à titre provisoire, la règle du stationnement gênant la circulation générale dans plusieurs rues, à Paris 3^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : du 2 avril au 16 juillet 2018 inclus) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, le stationnement est interdit à tous les véhicules :

— RUE DE TURBIGO, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-MARTIN et le BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (sur tous les emplacements payants et réservés) ;

— RUE BLONDEL, 3^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-MARTIN et le BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (sur tous les emplacements payants et réservés) ;

— RUE GRENETA, 3^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-MARTIN et le BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (sur tous les emplacements payants et réservés) ;

— RUE NOTRE-DAME DE NAZARETH, 3^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-MARTIN et le BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (sur tous les emplacements payants et réservés) ;

— RUE RÉAUMUR, 3^e arrondissement, dans sa partie comprise entre RUE SAINT-MARTIN et le BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (sur tous les emplacements payants et réservés) ;

— RUE SAINT-MARTIN, 3^e arrondissement, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE SAINTE-APOLLINE et

la RUE DE TURBIGO (sur tous les emplacements payants et réservés) ;

— RUE SALOMON DE CAUS, 3^e arrondissement, dans sa partie comprise entre la RUE SAINT-MARTIN et le BOULEVARD DE SÉBASTOPOL (sur tous les emplacements payants et réservés).

Tout stationnement d'un véhicule en infraction avec cette interdiction est considéré comme gênant.

Art. 2. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Les dispositions de l'arrêté n° 2017 P 12620 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne les emplacements de stationnement payant mentionnés au présent arrêté.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*Le Chef de la Section de Maintenance
de l'Espace Public,
Adjoint au Chef du Service des Territoires*

Boris MANSION

Arrêté n° 2018 T 10977 modifiant, à titre provisoire, la circulation des cycles boulevard de Charonne, à Paris 11^e.

La Maire de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2512-14 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-25, R. 411-8 et R. 412-28-1 ;

Vu l'arrêté n° 2010-114 du 10 juin 2010 portant création d'une zone 30 dans le périmètre du quartier « Réunion », à Paris 20^e en remplacement d'une zone existante ;

Considérant que des travaux de pose d'une antenne nécessitent de modifier, à titre provisoire, la circulation des cycles boulevard de Charonne, à Paris 11^e ;

Considérant dès lors, qu'il convient d'assurer la sécurité des usagers de l'espace public pendant toute la durée des travaux (dates prévisionnelles : le 10 avril 2018 de 7 h à 12 h) ;

Arrête :

Article premier. — A titre provisoire, la piste cyclable est interdite BOULEVARD DE CHARONNE, côté impair, dans sa partie comprise entre la RUE DE CHARONNE et le n° 109.

Art. 2. — Les dispositions de l'arrêté n° 2010-114 susvisé sont suspendues pendant la durée des travaux en ce qui concerne la piste cyclable mentionnée au présent arrêté.

Art. 3. — La mesure édictée par le présent arrêté est applicable jusqu'à la fin des travaux et la dépose de la signalisation.

Art. 4. — Pendant la durée des travaux, les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Art. 5. — La Directrice de la Voirie et des Déplacements, le Directeur de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Mairie de Paris, le Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation et le Directeur de la Sécurité de Proximité de l'Agglomération Parisienne de la Préfecture de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris
et par délégation,

*L'Adjoint à la Cheffe de la Section
Territoriale de Voirie Nord-Est*

Justin LEDOUX

DÉPARTEMENT DE PARIS

ACTION SOCIALE

Modification de l'agrément d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile exploité en mode prestataire auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 312-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment ses articles 47 et 78 ;

Vu le décret n° 2016-502 du 22 avril 2016 relatif aux cahiers des charges national des services d'aide et d'accompagnement à domicile et modifiant le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris en faveur des personnes âgées et en situation de handicap adopté le 8 novembre 2016 par délibération du Conseil de Paris en formation de Conseil Départemental ;

Vu l'agrément de la DIRECCTE de la Région d'Ile-de-France autorisant, à compter du 30 avril 2014, la société à responsabilité limitée AD Seniors Bolivar, sise 22, boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris, à exploiter en mode prestataire un service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, à Paris ;

Vu le courrier de la société AD Seniors Bolivar en date du 17 janvier 2018, informant le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé de Paris du changement d'adresse de ladite société dont l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés demeure inchangé ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — L'agrément visé dont bénéficiait la société AD Seniors Bolivar domiciliée 22, boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris est transféré à la société AD Seniors Bolivar désormais domiciliée 11, rue de Cambrai, 75019, CS 90042, 75945 Paris Cedex, pour exploiter en mode prestataire le service d'aide et d'accompagnement à domicile agissant auprès des personnes âgées et en situation de handicap sur le territoire de Paris. Le numéro d'enregistrement de la société au registre du commerce (801 430 505) est inchangé.

Art. 2. — Cet agrément ne vaut pas habilitation à l'aide sociale légale. Il est accordé pour une durée de 15 ans, à compter du 12 octobre 2015. Son renouvellement total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312.8 du Code de l'action sociale et des familles dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code.

Art. 3. — Tout changement essentiel dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction et le fonctionnement du service, devra être porté à la connaissance de la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Art. 5. — Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

Le Sous-Directeur de l'Autonomie

Gaëil HILLERET

TARIFS - PRIX DE JOURNÉE - AUTORISATIONS

Fixation, à compter du 1^{er} mars 2018, du tarif journalier applicable au foyer collectif AMIE 75 géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 99, boulevard Ney, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du foyer collectif AMIE 75 pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du foyer collectif AMIE 75, géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 99, boulevard Ney, 75018 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

— Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 365 000,00 € ;

— Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 610 500,00 € ;

— Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 210 000,00 €.

Recettes prévisionnelles :

— Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 100 964,89 € ;

— Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0,00 € ;

— Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} mars 2018, le tarif journalier applicable au foyer collectif AMIE 75 est fixé à 105,61 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire 2016 d'un montant de 84 535,11 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 105,84 €.

La dotation globalisée imputable au Département de Paris est fixée à 1 100 964,89 € sur la base de 10 402 journées prévisionnelles d'activité.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*L'Adjointe à la Sous-Directrice
des Actions Familiales et Educatives*

Marie LEON

Fixation, à compter du 1^{er} mars 2018, du tarif journalier applicable à la maison d'enfants à caractère social DATMIE/VSM gérée par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 18, villa Saint-Michel, à Paris 18^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires de la maison d'enfants à caractère social DATMIE/VSM pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles de la maison d'enfants à caractère social DATMIE/VSM, gérée par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 18, villa Saint-Michel, 75018 Paris, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 1 195 700,00 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 910 000,00 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 500 000,00 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 2 554 559,00 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} mars 2018, le tarif journalier applicable à la maison d'enfants à caractère social DATMIE/VSM est fixé à 77,15 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire partiel 2016 d'un montant de 51 141 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 80,26 €.

La dotation globalisée imputable au Département de Paris est fixée à 2 554 559 € sur la base de 31 830 journées prévisionnelles d'activité.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*L'Adjointe à la Sous-Directrice
des Actions Familiales et Educatives*

Marie LEON

Fixation, à compter du 1^{er} mars 2018, du tarif journalier applicable au FOYER MIE DATMIE Archereau géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 71-73, rue Archereau, à Paris 19^e.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-9, L. 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 225-5, L. 312-1, L. 314-1 et suivants, R. 221-1 et suivants, R. 321-1 et suivants et R. 351-1 et suivants ;

Vu le règlement départemental d'aide sociale de Paris ;

Vu les propositions budgétaires du FOYER MIE DATMIE Archereau pour l'exercice 2018 ;

Sur proposition du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé ;

Arrête :

Article premier. — Pour l'exercice 2018, les dépenses et les recettes prévisionnelles du FOYER MIE DATMIE Archereau, géré par l'organisme gestionnaire FRANCE TERRE D'ASILE situé 71-73, rue Archereau, à Paris 19^e, sont autorisées comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

- Groupe I : dépenses afférentes à l'exploitation courante : 965 400,00 € ;
- Groupe II : dépenses afférentes au personnel : 641 000,00 € ;
- Groupe III : dépenses afférentes à la structure : 335 500,00 €.

Recettes prévisionnelles :

- Groupe I : produits de la tarification et assimilés : 1 869 263,00 € ;
- Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation : 0,00 € ;
- Groupe III : produits financiers et produits non encaissables : 0,00 €.

Art. 2. — A compter du 1^{er} mars 2018, le tarif journalier applicable au FOYER MIE DATMIE Archereau est fixé à 77,86 € T.T.C.

Ce tarif journalier tient compte d'une reprise de résultat excédentaire partiel 2016 d'un montant de 72 637 €.

Art. 3. — En l'absence de nouvelle tarification au 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente d'une nouvelle décision, le prix de journée applicable à compter de cette date est de 81,23 €.

La dotation globale imputable au Département de Paris est fixée à 1 869 263 € sur la base de 23 013 journées prévisionnelles d'activité.

Art. 4. — Le Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Départemental Officiel du Département de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental
et par délégation,

*L'Adjointe à la Sous-Directrice
des Actions Familiales et Educatives*

Marie LEON

PRÉFECTURE DE POLICE

TEXTES GÉNÉRAUX

Arrêté n° 2018-00218 accordant délégation de la signature préfectorale au sein du Service du Cabinet.

Le Préfet de Police,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des Services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du Ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié, relatif à l'organisation de la Préfecture de Police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-01363 du 9 décembre 2016 relatif aux missions et à l'organisation du Cabinet du Préfet de Police ;

Vu le décret du 19 avril 2017 par lequel M. Michel DELPUECH, Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris (hors classe), est nommé Préfet de Police (hors classe) ;

Vu la décision ministérielle d'affectation du 30 décembre 2013 par laquelle M. Serge GONZALEZ, administrateur civil hors classe, est nommé chef du Service du Cabinet du Préfet de Police, à compter du 15 janvier 2014 ;

Sur proposition du Préfet, Directeur du Cabinet ;

Arrête :

Article premier. — Délégation de signature est donnée à M. Serge GONZALEZ, chef du Service du Cabinet du Préfet de Police, à l'effet de signer au nom du Préfet de Police, dans la limite de ses attributions, les actes nécessaires au fonctionnement administratif du Cabinet du Préfet de Police, ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Art. 2. — Délégation de signature est donnée à M. Serge GONZALEZ, chef du Service du Cabinet du Préfet de Police, à l'effet de signer au nom du Préfet de Police, les autorisations de concours de la force publique en matière d'expulsions locatives, dans la limite de ses attributions.

Art. 3. — Délégation de signature est donnée à Mme Chantal TOBAILEM, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du Bureau des expulsions locatives et de la voie publique, à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 1 et 2, dans la limite de ses attributions.

Art. 4. — Reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées à l'article 1, dans la limite de leurs attributions respectives :

— Mme Laurence MENGUY, attachée d'administration hors-classe de l'Etat, chef du Bureau des ressources et de la modernisation ;

— Mme Fabienne CLAIR, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du Bureau des interventions et de la synthèse ;

— Mme Marie-Hélène PAUZIES, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du Bureau des expulsions locatives et de la voie publique, responsable du pôle expulsion locatives ;

— Mme Marie-Haude MARCHAND, attachée principale d'administration de l'Etat, adjointe au chef du Bureau des expulsions locatives et de la voie publique, responsable du pôle voie publique ;

— M. Patrick GRAS, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du Bureau des interventions et de la synthèse ;

— Mme Latifa SAKHI, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au responsable du pôle voie publique ;

— M. Kévin GAULIARD, attaché d'administration de l'Etat, responsable de secteur au sein du Pôle expulsions locatives.

Art. 5. — Le Préfet, Directeur du Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris et de la Préfecture de Police », ainsi qu'au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 20 mars 2018

Michel DELPUECH

SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION

Arrêté n° 2018/3118/00006 portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-00114 du 3 février 2015 fixant la représentation du personnel au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ; portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-00116 du 3 février 2015 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ; portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-00117 du 3 février 2015 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ; portant modification de l'arrêté modifié n° 2015-01048 du 9 décembre 2015 fixant la composition de la section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes compétente à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes.

Le Préfet de Police,

Vu l'arrêté n° 2015-00114 du 3 février 2015 fixant la représentation du personnel au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté modifié n° 2015-00116 du 3 février 2015 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté modifié n° 2015-00117 du 3 février 2015 fixant la composition de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'arrêté modifié n° 2015-01048 du 9 décembre 2015 fixant la composition de la section du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes compétente à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'intégration dans le corps des préposés de la Ville de Paris en date du 1^{er} janvier 2018 de M. Eric DAUMIN et Mme Martine SIORAT, représentants du personnel, qui ne peuvent plus siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le message électronique en date du 2 mars 2018 par lequel M. Gilles BERTHELOT, suivant de liste, accepte de siéger en qualité de représentant titulaire du personnel, au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu la titularisation dans le corps des attachés d'administration de l'Etat en date du 1^{er} septembre 2016 de Mme Erika VILDEMAN, suivante de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le message électronique en date du 2 mars 2018 dans lequel M. Michaël GOLDERY, suivant de liste, refuse de siéger en qualité de représentant suppléant du personnel, au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le détachement sortant en date du 1^{er} janvier 2018 de Mme Pascale ROBAS, suivante de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le message électronique en date du 7 mars 2018 dans lequel M. Charles DERIGENT, suivant de liste, accepte de siéger en qualité de représentant suppléant du personnel, au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'intégration dans le corps des préposés de la Ville de Paris en date du 1^{er} janvier 2018 de M. Eric BOUINIÈRE et Mme Cécile JOSEPH, suivants de liste, qui ne peuvent pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le message électronique en date du 12 mars 2018 par lequel M. Yannick LOSBAR, suivant de liste, refuse de siéger en qualité de représentant suppléant du personnel, au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'intégration dans le corps des préposés de la Ville de Paris en date du 1^{er} janvier 2018 de Mme Jeanne LAUHON, suivante de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le détachement sortant en date du 1^{er} juillet 2017 de M. Henri CHEVALLIER, suivant de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le message électronique en date du 7 mars 2018 dans lequel Mme Céline REY, suivante de liste, refuse de siéger en qualité de représentante suppléante du personnel, au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu l'intégration dans le corps des préposés de la Ville de Paris en date du 1^{er} janvier 2018 de Mme Sophie BEGARIN, suivante de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le départ en retraite en date du 1^{er} août 2016 de Mme Danielle RINTO, suivante de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu les détachements sortants en date du 1^{er} juillet 2017 de M. Grégory DELAUNAY et Mme Fatima BENCHEIKH, représentants du personnel, qui ne peuvent pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le message électronique en date du 9 mars 2018 dans lequel M. Irlin MORDIER, suivant de liste, accepte de siéger en qualité de représentante suppléant du personnel, au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le détachement sortant en date du 1^{er} juillet 2017 de M. Patrice MARCHAL, suivant de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le changement d'affectation en date du 6 mars 2017 de M. Patrick CASSIGNOL, suivant de liste, qui ne peut pas siéger au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le message électronique en date du 2 mars 2018 dans lequel Mme Sophie LEROY, suivante de liste, accepte de siéger en qualité de représentante suppléante du personnel, au sein du Comité Technique de la Direction des Transports et de la Protection du Public compétent à l'égard des personnels relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le départ de M. Baptiste ROLLAND, Directeur de Cabinet du Directeur de la Police Générale en date du 1^{er} décembre 2017 ;

Vu le message électronique en date du 6 mars 2018 dans lequel M. Anthmane ABOUBACAR, Directeur de Cabinet du Directeur de la Police Générale, accepte de siéger en qualité de représentant de l'administration au sein du Conseil Supérieur des Administrations Parisiennes compétente à l'égard des personnels de la Préfecture de Police relevant du statut des administrations parisiennes et de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ;

Vu le changement d'affectation de M. Samir AIT TAYEB, adjoint au chef du Bureau de gestion des carrières des personnels administratifs et des contractuels, en date du 1^{er} février 2018 ;

Vu le message électronique en date du 12 mars 2018 dans lequel M. Bajy RIAHI, chef du Bureau du dialogue social, des affaires statutaires et indemnitaires accepte de siéger en qualité de représentant de l'administration au sein de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des adjoints administratifs relevant du statut des administrations parisiennes et de la Commission Administrative Paritaire compétente à l'égard des secrétaires administratifs relevant du statut des administrations parisiennes ;

Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines :

Arrête :

Article premier. — Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté n° 2015-00114 du 3 février 2015 susvisé est remplacé par le tableau suivant :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Mme Annie GUIARD SIPP UNSA/Syndicat des Cadres	M. Denis LHOSTE SIPP UNSA/Syndicat des Cadres
M. Hervé BIONDA SIPP UNSA/Syndicat des Cadres	M. Alfred BUCHER SIPP UNSA/Syndicat des Cadres
Mme Corinne PESTEL SIPP UNSA/Syndicat des Cadres	Mme Sophie LEROY SIPP UNSA/Syndicat des Cadres
M. Erick BAREL CGT PP	Mme Chrystel TERNISIEN CGT PP
M. Christophe ESNAULT CGT PP	M. Charles DERIGENT CGT PP
M. Gilles BERTHELOT CGT PP	M. Irlin MORDIER CGT PP

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté n° 2015-01048 du 9 décembre 2015 susvisé est modifié comme suit :

Les mots : « M. Baptiste ROLLAND, Directeur de Cabinet du Directeur de la Police Générale » *sont remplacés par les mots* : « M. Anthmane ABOUBACAR, Directeur de Cabinet du Directeur de la Police Générale ».

Art. 3. — L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015-00116 du 3 février 2015 susvisé est modifié comme suit :

Les mots : « M. Samir AIT TAYEB, adjoint au chef du Bureau de gestion des carrières des personnels administratifs et des contractuels au service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de la Sous-direction des personnels de la Direction des Ressources Humaines » *sont remplacés par les mots* : « M. Bajy RIAHI, chef du Bureau du dialogue social, des affaires statutaires et indemnitaires au service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de la Sous-direction des personnels de la Direction des Ressources Humaines ».

Art. 4. — L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2015-00117 du 3 février 2015 susvisé est modifié comme suit :

1° - *Les mots* : « M. Baptiste ROLLAND, Directeur de Cabinet du Directeur de la Police Générale » *sont remplacés par les mots* : « M. Anthmane ABOUBACAR, Directeur de Cabinet du Directeur de la Police Générale ».

2° - *Les mots* : « M. Samir AIT TAYEB, adjoint au chef du Bureau de gestion des carrières des personnels administratifs et des contractuels au service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de la Sous-direction des personnels de la Direction des Ressources Humaines » *sont remplacés par les mots* : « M. Bajy RIAHI, chef du Bureau du dialogue social, des affaires statutaires et indemnitaires au service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés de la Sous-direction des personnels de la Direction des Ressources Humaines ».

Art. 5. — Le Préfet, Secrétaire Général pour l'Administration de la Préfecture de Police, et le Directeur des Ressources Humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 21 mars 2018

Pour le Préfet de Police,
et par délégation,

Le Directeur des Ressources Humaines

David CLAVIÈRE

COMMUNICATIONS DIVERSES

URBANISME

Avis aux constructeurs

L'attention des constructeurs est appelée sur la nécessité d'attendre l'issue du délai d'instruction de leur demande d'autorisation d'urbanisme avant d'entreprendre les travaux soumis à autorisation ou à déclaration préalable. En effet, d'une part leur demande peut être rejetée dans ce délai et d'autre part l'absence de réponse au terme de ce délai vaut parfois rejet implicite.

Passer outre à cette obligation constitue une infraction passible de sanctions pénales.

Lexique

Arrondissement – Références et numéro du dossier – Lieu des travaux – Nom du pétitionnaire – Nom et adresse de l'architecte – Objet de la pétition.

Surface créée : surface de plancher créée.

Surface supprimée : surface de plancher supprimée.

S.T. : Surface du Terrain.

I.S.M.H. : Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques.

M1 : 1^{er} permis modificatif.

M2 : 2^e permis modificatif (etc.).

Demande de permis d'aménager déposée entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018.

5^e arr. (PA-075-105-18-V0001). — Place du Panthéon. — Pét. : Mme GRANDJEAN Caroline, VILLE DE PARIS – D.V.D. SAGP. — Aménagement d'espaces publics de voirie place du Panthéon. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

Liste des demandes de permis de construire déposées entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0032-M01). — 38, rue du Mont Thabor. — Pét. : S.A.R.L. GROUPE ARCANGE. — Arch. : O'ZONE ARCHITECTURES, M. MOULLIN Philippe, 42, rue Sedaine, 75011 PARIS. — Mise aux normes des performances énergétiques et environnementales. Modificatif au PC n° 075-101-17-V-0032 autorisé le 29-01-2018. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-18-V0004). — 4, rue Villedo, 45, rue de Richelieu. — Pét. : M. QUARANTA Frédéric, S.A. CABINET DEBAYLE. — Arch. : M. BERNADAC Rémy, 53, rue Sainte-Anne, 75002 PARIS. — Fermeture d'une courette avec création de planchers du 2^e au 6^e étage. Surface créée : 21 m². — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0005). — 84 au 86, passage Choiseul. — Pét. : Mme GUIDON SEVILLA Elisabeth, S.A.S. SDC 84, PASSAGE CHOISEUL ELIMO GESTION. — Arch. : M. CHERRIER Yann, 2 bis, rue Jean-Pernin, 93400 SAINT-OUEN. — Ravalement de la façade sur le passage. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0006). — 2, galerie Feydeau, 32, rue Vivienne, 2, galerie Saint-Marc. — Pét. : M. SATO Shinichi, GS CONCEPT 3. — Arch. : M. NARUSE Hiroschi, 23, avenue du Général Leclerc, 92340 BOURG LA REINE. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'installation d'un bar. Monument Historique inscrit le 10-07-2009. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

2^e arr. (PC-075-102-18-V0007). — 6, rue Dalayrac, 7 au 9, passage Choiseul. — Pét. : M. SAULAI Fabrice, SYNDIC CABINET FABRICE SAULAI. — Arch. : M. DARY Pascal, 6, rue Saint-Sébastien, 75011 PARIS. — Réfection de la couverture sur passage. Monument Historique inscrit le 07-07-1974. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

3^e arr. (PC-075-103-16-V0004-T02). — 64 au 66, rue de Turenne. — Pét. : M. KOSTADINOV Dimitar. — Arch. : Mme TAILLANDIER Ingrid, 47, rue des Tournelles, 75003 PARIS. — Transfert partiel du PC n° 075-103-16-V-0004 M 01 délivré le 28-12-2017 à la S.A.R.L. The New Garage (Grégoire HEUZE). — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

3^e arr. (PC-075-103-17-V0019-T01). — 84 au 86, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. DESHAYES Franck, S.A.S. MON LIT

ET MOI. — Arch. : Mme LE COQ Caroline, 13, rue des Hauts Guibouts, 94360 BRY-SUR-MARNE. — Changement de destination d'un local à rez-de-chaussée à usage de bureau en magasin de vente de meubles avec modification de la façade côté boulevard Sébastopol. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

3^e arr. (PC-075-103-17-V0020-T01). — 44, rue Meslay, 37, boulevard Saint-Martin. — Pét. : M. LEVY Jean-Daniel, S.C.I. PONT AUX CHOUX. — Arch. : M. BENAÏSSA Michaël, 7, rue de l'Égalité, 94300 VINCENNES. — Transfert du PC n° 075-103-17-V-0020 délivré le 15-12-2017 à la S.C.I. PONT AUX CHOUX. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0004). — 14, rue Le Sourdis, 7, rue Charlot. — Pét. : M. SABBAH. — Arch. : M. KHALED Khaled, 47, avenue du Maine, 75014 PARIS. — Réouverture d'une baie au 1^{er} étage sur cour. Monument Historique inscrit le 30-12-1980. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

3^e arr. (PC-075-103-18-V0005). — 1, rue du Vertbois, 75, rue de Turbigo. — Pét. : M. GOUBAT Thibault, S.A.S.U. AM IMMOBILIER. — Arch. : M. WILLERVAL Bruno, 51, rue Saint-Louis en l'Île, 75004 PARIS. — Changement de destination de locaux d'artisanat en commerce à rez-de-chaussée et sous-sol sur rue avec modification de la devanture en vue du remplacement d'un salon de coiffure par une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-14-V0016-M02). — 8 au 10, rue Charles V. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : M. VAHANIAN Eddy, 162, avenue du Montparnasse, 75014 PARIS. — Modification du gabarit de l'habillage en toiture, création de fenêtres de toit supplémentaires, modification du portail, des façades et des liaisons verticales. Modificatif au PC n° 075-104-14-V-0016 délivré le 31-07-2015 et au PC n° 075-104-14-V-0016-M01 autorisé le 29-01-2018. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-16-V0029-M01). — 8 au 10, rue du Renard. — Pét. : S.A. GMF VIE. — Arch. : M. AZI Franklin, 13, rue d'Uzès, 75002 PARIS. — Modification des façades sur rue et cour, réaménagement intérieur avec modification des surfaces de planchers, modification des liaisons verticales. Modificatif au PC n° 075-104-16-V-0029 autorisé le 28-03-2017. Surface de plancher créée : 1 210 m². Surface de plancher démolie : 856 m². — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-18-V0002). — 73, rue Saint-Martin. — Pét. : M. HUANG Stéphane, S.A.S. WANG & HIUANG. — Arch. : Mme MONTANARO Laura, 46, rue de la Santé, 75014 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant et remplacement du store-banne. Monument Historique inscrit le 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-18-V0003). — 133, rue Saint-Martin. — Pét. : Mme NENERT Claire, VILLE DE PARIS – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES. — Arch. : M. D'ASTORG Guillaume, 134, rue de Rivoli, 75001 PARIS. — Réalisation d'une fresque de street-art sur le pignon de l'immeuble. Bâtiment inscrit le 12-04-1974. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-18-V0004). — 16, place des Vosges. — Pét. : M. PLOUVIEZ Patrick. — Arch. : Mme RENAULT, 21, rue Saint-Sabin, 75011 PARIS. — Transformation de la cave en extension du local d'habitation à rez-de-chaussée sur cour avec création d'un escalier. Surface créée : 33 m². — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

5^e arr. (PC-075-105-13-V1009-T02). — 45 au 53, quai de la Tournelle. — Pét. : M. NIEL Xavier, S.C.I. 47 TOURNELLE. — Arch. : CABINET B & B, esplanade de la Manufacture, 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX. — Transfert partiel des PC n°s 075-105-13-V1009 et 075-105-13-V1009-M01 à la S.C.I. 47 TOURNELLE suite à la division de la parcelle (lot AB 181). — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

5^e arr. (PC-075-105-18-V0005). — 24 au 26, rue Saint-Jacques, 2, rue de la Parcheminerie, 1, rue Saint-Séverin. — Pét. : M. NORMAND Guillaume, PAROISSE

SAINT-SEVERIN. — Arch. : M. LACOSTE François, 2, rue Monge, 75005 PARIS. — Extension de la mezzanine dans le volume du rez-de-chaussée du bâtiment annexe à la paroisse Saint-Séverin, à usage de salles paroissiales. Surface créée : 23 m². S.T. : 3 697 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0006). — 5, passage de la Vierge. — Pét. : M. LABBE Francis. — Arch. : M. KRAUS Jean-Michel, 10, rue des Grouettes, 78790 COURGENT. — Restructuration d'un ensemble de bâtiments d'habitation avec reconstruction après démolition du bâtiment de 1 étage sur rue, agrandissement des trémies d'escalier, ravalement des façades, réfection de la couverture, remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps, modification de 3 baies en façades à rez-de-chaussée, pose de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment de 3 étages sur cour, modification de la façade, remplacement de la verrière, réfection de la couverture, création d'un sous-sol partiel, réhaussement du rez-de-chaussée du bâtiment en fond de parcelle et du niveau de la courette au niveau du rez-de-chaussée du R + 3 avec création à rez-de-chaussée d'un bâtiment de liaison et réaménagement des perrons et espaces libres des courettes. Surface à démolir : 42 m². Surface créée : 67 m². S.T. : 366 m². — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0007). — 101, rue du Bac. — Pét. : M. DE METZ Robert. — Arch. : Mme CHAPERON Domina, 62, avenue de Suffren, 75015 PARIS. — Rénovation intérieure d'un appartement et remise en peinture des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour de l'Hôtel de la Feuillade. Monument Historique inscrit le 13-12-1955. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

7^e arr. (PC-075-107-18-V0008). — 12, rue de Poitiers. — Pét. : M. BEGON-LOUPS Jean-Pierre, S.A. MAISON DES POLYTECHNICIENS. — Arch. : M. LAGNEAU Jean-François, 132, boulevard Saint-Germain, 75006 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments à usage d'habitation, de commerce et de bureau, réaménagement des combles avec démolition de la toiture du bâtiment sur rue, ravalement des façades sur l'ensemble des bâtiments, création d'un ascenseur sur le bâtiment sur rue, mise aux normes de la sécurité incendie avec création d'issues de secours complémentaires dans le bâtiment principal. Surface créée : 40 m². S.T. : 1 792 m². — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-14-V0012-M02). — 2, rue de la Pépinière, 1, rue du Rocher, 43, rue Pasquier. — Pét. : Mme ALBAR-FALCO Céline, S.A.S. PARIS HOTEL CAPITAL OPERA DIAMOND. — Arch. : CABINET URSEANU Raluca, 42, rue Victor Hugo, 92400 COURBEVOIE. — Suppression de la surélévation du bâtiment rue de la Pépinière, modification des liaisons verticales, agrandissement de la terrasse technique au 5^e étage et création d'une terrasse technique au 6^e étage. Modificatif aux PC n°s 075-108-14-V-0012 et 075-108-14-V-0012-M01 autorisés les 08-09-2014 et 24-11-2015. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0012). — 25, rue Washington. — Pét. : M. SALTIEL Nicolas, S.A.S. HN6 ACTIVE. — Arch. : M. LEHMANN Frédéric, 6, rue Aumont Thiéville, 75017 PARIS. — Changement de destination d'un immeuble R + 6, à usage de bureaux, en résidence hôtelière avec modification des deux accès sur rue et de l'ensemble des menuiseries extérieures au 6^e étage sur rue. Surface de plancher démolie : 36 m². — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0013). — 2, rue La Boétie, 91, boulevard Haussmann, 3, place Saint-Augustin. — Pét. : M. HALIMI Olivier, S.A.S. 91 HAUSSMANN. — Arch. : M. SCHOENERT Axel, 20, avenue de l'Opéra, 75001 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureau, d'habitation et de commerce de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol avec changement de destination d'habitation (5 logements supprimés) en bureau aux 3^e et 6^e étages, fermeture de la courette du 3^e au 6^e étage, de la cour du rez-de-chaussée au 6^e étage par création de planchers,

modification de la toiture sur cour avec création d'un patio au 6^e étage, ravalement des façades, remplacement des menuiseries extérieures, installation de stores, réouvertures de baies de fenêtres, pose de garde-corps en façades sur rues, création de trémies d'ascenseur, élargissement de trémies d'escalier, mise à niveau partielle de plancher à rez-de-chaussée et modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-18-V0014). — 31, rue de Miromesnil. — Pét. : M. LE LOUS Tristan, S.C.I. MIROMESNIL INVEST. — Arch. : M. RENAUD Antoine, 23, rue de Silly, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Réhabilitation de bâtiments de bureaux, de commerce et d'habitation de 2 et 3 étages avec création d'un patio et aménagement de locaux de bureaux en remplacement de stationnement au sous-sol en fond de parcelle, ravalement des façades sur cours, remplacement des menuiseries extérieures, modification ponctuelle des garde-corps sur rue et cours, aménagement de terrasses sur cour, réfection de la couverture, déplacement de l'édicule d'ascenseur et modification des fenêtres de toit du bâtiment du cour et création et déplacement de trémies d'ascenseur et d'escaliers. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0007). — 44, rue de Clichy. — Pét. : KERLANN ARCHITECTE. — Arch. : M. KERLANN Jean-François, 3, avenue de Choisy, 75013 PARIS. — Ravalement des souches de cheminées. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0008). — 4 au 6, cité Monthiers. — Pét. : M. BARROY Daniel, SOS VILLAGE D'ENFANTS. — Arch. : Mme CONSTANTIN Barbara, 6, place Emile Landrin, 75020 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de bureaux de 2 étages, réaménagement de la terrasse avec mise aux normes et couverture de la cour privée du rez-de-chaussée bas en vue de création d'une salle de réunion. Surface créée : 77 m². — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-18-V0009). — 11, rue du Helder. — Pét. : M. CAYLA Alexandre, S.A.S. HOTEL RICHMOND. — Arch. : ARTEFAK, 3, rue Rameau, 75002 PARIS. — Réhabilitation et réaménagement d'un hôtel de tourisme avec modification de la distribution au rez-de-chaussée, rénovation de l'ensemble des installations techniques, mise aux normes de l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite, création de 2 ascenseurs accessibles au PMR, excavation d'une partie des 1^{er} et 2^e sous-sols en vue de création de locaux de bien-être, remplacement de la verrière sur la toiture du 1^{er} étage, création de 2 terrasses dans le volume de la toiture côté cour du bâtiment sur rue au 6^e étage, ravalement des façades sur rue et cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures et création d'un escalier supplémentaire dans les bâtiments rue et cour. Surface créée : 255,58 m². Surface à supprimer : 126,07 m². — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

10^e arr. (PC-075-110-18-V0009). — 32 au 36, boulevard de Bonne Nouvelle, 1, rue d'Hauteville. — Pét. : Mme MAURY Catherine, CABINET MAURY SCHWOB. — Arch. : M. CARDON Jean-Michel, 98, rue Caulaincourt, 75018 PARIS. — Modification de la devanture d'un local à usage de commerce, avec démolition et reconstruction de l'escalier entre le sous-sol et le rez-de-chaussée et du plancher du 1^{er} étage. Surface supprimée : 40 m². Surface créée : 39 m². — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

11^e arr. (PC-075-111-18-V0015). — 17 au 19, rue Richard Lenoir. — Pét. : M. VILLEROY DE GALHAU Henri. — Arch. : M. MILESI Jean Sébastien, 36, avenue de Flandres, 75019 PARIS. — Changement de destination d'un commerce en habitation au 3^e étage sur cour avec modification des menuiseries extérieures, pose de stores, création de châssis de toit, modification des mezzanines et remplacement des verrières. Surface créée : 7,50 m². S.T. : 475 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-09-V0054-M04). — 11 B, rue de Cotte. — Pét. : M. ABRAHAMI Philippe, S.A.S. B2I. — Arch. : M. ATTYASSE Michel, 6, villa Daumesnil, 75012 PARIS. — Modification de la distribution du sous-sol et habillage des installations techniques en toiture-terrasse sur rue et cour. Modificatif aux PC n^{os} 075-112-09-V-0054, 075-112-09-V-0054-01 et 075-112-09-V-0054-02 délivrés les 07-07-2010, 04-10-2010 et 26-03-2012 et PC n^o 075-112-09-V-0054 M 03 refusé le 03-11-2016. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0009). — 80 B au 98, rue de Reuilly, 9 au 25, rue Georges et Maï Politzer. — Pét. : M. SZANTYR Georges, S.C.I. 80-98, RUE DE REUILLY. — Arch. : S.A.S. ZEBRandCO, M. Didier GAUER, 10, avenue de la Sœur Rosalie, 75013 PARIS. — Changement de destination de locaux d'entrepôt, à rez-de-chaussée sur rue, en établissement d'enseignement supérieur privé dédié au management avec démolition d'une partie de la dalle et du stationnement en surplomb (99 places restantes au lieu de 120) pour création d'un patio partiellement planté et végétalisé et modification de la façade à rez-de-chaussée côté rue. Surface supprimée : 332 m². S.T. : 8 922 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0010). — 12, place de la Nation, 16 au 18, rue Jaucourt. — Pét. : M. BERTHIER Jean-Michel, CREDIT DU NORD. — Transformation d'un commerce et d'un local artisanal en agence bancaire avec modification des façades et réaménagement intérieur. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0011). — 13, boulevard de Picpus. — Pét. : M. ZAIR Oumkaltoum. — Arch. : M. MERLE Alexis, 11, rue Fessart, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Changement de destination de locaux de bureaux en habitation (1 logement créé) avec remplacement des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-18-V0012). — 36 au 44, rue Gabriel Lamé, 11 au 19, rue de l'Aubrac, 1 au 9, rue de la Nativité. — Pét. : M. ALVERNHE Dorian, S.A.S. L'AUBERGE AVEYRONNAISE. — Arch. : M. SAINTE MARIE Henri, 62, rue Pergolèse, 75116 PARIS CEDEX 16. — Modification de la devanture d'un restaurant au rez-de-chaussée et R + 1 sur rue et cour, aménagement intérieur et création d'une salle de restauration au 1^{er} étage sur une terrasse existante. Surface créée : 61,80 m². S.T. : 2 129 m². — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-13-V1044-M01). — 31, avenue Pierre Mendès France. — Pét. : M. DECRETON Patrick, S.C.I. PARIS-31, AVENUE MENDES FRANCE. — Arch. : CABINET DE PORTZAMPAC, 38, rue La Bruyère, 75009 PARIS. — Réaménagement d'une partie du restaurant d'entreprise en cafétéria à rez-de-chaussée, création d'un showroom au rez-de-chaussée bas, modification de la géométrie de la mezzanine dans le volume du R + 6, de la forme des 3 escaliers, du dessin des verrières, du type de vitrage au rez-de-chaussée bas et des brises-soleils des châssis-pompier, ajout de sérigraphies sur les boîtes en verre, création d'une nouvelle rampe d'entrée avec palier devant le hall, adaptations des baies à rez-de-chaussée côté voies SNCF, création d'une terrasse extérieure d'attente PMR au R + 7 et modification des surtoitures. Modificatif au PC n^o 075-113-13-V1044 délivré le 22-04-2014. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-14-V0041-M01). — 108 au 108 B, avenue d'Italie, 7, rue du Moulin de la Pointe. — Pét. : Mme DE BREM Valérie, S.A. ELOGIE-SIEMP. — Arch. : ATELIER LES PARTICULES, 190, rue Lecourbe, 75015 PARIS. — Remise en peinture de la porte d'entrée, modification des garde-corps, de la Croix de Saint-André sur l'avenue d'Italie, modification de la façade, dépose des verrières et lanterneaux et création de 3 fenêtres de toit sur la rue du Moulin de la Pointe et modification

et redistribution des locaux du sous-sol au 5^e étage. Modificatif au PC n° 075-113-14-V-0041 délivré le 05-03-2015. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-P0015). — 1 U au 51 U, avenue Pierre Mendès France. — Pét. : M. MERTZ Patrick, EPIC SNCF RESEAU. — Arch. : Mme LUQUET Camille, 18 bis, rue du Révérend Père Christian Gilbert, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE. — Surélévation de deux niveaux sur un bâtiment à usage de bureau avec modification des façades. Surface créée : 350,70 m². S.T. : 5 467 m². — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0012). — 15, rue Buot. — Pét. : S.A.S. FONCIERE ANGHUS. — Arch. : M. CRESSOT Paul, 1, place du Moutier, 94800 VILLEJUIF. — Surélévation de 2 étages d'une maison de ville de 1 étage sur sous-sol partiel, sur rue et courette, avec redistribution intérieure et déplacement de l'escalier, ravalement des façades avec remplacement des menuiseries extérieures et aménagement paysager de la cour. Surface à supprimer : 14 m². Surface créée : 60 m². S.T. : 76 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0013). — Avenue de France. — Pét. : M. JOURNO Philippe, S.C.I. JOSEPH. — Arch. : Mme MARCHI Adélaïde, 5, rue de Charonne, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 9 étages à destination d'auberge de jeunesse, de restaurants aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage et d'une salle de spectacle au 2^e étage sur une dalle de couverture des voies SNCF à construire également sur la parcelle 1 du lot T5B dans le quartier Tolbiac Chevaleret de la ZAC Paris Rive Gauche. Surface de plancher créée : 2 865 m². — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0014). — Avenue de France. — Pét. : M. JOURNO Philippe, S.C.I. VIKING. — Arch. : KUMA & ASSOCIATES EUROPE, 104, rue Oberkampf, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de 9 étages + mezzanine à destination d'hôtel de tourisme (140 chambres), de commerce, d'artisanat (fleuriste) et salle de sport sur une dalle de couverture des voies SNCF à construire également sur la parcelle 2 du lot T5B dans le quartier Tolbiac Chevaleret de la ZAC Paris Rive Gauche. Surface créée : 9 754 m². — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0016). — 63 au 65, rue Pascal. — Pét. : Mme TURPIN. — Arch. : Mme HERVIER Mathilde, 65, rue Pascal, 75013 PARIS. — Surélévation partielle de la toiture en vue d'aménagement des combles avec création d'une façade vitrée. Surface créée : 20 m². — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0017). — 96 au 104, boulevard Masséna, 1 au 31 B, villa d'Este. — Pét. : M. BECUE Franck, COOPERATION ET FAMILLE. — Arch. : AIP, 24, rue de la Dhuis, 93100 MONTREUIL. — Changement de destination du 29^e étage et dernier étage de la Tour dite « Capri », à usage de bureau, en habitation (6 logements sociaux créés), avec remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0018). — 10, rue du Docteur Leray, 1 X, rue Dieulafoy. — Pét. : M. FARKAS Thomas. — Arch. : GRAFT, 8-10, rue de Normandie, 75003 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment d'habitation d'un étage sur un niveau de sous-sol avec modification de la façade sur jardin et création d'un bow-window au rez-de-chaussée. Surface créée : 29,80 m². S.T. : 130 m². — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-18-V0019). — 12 au 16, boulevard du Général Jean-Simon, 2 au 16, allée Paris-Ivry, rue Jean Antoine de Baïf. — Pét. : M. BONNARDOT Luc, MARIIGNAN RESIDENCES. — Arch. : XTU ARCHITECTES, M. DESMAZIERES et Mme LEGENDRE, 32, rue Paradis, 75010 PARIS. — Construction de 2 bâtiments de 12 étages sur 1 niveau de sous-sol comprenant 52 places de stationnement,

et 1 bâtiment de 11 étages en surplomb des voies ferrées, sur rues, dénommés « TREE HOUSE », « PLANT HOUSE » et « ALGO HOUSE », à usage d'habitation (296 logements dont 141 sociaux), d'un commerce, d'une résidence étudiante pour les jeunes chercheurs et d'incubateur de start-up, avec serres et potager commun en toitures-terrasses pour « TREE HOUSE » et « PLANT HOUSE », et culture de micro-algues en façades et en toiture-terrasse pour « ALGO HOUSE ». Surface créée : 15 193 m². S.T. : 2 869 m². — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0011). — 2, rue Hallé, 40 B, rue de la Tombe-Issoire, 2 au 18, rue Jean Minjoz. — Pét. : M. KAPLAN Frédéric, URBI FRANCE. — Arch. : M. BAILLEUX Christophe, 12-14, rue des Ursulines, 72000 LE MANS. — Extension à rez-de-chaussée sur cour intérieur de la cafétaria avec remplacement du plancher verre par un plancher béton et modification de l'ouverture. Surface créée : 29 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0012). — 6, rue Desprez, 100 P au 104 P, rue de l'Ouest. — Pét. : Mme LEGALL Véronique, VILLE DE PARIS – DCPA. — Arch. : M. GANTOIS Fabien, 9, rue des 3 Bornes, 75011 PARIS. — Construction d'un préau ouvert dans la cour du collège. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0013). — 2 au 4, square Auguste Renoir, 4 au 6, square André Lichtenberger, 31 au 55, boulevard Brune. — Pét. : S.A. ICF HABITAT LA SABLIERE. — Arch. : EMERGENCE ARCHITECTES, 21, rue Chaptal, 75009 PARIS. — Changement de destination d'un local à usage d'entrepôt à rez-de-chaussée sur cour, en locaux de bureau pour la copropriété, avec modification de la façade et création d'une rampe d'accès extérieure et pose d'un caillebotis au sol. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-18-V0014). — 18, rue Danville. — Pét. : M. HORPS Olivier. — Arch. : M. TUBIANA Martin, 52, rue Bichat, 75010 PARIS. — Surélévation de 2 niveaux d'une maison d'habitation de 3 étages sur 1 niveau de sous-sol après démolition du 3^e étage avec création d'une toiture-terrasse sur cour, ravalement des façades et remplacement partiel des menuiseries extérieures. Surface créée : 18 m². — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-15-V0028-M02). — 50 au 52, rue du Commerce. — Pét. : S.C.I. LOULIE & S.C.I. 50, RUE DU COMMERCE. — Arch. : A + A ARCHITECTES, 1 bis, villa Guizot, 75017 PARIS. — Ajout de 2 fenêtres de toit versant rue. Modificatif au PC n° 075-115-15-V-0028 délivré le 13-11-2015. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-16-V0007-M01). — 41, rue Rouelle. — Pét. : M. DIFALLAH Khalid – CHEZ M. BOISSIERE. — Arch. : M. DE LAURENTIIS Fabio, 13, rue de Naples, 75008 PARIS. — Déplacement de l'escalier reliant les 3^e et 4^e étages avec création d'une verrière couvrant la trémie d'escalier, dans le prolongement de la toiture en terrasse sur cour. Modificatif au PC n° 075-115-16-V-0007 délivré le 09-02-2017. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0007). — 11, quai André Citroën. — Pét. : S.A.S. MADELEINE OPERA. — Arch. : M. BRUNET Arnaud, 8, rue du Château Landon, 75010 PARIS. — Rénovation du hall d'entrée de la Tour «Cristal» avec démolition et reconstruction de la mezzanine et modification partielle de la façade au droit de l'entrée. Surface de plancher créée : 100 m². Surface de plancher démolie : 162 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0008). — 32, rue des Bergers. — Pét. : M. GUTIV Igor, S.A.S. VITOVA. — Arch. : M. STAUDRE François, 7, rue Saint-Ambroise, 75011 PARIS. — Changement de destination d'un local de kinésithérapie en local artisanal avec modification de la devanture. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0009). — 32, rue Bargue. — Pét. : M. BENEZET Brieuc, S.A. EDITIONS MARKETING. — Arch. : S.A.S. APUI, Mme Brigitte OUIIN, 7, rue Mayet, 75006 PARIS. — Construction d'un bâtiment à usage de bureau et d'habitation (4 logements de fonction), sur rue et jardin de pleine terre en fond de parcelle, de 5 étages sur 1 niveau de sous-sol, avec édicule d'accès à la toiture partiellement végétalisée, après démolition totale des bâtiments existants à usage d'entrepôt et de bureau. Surface supprimée : 275 m². Surface créée : 494 m². S.T. : 161 m². — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0010). — 96, rue Falguière, 21 au 29, rue du Docteur Roux, 3 au 9, rue Vigée-Lebrun. — Pét. : M. ROMANEIX François, INSTITUT PASTEUR. — Arch. : Mme CABRERO Ana, 81, rue Saint-Charles, 75015 PARIS. — Implantation de bâtiments modulaires provisoires de mai 2018 à juin 2019, à rez-de-chaussée sur cour, à usage de salle de cours, bureau et sanitaires pour le Centre International d'Enseignement et de Formation de l'Institut Pasteur. Surface créée : 107 m². S.T. : 17 341 m². — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-18-V0011). — 20, boulevard Pasteur. — Pét. : M. DUKAN Sacha, S.N.C. DUKAN ET MIARA. — Arch. : M. ERBIDOU Lionel, 86, quai de la Marne, 94340 JOINVILLE LE PONT. — Construction d'un bâtiment de R + 7 avec un niveau de sous-sol à usage de deux commerces à rez-de-chaussée et d'habitation (20 logements créés) après démolition totale d'un bâtiment de R + 2 avec un niveau de sous-sol à usage de commerce et d'habitation. Surface démolie : 80 m². Surface créée : 543 m². — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-14-V0057-T01). — 79, avenue Mozart, 1, rue Dangeau. — Pét. : M. POTTIEE - SPERRY Bertrand, S.A.S. WALCH. — Arch. : Mme Elisabeth LEMOINE, 23, rue Jean de La Fontaine, 75016 PARIS. — Fermeture de la courrette du 1^{er} au 7^e étage en vue d'extension des locaux d'habitation avec démolition de la toiture à rez-de-chaussée et modification des menuiseries extérieures. Surface créée : 27 m². — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-P0017). — 15 au 25, rue Wilhem, 9 au 17, rue Chardon-Lagache, 23 au 57, rue Mirabeau. — Pét. : ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS. — Arch. : M. MURE Edouard, 21, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Construction provisoire de locaux techniques (chaufferie et locaux transformateur). — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-P0018). — 15 au 25, rue Wilhem, 9 au 17, rue Chardon-Lagache, 23 au 57, rue Mirabeau. — Pét. : ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS. — Arch. : M. MURE Edouard, 21, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Construction d'une plateforme de fluides médicaux dans l'enceinte de l'Hôpital Sainte-Périne. Surface créée : 33 m². — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0014). — 2 au 6, place de Tokyo, 2, rue Brignole, 10, avenue Pierre-I^{er}-de-Serbie. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, VILLE DE PARIS - DCPA. — Arch. : M. BRARD Dominique, 89, rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 PARIS. — Restructuration du sous-sol et transformation de certains locaux techniques du musée Galliera en vue de création de salles d'exposition supplémentaires et implantation d'un escalier intérieur reliant le sous-sol au rez-de-chaussée, après démolition partielle de plancher, implantation de grilles de ventilation de part et d'autre des deux escaliers monumentaux extérieurs et élargissement d'une porte au niveau de la cour anglaise côté rue Galliera. Surface supprimée : 57 m². Surface créée : 30 m². S.T. : 9 537 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0015). — 18 B au 28, rue Molitor, 27 au 33, rue Michel-Ange. — Pét. : M. FENES Valery, S.C.I. AREFIM. — Arch. : M. LANTEZ Dominique, 165 bis, rue de Vaugirard, 75015 PARIS. — Démolition et reconstruction d'une

verrière avec modification de la façade sur rue, changement des menuiseries extérieures, réouverture d'une fenêtre, dépose d'un appentis sur la façade Nord et création d'un lanterneau en toiture. Surface démolie : 65,62 m². Surface créée : 65,62 m². S.T. : 1 601,30 m². — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-18-V0016). — 38 au 38 B, rue Molitor. — Pét. : Mme THULLIEZ Marie Agnès. — Arch. : MP ARCHITECTURE, 55-57, rue de Cagny, 94300 VINCENNES. — Aménagement de la cave en extension du local à usage d'habitation du rez-de-chaussée avec création d'un escalier de liaison. Surface créée : 27 m². S.T. : 139 m². — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-14-V0001-M01). — 50, rue Gilbert Cesbron. — Pét. : PARIS HABITAT OPH. — Arch. : BRISAC GONZALEZ LTD, 179-181 Bermondsey Street, 000 LONDRES SE1 3UW. — Evolution de l'agencement intérieur, modification des gradins, des issues de secours et des arrivées d'air de la salle de sport, réaménagement intérieur du groupe scolaire, recul du portail et déplacement des ouvrants pompiers en façade et pour l'ensemble immobilier, évolution des surfaces de planchers, réaménagement intérieur, ajout d'un édicule en toiture, changement de la devanture du commerce et modification des façades ainsi que la réduction du nombre de places de parking. Modificatif au PC n° 075-117-14-V-0001 autorisé le 23-01-2015. Surface créée : 16 747 m². Hauteur du projet : 47 m. S.T. : 4 594 m². — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-15-V0041-M01). — 22, rue de Tilsitt, 1 B au 3, avenue Mac-Mahon. — Pét. : Mme FALCO Céline, S.A. PARIS HOTEL CAPITAL. — Arch. : Mme URSEANU Raluca, 42, rue Victor Hugo, 92400 COURBEVOIE. — Suppression du monte-charge au rez-de-chaussée et des locaux bureau et bagagerie avec création de deux escaliers, modification des liaisons verticales et réaménagement intérieur. Surface à supprimer : 16 m². Surface créée : 15 m². Modificatif au PC n° 075-117-15-V-0041 autorisé le 08-01-2016. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0012). — 28, rue Rennequin. — Pét. : M. MARELI Isaac, S.A.R.L. SMB DISTRIBUTION. — Arch. : M. CARDON Nicolas, 91, rue Lauriston, 75016 PARIS. — Changement de destination d'un local de bureau à rez-de-chaussée sur rue et cour en commerce avec modification de la devanture et pose de store-banne, création d'une grille de ventilation sur la façade arrière et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0014). — 6, rue Jacquemont, 91, avenue de Clichy. — Pét. : M. NAMIACH Franz, S.A. FRANCE HABITATION. — Arch. : M. DIGARD François, 21, avenue de l'Observatoire, 75006 PARIS. — Changement de destination de deux bâtiments à usage de clinique en habitation (29 logements PLAI créés) du sous-sol au R + 2 et du sous-sol au R + 5 avec démolition de la toiture pour extension d'un niveau, démolition de la façade sur la cour, remplacement des menuiseries extérieures, ravalement de l'ensemble des façades et création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R + 5. Surface créée : 50 m². S.T. : 1 174 m². — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0015). — 111 au 111 B, rue de Courcelles. — Pét. : M. BENAROC Yohann, CABINET JOURDAN. — Arch. : S.A.R.L. BERNADAC-TOURNOUX, M. Rémy BESNARD-BERNADAC, 53, rue Sainte-Anne, 75002 PARIS. — Fermeture de la courrette du 2^e au 7^e et dernier étage, en extension des locaux d'habitation attenants. Surface créée : 38 m². S.T. : 664 m². — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0016). — 119, boulevard Bessières. — Pét. : M. ALLARD Serge, S.A. PIERRES ET LUMIERES. — Arch. : M. CAREL Antoine, 21, rue Etienne Marey, 75020 PARIS. — Construction d'un bâtiment de neuf étages sur un niveau de sous-sol à usage de commerce au rez-de-chaussée et d'habitation (16 logements sociaux créés) avec

pose de panneaux solaires thermiques, installation de pergolas et réalisation d'un potager en toiture. Surface créée : 847 m². S.T. : 106 m². — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-18-V0017). — 48, rue de La Jonquière, 4, rue Lantiez. — Pét. : Mme BARNAUD Caroline, S.A.R.L. KEY JOB. — Arch. : M. DULAU Cyril, 4, cours Gallieni, 40100 DAX. — Changement de destination d'un commerce (restaurant), à rez-de-chaussée sur rue, en bureau, en vue d'implantation d'un centre de formation, avec réaménagement intérieur, modification de la devanture et suppression du store corbeille. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0023-M01). — 2 au 4, place Saint-Pierre, 2, rue Ronsard, 1, rue Charles Nodier. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS. — Arch. : DESCAMPS ARCATURE PARIS, 21, rue Fondary, 75015 PARIS. — Suppression de la rampe d'accès prévue et réaménagement intérieur. Modificatif au PC n° 075-118-17-V-0023 délégué le 19-09-2017. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0012). — 22, avenue Secrétan. — Pét. : M. CHERBCEUF Frédéric Bernard. — Arch. : Mme BOUR Camille, 15, rue Tiquetonne, 75002 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'une maison d'habitation d'un étage. Surface de plancher créée : 44 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0013). — 27 au 29, quai de la Gironde, 11 au 39, rue de Cambrai. — Pét. : M. BLANCHET Cyril, ICADE S.A. — Arch. : CALQ S.A.S., M. Jean-Philippe LE BCEUF, 6, rue du Sentier, 75002 PARIS. — Restructuration d'un bâtiment de 4 étages, sur parvis, rue et cour, à usage d'entrepôt, de bureau et de commerce transformés partiellement en hôtel de tourisme de 92 chambres, en restaurant et en salles de séminaires avec décaissement pour création d'un niveau de sous-sol partiel technique, démolitions partielles de plancher à tous les niveaux pour modification des liaisons verticales et remise à niveau de la rue d'une partie du rez-de-chaussée, dépose d'une partie de la façade à rez-de-chaussée et 1^{er} étage pour création d'une façade vitrée côté parvis avec passerelle d'accès de plain-pied et modification des espaces verts avoisinants, dépose de l'escalier extérieur en façade, création d'un nouvel escalier et d'un monte PMR extérieurs, nettoyage des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, réfection de la couverture avec remplacement des tuiles par du zinc, implantation de grilles de ventilation, et déplacement avec modification des châssis de toit. Surface supprimée : 1 189 m². Surface créée : 1 287 m². S.T. : 49 272 m². — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

19^e arr. (PC-075-119-18-V0014). — 6, rue Mathis. — Pét. : M. ADNAN Massoud. — Arch. : ASE PRODUCT, 86, rue de la Fontaine au Roi, 75011 PARIS. — Surélévation d'un étage d'un bâtiment à usage de commerce et d'habitation du rez-de-chaussée au R + 4 avec ravalement des façades et création d'un balcon sur la façade sur rue. Surface créée : 47 m². S.T. : 69 m². — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0008). — 18, rue de Terre Neuve. — Pét. : M. GELRUBIN Samuel, S.C.C.V. TERRE NEUVE. — Arch. : M. FRANC Xavier, 27, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Construction, après démolition totale du bâtiment existant, d'un bâtiment d'habitation (13 logements créés), de 6 étages, sur rue avec jardin privatif arrière. Surface créée : 418 m². S.T. : 141 m². — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-18-V0009). — 48, rue de Lagny, 1 au 5, rue Lucien et Sacha Guitry, 47, Cours de Vincennes. — Pét. : Mme MARCETTEAU DE BREM Valérie, ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : M. SUBIRA-PUIG, 39, boulevard de Ménilmontant, 75011 PARIS. — Création de deux locaux vélos et de tri sélectif avec végétalisation de la toiture au rez-de-chaussée sur cour, réalisation d'aménagements intérieurs et réfection du mur. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

Liste des demandes de permis de démolir déposées entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018.

4^e arr. (PD-075-104-18-V0001). — 6 B, rue Beautreillis. — Pét. : Mme BOURHIS Emmanuelle, S.A.R.L. TROIS BOURSE. — Démolition du mur d'enceinte et du portail en saillie côté rue. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

6^e arr. (PD-075-106-18-V0001). — 24, rue de Vaugirard, 18 au 20, rue de Tournon. — Pét. : M. GISSEROT Thierry, S.C.I. 20 TOURNON. — Démolition partielle d'une toiture pour créer une verrière et un édicule en toiture. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

6^e arr. (PD-075-106-18-V0002). — 79, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. DUMORTIER Bernard. — Démolition partielle du mur à rez-de-chaussée sur cour pour création d'une fenêtre. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

9^e arr. (PD-075-109-18-V0002). — 11, rue du Helder. — Pét. : M. CAYLA Alexandre, HÔTEL RICHMOND. — Démolition partielle de planchers et murs intérieurs à tous les niveaux d'un hôtel de tourisme de 6 étages sur 2 niveaux sous-sols partiels, avec excavation d'une partie des sous-sols, démolition partielle de la toiture et des lucarnes, dépose des verrières sur cour et des allèges de fenêtres à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0003). — 39, rue de Picpus. — Pét. : CONGREGATION DES SACRES CŒURS. — Démolition partielle de planchers du rez-de-chaussée au R + 3 en vue de création d'un ascenseur. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0004). — 14, rue des Fonds Verts. — Pét. : M. TOMASZEWSKI Yan. — Démolition de la toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

12^e arr. (PD-075-112-18-V0005). — 10 au 16, rue du Charolais. — Pét. : Mme VENNIN Delphine, CABINET VENNIN S.E.L.A.R.L. — Création d'une porte-fenêtre en terrasse à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

15^e arr. (PD-075-115-18-V0004). — 20, rue Frémicourt. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, LACOSTE & THIEULIN. — Démolition de la colonne des sanitaires en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

16^e arr. (PD-075-116-18-V0002). — 10, rue Georges Bizet, 29, avenue Pierre-1^{er}-de-Serbie. — Pét. : Mme CAROLINA Laura, CABINET NICOLAS ET CIE. — Démolition d'une gaine en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0005). — 18, rue Lemercier, 17, rue Hélène. — Pét. : M. BARRE Eric, CABINET PRESTIGERE. — Démolition du terrasson, de l'escalier du 1^{er} au 6^e étage, dépose de l'ascenseur et démolition partielle de la charpente. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0006). — 39, rue des Apennins. — Pét. : M. GUILLEMONT Julien, S.A. IMMOBILIERE 3 F. — Démolition partielle de la couverture du local à ordures ménagères situé au rez-de-chaussée sur cour et modification des trémies existantes pour la mise en place d'exutoires de désenfumage. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0007). — 29, rue Brunel. — Pét. : M. BOU ANTOUN Abdo, PARKING ETOILE PEREIRE. — Démolition partielle d'un mur de façade pour création d'une ouverture sur cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0008). — 57, avenue de Villiers. — Pét. : M. DE LAPORTE Augustin, S.A.S.U. A2L INVEST. — Ouverture d'une trémie d'escalier au R + 1. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-18-V0009). — 4, impasse Deligny. — Pét. : M. VAN HAMME Christophe. — Démolition en vue de création d'une fenêtre au R + 3 sur rue et d'une baie en pavés de verre sur pignon. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0005). — 1, rue Moussorgsky. — Pét. : M. DANON Jean-François, PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT SPLA. — Démolition d'entrepôts sur la ZAC Chapelle Charbon. Surface démolie : 13 000 m². — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-18-V0006). — 64, rue Lépici. — Pét. : M. BAILLY Olivier. — Démolition d'une extension à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

Liste des déclarations préalables déposées entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0050). — 8 au 10, rue Montmartre. — Pét. : Mme VANDERPLANCHE Nadège, IDGROUP JACADI. — Remise en peinture de la devanture en vue d'installation d'un commerce de prêt-à-porter pour enfants. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0051). — 12, rue des Moulins. — Pét. : Mme MONTI Chantal, S.A. CABINET MERLIN & ASSOCIES. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0053). — 118, rue de Rivoli. — Pét. : M. FOUREZ Thierry, S.A.R.L. PARIVOLIS. — Restauration et remplacement des menuiseries extérieures sur rue, aux 5^e et 6^e étages d'un immeuble de bureaux. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0054). — 30, rue Saint-Denis. — Pét. : M. BESSAUD Julien, SYNDIC BENEVOLE DU 30, RUE SAINT-DENIS. — Réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0055). — Rue de la Cossonnerie. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, VILLE DE PARIS – D.E.V.E. — Abattage et replantation de 6 arbres rue de la Cossonnerie. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0056). — 24 au 26, avenue de l'Opéra, 25 au 27, rue Thérèse, 63, rue des Petits Champs. — Pét. : M. MANARELLI Cédric, S.A.R.L. MBB2. — Changement de destination d'un local artisanal en commerce à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0057). — 7, rue de la Grande Truanderie, 109, rue Saint-Denis. — Pét. : M. MARTEAU Serge, S.A.R.L. 109^e AVENUE. — Modification de la devanture d'un local commercial en vue d'implantation d'une crêperie. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0059). — 40, place du Marché Saint-Honoré. — Pét. : M. BURGGRAF Steve, S.A.S. BIG GROUPE. — Modification de la devanture et remplacement du store-banne d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

1^{er} arr. (DP-075-101-18-V0060). — 34, rue de Richelieu, 31, rue de Montpensier, 1, passage Hulot. — Pét. : M. HAZARD Christian. — Changement de destination d'un local commercial à rez-de-chaussée sur rue en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0082). — 15, rue Monsigny. — Pét. : M. JUHEL Olivier, CMJB. — Modification de la devanture et pose d'un store-banne pour un restaurant. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0083). — 4 B, rue de Cléry. — Pét. : M. LACHANCE Francis, S.A.S. ATELIER GROUD CONTROL. — Changement de destination de locaux à usage de bureaux en salle de sport. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0084). — 102 au 104, rue Réaumur. — Pét. : M. JOUANNEAU Jean-Michel, S.A. FRANPRIX DISTRIB. — Modification partielle de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0085). — 97 au 99, rue Réaumur. — Pét. : M. VIGREUX Jonathan, S.A.S. JONJON'S COCONUTS. — Modification de la devanture d'un commerce et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0086). — 117, rue d'Aboukir. — Pét. : M. HARMEL Raphaël — Changement de destination d'un local à usage commercial, au 2^e étage sur cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0087). — 216 B au 218 B, rue Saint-Denis. — Pét. : M. DUFORT Jacques Marie F. — Changement de destination d'un local à usage de commerce, à rez-de-chaussée sur cour, en habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0088). — 204, rue Saint-Denis, 12, rue du Caire. — Pét. : M. DROGUET Jean-Christophe. — Implantation de 2 fenêtres de toit versant rue après suppression de la surélévation en toiture. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0089). — 44, rue du Caire, 97, passage du Caire. — Pét. : M. BENOIT Maxime, S.A.S. B FAMILY INVEST. — Changement de destination d'un commerce au 1^{er} étage sur rue en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0090). — 14, rue des Petits Carreaux. — Pét. : M. DUKTO Sergueï, S.A.S. BREIZH CAFE MONTORGUEIL. — Modification de devanture en vue d'installation d'une crêperie. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0092). — 36, rue de Cléry. — Pét. : M. ROUVEURE Mathias, PALIKA POKE – S.A.S. CRG FOODS. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0093). — 10 ND A/2, 131, boulevard de Sébastopol. — Pét. : M. IFRAH Laurent, S.A.R.L. LOCK ACADEMY. — Modification de la devanture d'un commerce au rez-de-chaussée sur rue et d'une fenêtre sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0094). — 102 au 104, rue Réaumur. — Pét. : M. JOUANNEAU Jean-Michel, S.A. FRANPRIX DISTRIB. — Modification de la devanture d'une supérette. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0095). — 19, rue d'Aboukir. — Pét. : M. PARIENTE Gary, PARZAG. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation du R + 2 au R + 5 sur rue et cour avec fermeture d'une trémie d'escalier. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0096). — 37, rue Guérin-Boisseau. — Pét. : M. GICQUEL Marc, S.A.R.L. MARC GICQUEL ENTREPRISE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

2^e arr. (DP-075-102-18-V0097). — 65, rue Réaumur. — Pét. : M. HERSENT Antoine, S.C.I. INDIVISION VER – DRACH. — Ravalement de la façade arrière sur cour. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0079). — 50, rue de Sévigné. — Pét. : Mme RODRIGUES Caroline, S.A.R.L. ALCATINE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0080). — 312 au 316, rue Saint-Martin, 76, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : M. JULLIEN François. — Changement de destination d'un commerce au rez-de-chaussée sur cour en hébergement hôtelier. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0081). — 116, rue de Turenne. — Pét. : M. DE LANSALUT Olivier, CABINET JEAN CHARPENTIER. — Ravalement de la façade sur cour et réfection partielle de couverture. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0082). — 10, rue Barbette. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0083). — 10 B au 12, rue du Bourg l'Abbé. — Pét. : M. LOURTAU Antoine. — Dépose des grilles anti effraction et remplacement des garde-corps sur des menuiseries extérieures au 2^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0084). — 56, rue Beaubourg. — Pét. : M. MILLOT Jean-Louis Eric. — Changement de destination d'un local de bureau au 1^{er} étage sur rue et cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0085). — 4 T au 6, rue Vaucanson, 15, rue Montgolfier, 25 au 29, rue du Vertbois. — Pét. : Mme HIDALGO Marie-Hélène, VILLE DE PARIS – DCPA SLA 1234. — Création de deux auvents dans une cour d'école. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0086). — 175, rue du Temple, 5, rue des Fontaines du Temple. — Pét. : M. LEVY Maurice. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0087). — 18, rue Meslay, 11, boulevard Saint-Martin. — Pét. : M. KUHNE Franck. — Remplacement des menuiseries extérieures aux 1^{er} et 2^e étages sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0088). — 27, rue de Bretagne. — Pét. : M. IOVINE Nicola, S.A.S. CLAIRE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0089). — 19 au 21, rue Chapon. — Pét. : Mme GRAND Danièle, S.A.S. CABINET GRAND. — Arch. : CABINET JEAN-MICHEL CARDON ARCHITECTE, 98, rue Caulaincourt, 75018 PARIS. — Ravalement du pignon en limite séparative du 23, rue Chapon. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0090). — 10, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : Mme GRAND Danièle, S.A.S. CABINET GRAND. — Arch. : CABINET JEAN-MICHEL CARDON ARCHITECTE, 98, rue Caulaincourt, 75018 PARIS. — Ravalement des murs en héberges du côté du numéro 8, y compris le pan de mur de la courette enclavée, avec isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0091). — 73, rue Notre-Dame de Nazareth, 327, rue Saint-Martin. — Pét. : M. JOCHIMEK Ruben, S.A.S. VERONESE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un showroom de lustres, ravalement partiel de la façade à rez-de-chaussée sur rues, remplacement de la porte métallique de la zone de livraison, création de soupiraux en soubassement, remplacement de la plaque décorative en pierre gravée au-dessus de la porte d'entrée principale et réfection de la marquise existante. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0092). — 8, rue Sainte-Apolline, 114, boulevard de Sébastopol, 9, boulevard Saint-Denis. — Pét. : Mme WANG Lena, S.A.S. CLW. — Changement de destination d'un local à usage de bureau, au 4^e étage sur rue, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0093). — 17, boulevard du Temple. — Pét. : M. WILAIN DE LEYMARIE Pierre-Luc. — Surélévation partielle de la toiture côté rue Saintonge avec

création d'une façade vitrée et pose d'un garde-corps. Surface créée : 7,90 m². — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0094). — 56, rue Beaubourg. — Pét. : M. LE BRIS Bernard, S.A.R.L. ERA BEAUBOURG – BEAUBOURG GESTION TRANSACTION. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0096). — 22, rue Rambuteau. — Pét. : M. BOESCH Olivier. — Remplacement de six châssis de toit. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0097). — 232, rue Saint-Martin, 66, rue Chapon. — Pét. : M. MADAR Alain, S.A.R.L. PARDES PATRIMOINE. — Modification et création de devantures d'un commerce. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0098). — 10, rue Notre-Dame de Nazareth. — Pét. : Mme BEKIROGLU Semra, S.C.I. SANOVET. — Implantation d'un conduit d'extraction d'air vicié en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0099). — 10, rue Charles-François Dupuis, 7, rue Béranger. — Pét. : M. DELMOLINO Fabrizio, S.A.R.L. SPC. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0100). — 42, rue de Sévigné. — Pét. : M. CORMIER Christophe, ENTREPRISE CLAIRON. — Réfection partielle de la couverture à gauche de la lucarne versant rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

3^e arr. (DP-075-103-18-V0101). — 5, rue Pastourelle. — Pét. : M. POGGI Xavier, S.A.S.U. SARACLANA. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-P0052). — 1, rue de Lutèce. — Pét. : M. PARDINI Gérard, PREFECTURE DE POLICE. — Aménagement de l'entrée sécurisée de la Préfecture de Police à rez-de-chaussée et transformation de deux fenêtres en portes. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0047). — 20, rue de la Verrerie. — Pét. : M. BENNOIN Claude, S.A.R.L. SOCIETE BENNOIN. — Ravalement des façades sur cour et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0048). — 30, rue Saint-Paul. — Pét. : M. COUVREUR Jean-Pierre. — Remplacement de sept menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0049). — 14, rue Poulletier, 3, rue Poulletier, 19 au 19 B, rue Saint-Louis en l'Île. — Pét. : M. WANG Teng, S.A.R.L. QUINTESENCE CRUS ET CHATEAUX. — Remise en peinture de la devanture en vue d'installation d'un caviste. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0050). — 29, rue du Roi de Sicile. — Pét. : M. DUCRUET François Eric, S.A.S. NEXT STEP DESIGN. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce en vue d'installation d'une pharmacie. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0051). — 2 au 6, rue de la Cité, 2 au 2 B, quai du Marché Neuf, 7 au 9, boulevard du Palais. — Pét. : M. PAPIN Thierry, ORANGE – UPR IDF. — Modification du relais de radiotéléphonie mobile en toiture. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0053). — 4, rue Geoffroy l'Angevin, 19 au 21, rue Rambuteau, 63, rue du Temple. — Pét. : M. GALET Franck, S.A.R.L. ARTISAN DE LA TRUFFE. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0054). — 3, rue du Temple. — Pét. : Mme COLLON Iris, S.A.S. YUMMY AND GUILTFREE. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0055). — 55 au 57, rue Quincampoix. — Pét. : Mme HAUSERMANN Marie. — Création d'une fenêtre de toit sur une courette en fond de parcelle. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0056). — 17, rue des Francs Bourgeois. — Pét. : Mme GIRARD Delphine, S.A.S. ATELIER COLOGNE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une parfumerie. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

4^e arr. (DP-075-104-18-V0057). — 36, quai de Béthune. — Pét. : Mme LABELLE Irène. — Remplacement de 2 lucarnes sur cour, et d'une porte-fenêtre au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-P0081). — 53, rue Lhomond. — Pét. : M. LAMBERT Denis, CROUS DE PARIS. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur du mur pignon. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0070). — 26, rue de la Harpe. — Pét. : Mme LOCKHART Olivia, S.A.S. BATTISTELLI & ASSOCIES. — Ravalement partiel de la façade sur courette. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0071). — 4, rue Edouard Quénu. — Pét. : M. FONTAINE François-Jean, S.A. GERANCES IMMOBILIERES R.DELIOUX. — Arch. : M. FROUX Bernard, 41, rue Poussin, 75016 PARIS. — Ravalement de la cour carrée du bâtiment B, et réfection de la toiture en zinc côté Nord-Ouest et versant cour carrée dudit bâtiment. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0072). — 242, rue Saint-Jacques. — Pét. : Mme CAPPE Magalie. — Création d'une rampe devant l'accès au groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0073). — 22 au 26, rue du Cardinal Lemoine, 27, rue de Poissy. — Pét. : Mme CAPPE Magalie. — Création d'une rampe devant l'accès au groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0074). — 2 au 2 B, rue Pierre Brossolette, 36, rue Lhomond. — Pét. : Mme CAPPE Magalie. — Création d'une rampe devant l'accès au groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0075). — 14, rue Saint-Séverin. — Pét. : Mme CHMILEWSKY Olga, S.A. CRAUNOT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0076). — 41 au 43, rue de la Montagne Sainte-Geneviève. — Pét. : M. DE COETLOGON Guillaume, SDC COPROPRIETE. — Ravalement du pignon droit avec agrandissement de 4 baies de fenêtres aux 1^{er} et 2^e étages et pose d'un conduit de ventilation. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0077). — 26, rue des Fossés Saint-Jacques. — Pét. : M. BLUM Nathanaël, S.A.S. CABINET CROUE ET LANDAZ. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur sur le pignon en attique. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0078). — 69 au 71, rue Buffon. — Pét. : M. REY-GRANGE Pierre-Alain, S.C.C.V. JARDIN ROYAL DES PLANTES. — Abattage d'un arbre dans le jardin. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0079). — 8, rue Mouffetard. — Pét. : M. DIENG Moussa, S.A.S. MANIA MOUFFETARD. — Modification de la devanture d'une crêperie. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

5^e arr. (DP-075-105-18-V0080). — 24, rue de l'Arbalète. — Pét. : M. DILLI Ergun. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-P0061). — 11, rue du Vieux Colombier. — Pét. : M. PARDINI Gérard, PREFECTURE DE POLICE – SERVICE DES AFFAIRES IMMOBILIERES. — Ravalement du mur pignon gauche sur cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0058). — 24, rue de Vaugirard, 18 au 20, rue de Tournon. — Pét. : M. GISSEROT Thierry, S.C.I. 20 TOURNON. — Suite à démolition, création d'une verrière en toiture, agrandissement et modification d'un édicule, modification au R + 7 et R + 8 sur rues et cour de menuiseries extérieures. Surface créée : 7 m². — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0059). — 23, rue du Vieux Colombier. — Pét. : M. LOPES Nuno, STE BATTISTELLI & ASSOCIES. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0062). — 1, rue Garancière. — Pét. : M. POLLACI Laurent, S.C.I. GARANCIERE SAINT-SULPICE. — Modification de la devanture d'un local de bureau. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0063). — 72, rue du Cherche-Midi. — Pét. : M. LEDEZ Christophe, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0064). — 22, rue Guillaume Apollinaire, 11, rue Saint-Benoît. — Pét. : M. HENOCHSBERG David, S.A.S. LE PETIT ZINC. — Modification de la devanture d'un local commercial. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0065). — 9, rue Saint-Sulpice. — Pét. : M. FUENTES Sébastien. — Création de trois châssis de toit, versant cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0066). — 22, rue des Canettes. — Pét. : M. THOMASZ Kozlowski. — Remplacement de deux fenêtres au R + 1 sur rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0067). — 2, rue Visconti. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT – OPH. — Ravalement des façades sur rue et cour avec remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0068). — 12, rue André Mazet, 59, rue Dauphine. — Pét. : M. PAO Sung Tea David, S.C.I. BAT. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0069). — 150, rue de Rennes, 22, rue Littré. — Pét. : M. DOL Luc, S.A.S. BRIOCHE DOREE. — Modification de la devanture d'un commerce de restauration rapide avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0070). — 12 B, rue de Nevers, 13, rue Guénégaud. — Pét. : M. GOULAS Sylvain, CABINET ORALIA GRIFFATON MONTREUIL. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0071). — 119, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. RAYMOND Michel, S.A.R.L. AU SOLEIL. — Création d'une devanture après dépose de la terrasse fermée de la brasserie et remplacement du store. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0072). — 2, rue Racine. — Pét. : M. ARVIS Jean, S.A. HOTEL BELLOY SAINT-GERMAIN. — Modification de la devanture d'un hôtel. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

6^e arr. (DP-075-106-18-V0073). — 47, rue de Rennes. — Pét. : M. GERONDEAU Jean-Sébastien, S.A.S. MONTBLANC FRANCE. — Modification de la devanture et remplacement de la toile de store d'une boutique de montres, d'instruments d'écriture et de maroquinerie. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0087). — 21, rue Vaneau. — Pét. : Mme LORAZO Christine, IMMOBILIERE DU CHATEAU. — Création d'un ascenseur. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0088). — 47, rue Cléry. — Pét. : M. HOLDER David, S.A.S. PATISSERIE LADUREE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une pâtisserie. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0089). — 27 au 29, rue de Beaune, 29, rue de Verneuil. — Pét. : M. MAURET Michel, S.C.I. GENEPI. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0090). — 30, avenue de La Bourdonnais. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. COMBETSERITH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0091). — 6, rue de la Planche, 4, rue de Commaille, 1, rue de Narbonne. — Pét. : M. RENARD Philippe, SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS. — Aménagement d'un jardin avec création d'une clôture et d'un portillon. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0092). — Port des Invalides. — Pét. : S.A.S. BISTROT ALEXANDRE III. — Installation de la terrasse ouverte d'un café restaurant sur le port. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0093). — 8, rue des Saints-Pères, 2 au 2 T, rue de Verneuil. — Pét. : Mme LIMBARCH Salomé, S.A.R.L. L'ATELIER 55. — Pose de stores au rez-de-chaussée et R + 1 pour un antiquaire. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0094). — 73 au 75, rue Saint-Dominique, 1 au 3, rue de la Comète. — Pét. : M. MARTINS VAZ Germano Augusto. — Transformation d'un garage à rez-de-chaussée sur cour en studio d'habitation, avec surélévation du niveau du plancher et remplacement de la porte de garage par une porte d'entrée et une fenêtre. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0095). — 30, rue du Bac. — Pét. : M. ZINAI Tariq Henri, S.A.R.L. CASA ARCHITECTURE. — Ravalement de la façade avec réfection de l'étanchéité de la terrasse du 3^e étage, côté rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0096). — 35 au 35 A, rue de Babylone. — Pét. : M. LE FRIEC Bertrand, CABINET VOILLEMOT. — Ravalement des façades sur cour et de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0097). — 34, rue Saint-Dominique. — Pét. : M. FUHRER Laurent, S.C.I. LAUCASAN. — Remplacement des fenêtres des 2 lucarnes au dernier étage sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0098). — 1 B, rue Dupont des Loges, 9, rue Edmond Valentin. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, SRALU APTZ. — Réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0099). — 237, boulevard Saint-Germain, 1, rue de Courty. — Pét. : M. LACOSTE François, LACOSTE & THIEULIN. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0100). — 5, boulevard Raspail. — Pét. : Mme NIROUET Marie, S.C.I. SIMONE & CINO DEL DUCA. — Fermeture d'une cour. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0101). — 5, boulevard Raspail. — Pét. : M. CLUZET François. — Fermeture d'une cour. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0102). — 113, rue de l'Université. — Pét. : M. DIMITROV Alexandre, S.C.P.I. EDISSIMMO. — Remplacement des menuiseries extérieures côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0103). — 88 B au 90 B, rue Saint-Dominique, 28 au 32, rue Malar. — Pét. : Mme BERNARD Violaine, S.A.S. STARBUCKS COFFEE FRANCE. — Modification de la devanture avec dépose du store pour un salon de café. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

7^e arr. (DP-075-107-18-V0104). — 31 au 35, rue de Bellechasse. — Pét. : M. GRIFFATON Pierre, Michel et Xavier GRIFFATON. — Ravalement des façades sur cour, création d'un auvent et remplacement de 6 fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0079). — Place de la Concorde. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation de 2 arbres place de la Concorde. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0080). — Avenue Percier. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation de 2 arbres. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0081). — 40, rue de Miromesnil. — Pét. : M. OUARDA Amor, S.A.R.L. PEINTINEX. — Ravalement des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0082). — 36 au 40, rue de Saint-Petersbourg, 91 au 101, rue d'Amsterdam, 3, place de Clichy. — Pét. : M. HUMBERT Etienne, LAPEYRE. — Modification de la devanture d'un magasin d'ameublement. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0083). — 9, avenue Hoche. — Pét. : Mme OULLO Ausnate, S.C.I. ESPACE HOCHE. — Remplacement d'une véranda à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0085). — 19, rue du Rocher. — Pét. : M. BERTHIER Fabrice. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0086). — 12 au 14, rue La Boétie, 2, rue d'Argenson. — Pét. : M. GAUTHIER Clément, S.A.S. MG BOETIE. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0087). — 18 au 20, avenue Matignon. — Pét. : M. GALICHON Dominique, CGA COPRO. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0088). — 53, avenue Hoche. — Pét. : Mme OSMONT Sandrine, SEFAL PROPERTY. — Ravalement des façades sur cour, remplacement et mise aux normes du garde-corps de la coursive. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0089). — 88 au 88 A, boulevard Malesherbes. — Pét. : M. COPAITICH. — Création de 3 fenêtres de toit sur cour et d'une fenêtre au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0090). — 81 au 85, rue La Boétie. — Pét. : M. PETITGAS Pierre, S.A.R.L. IPH IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0091). — 34, avenue Montaigne. — Pét. : M. MIELAZE Pierre, MUTUELLE DES CUISINIERS DE FRANCE. — Rénovation des sous-faces des balcons des 5^e et 6^e étages. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0092). — 2, rue Rembrandt. — Pét. : M. LE NORMAND François. — Rénovation d'un immeuble d'habitation avec prolongement de l'escalier principal jusqu'au

5^e étage et suppression d'un escalier secondaire au R + 4 et R + 5. Surface créée : 13,26 m². — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0093). — 3, avenue de Messine. — Pét. : M. DE BASTOS Antonio, S.A.R.L. AJC DE BASTOS. — Ravalement des façades sur courettes. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0094). — 5, avenue Matignon. — Pét. : M. BARTOUX Robert, S.A.R.L. GALERIE BARTOUX. — Modification de la devanture d'un show room d'art. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0095). — 32, rue Jean Mermoz. — Pét. : M. OUARDA Bachir, S.A.S. ATB ALLIANCE TECHNIQUE DU BATIMENT. — Réfection de l'étanchéité du balcon au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0096). — 72, boulevard Haussmann, 120, rue de Provence, 1 au 1 B, rue du Havre. — Pét. : M. JOSSERAND Dominique, BRED BANQUE POPULAIRE. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0097). — 2 au 10, rue de Bucarest, 61, rue d'Amsterdam. — Pét. : Mme DUCHATEL Anneli, DEPARTEMENT DE PARIS. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0098). — 38 au 42, avenue de Wagram. — Pét. : M. HERVEIN Grégory, S.A.R.L. WOUAGRAM. — Modification de la devanture d'un commerce en vue d'aménagement d'une boutique de produits et accessoires pour chiens et chats en remplacement d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0099). — 8, rue de l'Isly, 119, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. CORMIER Christophe, ENTREPRISE CLAIRON. — Réfection partielle de la couverture versant cour. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0100). — 6 au 8, rue du Commandant Rivière. — Pét. : M. BENOIT Morgan, S.A.S. ORDER NOW. — Modification de la devanture d'un traiteur avec dépose et repose d'un nouveau store. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0101). — 118, rue La Boétie, 41, rue de Ponthieu. — Pét. : M. ZHENG Jindao, S.A.R.L. PATES A NOUILLES. — Modification de la devanture d'un commerce avec pose de store. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

8^e arr. (DP-075-108-18-V0102). — 15 au 17, rue Portalis. — Pét. : M. PRADELLE, ADVISORING IMMOBILIER. — Ravalement de la façade sur rue et création de 3 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0075). — 71, rue de Dunkerque. — Pét. : S.A.S. FRANPRIX HOLDING. — Modification de la devanture d'une supérette avec pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0076). — 9, rue de Liège. — Pét. : M. PIETTE Gilles, S.A.S. HOTELIERE OPERA LIEGE. — Aménagement de la cour intérieure d'un hôtel par la pose de plancher pour la terrasse, d'un abri et de végétalisation. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0077). — 46, rue du Faubourg Montmartre, 2, rue Buffault. — Pét. : Mme ZHANG Jie. — Création d'un conduit d'extraction du R + 1 jusqu'en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0078). — 63, rue de la Victoire. — Pét. : M. FAUCHER Damien, S.C.I. 63, RUE DE LA VICTOIRE. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0079). — 52, rue La Fayette, 48, rue du Faubourg Montmartre, 1 au 3, rue Buffault. — Pét. : Mme TOULOUSE Marie-Claude. — Création de 4 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0080). — 2, rue de Maubeuge, 60, place Kossuth, 12, rue de Chateaudun. — Pét. : M. CHAZALY Frédéric, S.A. SECURITE PIERRE INVESTISSEMENTS. — Réfection de la porte d'entrée principale d'un bâtiment. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0081). — 72, rue de Dunkerque. — Pét. : Mme LAPEYRONNIE Laure. — Pose de volets roulants aux menuiseries extérieures en façade et au châssis de toit du bâtiment sur cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0082). — 52, rue Condorcet. — Pét. : M. LECLERCQ Guillaume, S.A.S. LIGNE-PYTHON. — Modification d'une devanture en vue l'installation d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0083). — 73, rue de Clichy. — Pét. : M. COUTURIER Xavier, KST SYNDIC. — Isolation thermique par l'extérieur de 2 pignons des bâtiments sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0084). — 29, rue Rodier. — Pét. : M. COHEN Jacob, S.C.I. CLICHY PARC. — Modification de la devanture d'un commerce à rez-de-chaussée avec pose d'un volet battant. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0085). — 93, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. SAUBUSSE Thomas, S.A.S. DOKUS OPTIK. — Modification de la devanture d'un opticien. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0086). — 60 au 62, rue d'Amsterdam, 18, rue de Liège. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE. — Nettoyage de la façade avec remise en peinture de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0087). — 13, rue de Montholon. — Pét. : M. HOMANN Bernd. — Remplacement d'une verrière, transformation de châssis de toit en verrière façade Nord et remplacement de deux fenêtres en verrière façade Sud côté cour. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0088). — 3, rue Bleue. — Pét. : Mme VIGANEGO Christiane, DPJS CONSEILS IMMOBILIER. — Réfection de la couverture versants rue et cour avec création d'un châssis de toit côté rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0089). — 58, rue Saint-Lazare. — Pét. : M. BERTRAND Marc, S.C.I. HEXAPIERRE. — Ravalement des façades sur cour et du mur d'entrée d'un passage privatif. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0090). — 13 A, rue Bleue. — Pét. : M. MIROZ Christophe. — Création d'une fenêtre dans le brisis, modification de deux châssis de toit, création d'une fenêtre de toit, élargissement d'un jour de souffrance sur le mur pignon et d'une fenêtre sur courette à l'étage des combles. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0091). — 24, rue de Milan, 48, rue d'Amsterdam. — Pét. : M. KOEGLER François. — Installation de stores sur 10 fenêtres au 4^e étage sur rues. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0092). — 8, rue Saint-Lazare. — Pét. : Mme ROBERTS Sophie, SOPHIE ROBERTS INTERIORS. — Remise en peinture de la devanture d'un établissement de restauration rapide avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0093). — 9, rue Clauzel. — Pét. : M. FOURTIER Lionel, S.C.I. 88 ANTONY. — Modification d'une devanture en vue d'installation d'une agence de prêts immobiliers. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0094). — 23, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : M. DILLI Ergun. — Changement de destination d'un commerce en hébergement hôtelier à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0095). — 13, rue Milton, 1, rue Manuel. — Pét. : M. SMADJA Lucien, S.N.C. VALORIM GESTION. — Ravalement partiel des façades à rez-de-chaussée sur rues. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0096). — 68, rue de Provence, 56, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : M. DOL Luc, S.A.S. BRIOCHE DOREE. — Modification partielle de la devanture d'un commerce de restauration rapide côté rue de Provence. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0097). — 5 au 7, rue Thimonnier. — Pét. : M. DITISHEIM Alain, S.A.S. SOCIETE IMMOBILIERE THIMONNIER. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0098). — 6, avenue du Coq. — Pét. : Mme DEBAIN Anouschka. — Création d'une terrasse végétalisée en toiture versant cour. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0099). — 10, rue de Châteaudun. — Pét. : M. MADAR Alain, S.A.R.L. PARDES PATRIMOINE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

9^e arr. (DP-075-109-18-V0100). — 28, rue de Douai. — Pét. : M. BOURGENAUX Rémy, S.A.S. PIGZA. — Modification d'une devanture avec création d'une mezzanine en vue d'installation d'un restaurant. Surface créée : 14 m². — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0087). — 4, rue Henri Feulard. — Pét. : Mme FUCHS Tatiana. — Surélévation et réfection de la toiture et remplacement des menuiseries extérieures sur cour. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0088). — 5, rue Léon Schwartzberg. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS - / D.E.V.E. — Végétalisation de la toiture d'un gymnase. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0089). — 5, passage Delessert. — Pét. : M. FONTAINE Jean-François, S.A. GERANCES IMMOBILIERES R. DELIOUX. — Arch. : S.A.R.L. BIOTOPES Architecture & Design, 67, rue d'Argout, 75002 PARIS. — Ravalement de la contre-façade sur cour du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0090). — 49, rue de Paradis. — Pét. : M. GASPARELLI Antonio, S.A.R.L. SEB. — Ravalement du mur pignon Sud. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0091). — 104, quai de Jemmapes, 75, rue Bichat. — Pét. : M. BOULAY Mathieu, S.A.S. ABF. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0093). — 5, rue de la Fidélité. — Pét. : M. LUBOT Jean-Paul, S.A.S. OLULE. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0094). — 24 A, rue Saint-Vincent de Paul, 95 au 103, rue de Maubeuge, 1 au 3, rue Ambroise Paré. — Pét. : M. VIARDIN Arnaud, S.A. INDIGO. — Remplacement pour réhausse des garde-corps entourant les 3 accès au parking public en sous-sol, avec fermeture par ajout de portes. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0095). — 11, passage Dubail. — Pét. : Mme FOURCAUT Martine, ASSOCIATION CAMRES. — Pose de persiennes métalliques devant des menuiseries extérieures existantes. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0096). — 44, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. MERCIER Philippe. — Pose d'une unité extérieure de climatisation en toiture sur cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0097). — 104 au 106, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. SARFRAZ Ahmed, S.A.R.L. KAUSAR. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0098). — 126, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : Mme LEGRAS Emilie, IMMO DE FRANCE. — Réfection de la couverture versants rue et cour avec, côté cour, remplacement de 2 châssis par 2 lucarnes, création de deux verrières, remplacement d'un châssis et modification avec déplacement du conduit d'extraction d'air vicié au niveau du retour latéral. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0099). — 22, rue Yves Toudic. — Pét. : M. EL MOKHTARI Hicham, S.A.R.L. CABINET IMAX. — Ravalement des façades sur cour et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0100). — 2, rue d'Aix, 57, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : Mme BABUT Emilie. — Remplacement des pavés de verre du local d'habitation du dernier étage côté cour par une fenêtre avec garde-corps. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0101). — 32 au 40, passage du Désir, 84, rue du Faubourg Saint-Denis, 61 au 65, boulevard de Strasbourg. — Pét. : Mme ADAM Dominica. — Création de 2 fenêtres de toit versant courette. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0102). — 4, rue Martel. — Pét. : Mme ROUMET Valérie. — Remplacement d'une fenêtre et agrandissement de 2 petites fenêtres au 1^{er} étage sur cour. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0103). — 81, rue du Faubourg Saint-Denis. — Pét. : M. BERGON Patrice, R.I.V.P. — Ravalement des murs mitoyens. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0104). — 184 au 188 B, rue La Fayette. — Pét. : M. MASURIER Cyril, S.A. SFR. — Modification de la devanture d'un local technique pour un opérateur de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

10^e arr. (DP-075-110-18-V0105). — 51, boulevard de Magenta, 61 B, rue des Vinaigriers. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE IDF. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0133). — 21 au 21 B, rue des Taillandiers. — Pét. : M. KERLANN Jean-François, KERLANN ARCHITECTE. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0134). — 191, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0135). — 76, boulevard Richard Lenoir. — Pét. : M. HUMBERT Etienne, S.A. LAPEYRE. — Ravalement sur la façade côté rue. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0136). — 19, rue Oberkampf. — Pét. : Mme DUONG Carine. — Installation d'une pompe à chaleur sur un balcon au 5^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0137). — 23, avenue Philippe-Auguste, 99, rue de Montreuil. — Pét. : M. LEBEGUE Franck, LEBEGUE COUVERTURE. — Réfection du chéneau côté rue. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0138). — 25 au 27, rue Oberkampf. — Pét. : M. FOURNIER Thomas, S.A.S. DAIDAI (TOMMASINO). — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0139). — 55, rue Saint-Sabin. — Pét. : M. BERANGER Vincent. — Création de quatre châssis de toit. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0140). — 134, rue Saint-Maur. — Pét. : M. NOGUES Sylvain, S.A. EPEL. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0141). — 81 au 83, rue du Faubourg Saint-Antoine, 1, cour des Trois Frères. — Pét. : M. ROHR Nicolas, S.A.S. FAGUO. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'un magasin de chaussures. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0142). — 50, rue du Faubourg du Temple. — Pét. : M. KEMPF Cyriaque. — Création de châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0143). — 26, rue de Charonne. — Pét. : Mme OLLIVIER Anne. — Réouverture d'une fenêtre sur le passage Lhomme au deuxième étage. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0145). — 17 au 19, rue Richard Lenoir. — Pét. : Mme MOULIN Iris. — Changement de destination d'un local de bureau en habitation (1 logement créé) au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0146). — 77, avenue Parmentier. — Pét. : M. VENOT Christian, S.C.I. FAVENOT. — Changement de destination de locaux de bureau en habitation au 1^{er} étage sur rue, cour et courette et fermeture d'une trémie d'escalier. Surface créée : 7,80 m². — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0147). — 101, rue Saint-Maur. — Pét. : S.A.R.L. EKD. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0148). — 61, rue Oberkampf, 1, rue de Nemours. — Pét. : Mme DELGADO BOUTROUE Elisée, MAISON BICHON. — Modification de la devanture et remplacement des stores d'une boulangerie-pâtisserie. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0149). — 13, rue de la Fontaine au Roi. — Pét. : M. STAINVURCEL Laurent. — Création de 4 châssis de toit. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0150). — 3 au 3 B, rue de Vaucouleurs. — Pét. : Mme PERROT Clémence. — Remplacement de 3 fenêtres et création de 3 châssis de toit côté cour. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0151). — 1, passage Saint-Bernard, 157 B au 159, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. MASURIER Cyril, S.A. SFR. — Installation d'antennes relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0152). — 160, rue Oberkampf. — Pét. : M. PAILLAS Cédric, S.A. PROGESTION. — Ravalement des façades sur cour et courettes. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0153). — 98 au 100, avenue de la République. — Pét. : M. DELVALLE Thibaut, MAIRIE DE PARIS – DCPA – SLA 12. — Remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0154). — 12, rue Popincourt. — Pét. : M. BRETTON Charles. — Remplacement de menuiseries extérieures et d'une verrière à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0155). — 95 au 95 B, rue de la Roquette. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE IDF. — Remise en peinture de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

11^e arr. (DP-075-111-18-V0156). — 85, rue de la Roquette. — Pét. : S.A.R.L. CHEZ ALINE. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0078). — Place de la Nation. — Pét. : VILLE DE PARIS – DIRECTION DES ESPACES VERTS ET DE L'ENVIRONNEMENT. — Abattage et replantation de 2 arbres place de la Nation. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0079). — 39, rue de Picpus. — Pét. : CONGREGATION DES SACRES CŒURS. — Création d'un ascenseur du rez-de-chaussée au R + 3 avec modification et création de menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0080). — 25, avenue Ledru-Rollin. — Pét. : M. COURET Pascal, S.A.R.L. LE CAFE POPULAIRE. — Création d'une devanture après suppression de la terrasse fermée et remplacement du store-banane. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0081). — 70, avenue du Docteur Arnold Netter. — Pét. : M. VERNON Dominique, LE TERROIR. — Ravalement du pignon en fond de parcelle avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0082). — 120, rue du Faubourg Saint-Antoine. — Pét. : M. PEREZ Simon, S.A.R.L. SHAF. — Ravalement des façades et pignons sur rue et cour et remplacement d'une fenêtre de toit sur cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0083). — 22, rue Claude Decaen. — Pét. : M. SANCHEZ Olivier, S.A.S. E.G.I.P. — Arch. : M. BELLOTTI Ugo, 8, rue des Peupliers, 75013 PARIS. — Ravalement de la façade arrière du bâtiment sur rue. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0084). — 12, rue Traversière. — Pét. : Mme VANDENBERGHE Sylvie, S.A. HLM LOGIS TRANSPORTS. — Ravalement de l'ensemble des façades et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0085). — 28, rue de la Voûte. — Pét. : M. GALLO. — Réhaussement partiel de la toiture du bâtiment de 4 étages en fond de parcelle et création de deux fenêtres de toit. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0086). — 14, rue des Fonds Verts. — Pét. : M. TOMASZEWSKI Yan. — Surélévation de la toiture et création d'une mezzanine dans le volume d'un local d'habitation au 1^{er} étage sur cour. Surface créée : 13 m². — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0087). — 70 au 76, avenue Daumesnil, 22 au 26, rue Chrétien de Troyes. — Pét. : Mme BERNEDE Carine, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E. — Végétalisation de la toiture-terrasse avec surface dédiée à l'agriculture urbaine pour les enfants et agents du bâtiment de la crèche Daumesnil, sur cour, avec pose de câbles formant pergola. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0088). — 1, rue Dubrunfaut. — Pét. : Mme ZAYAN Jennifer, S.A.R.L. OJEN. — Pose d'un rideau métallique sur la devanture d'une onglerie. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0089). — 216 au 226, rue de Bercy, 15 au 17, rue Traversière. — Pét. : M. LEGRAND Jacques, IMEFA CENT VINGT SEPT. — Création d'un escalier extérieur en façade sur courette avec fermeture de 2 fenêtres, et remplacement de 2 fenêtres par des portes. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0090). — 120, avenue du Général Michel Bizot. — Pét. : M. REZLAN Gilles. — Modification d'une baie pour un garage à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0091). — 79, avenue du Docteur Arnold Netter. — Pét. : M. DEFORGE Hugues, AQUASTYL S.A.S. — Réfection de la toiture versant rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0092). — 11 B, rue Jules César. — Pét. : M. ETLIN Alain Philippe. — Création d'une véranda, de deux châssis de toit et d'une fenêtre au 5^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0093). — 20, rue du Charolais. — Pét. : M. GODRECHE Alain, S.A.R.L. DU CHAROLAIS. — Changement de destination partiel d'un local d'artisanat à rez-de-chaussée et premier étage sur cour en local d'habitation (1 logement créé). — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

12^e arr. (DP-075-112-18-V0094). — 40 au 44, rue du Charolais, 2 au 10, square Eugène Hatton, 124 au 128 B, avenue Daumesnil. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE IDF. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-P0097). — 47 au 67, rue Bruneseau. — Pét. : M. LAURENT Bertrand, EPIC SNCF RESEAU. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures du Technicentre Paris Austerlitz SNCF au 2^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0096). — 10, avenue Claude Regaud, 42 au 44, avenue de la Porte d'Ivry, 1 au 3, rue Péan. — Pét. : Mme SCHWOERER Héliène, PARIS HABITAT OPH. — Changement des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée et aménagement d'un jardin d'enfants. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0098). — 2 au 4, rue Maurice et Louis de Broglie, 134 A, rue du Chevaleret, 13 au 35, rue Louise Weiss. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, R.I.V.P. — Ravalement de 2 bâtiments sur rues et cour, avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures, isolation du porche après dépose de l'œuvre d'art et remplacement avec déplacement de la clôture sous passage au nu de la façade, réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec implantation de garde-corps en périphérie. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0099). — 39 au 69, rue des Longues Raies, 21 au 39, rue Cacheux, 1 au 11, impasse du Crédit Lyonnais. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT DTSE. — Remplacement de 3 grilles de clôture sur rue. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0100). — 33, rue des Peupliers. — Pét. : M. LEVASSEUR Didier, S.A.S. CARREFOUR PROXIMITE FRANCE. — Modification de la devanture et pose de stores-bannes en vue d'installation d'une supérette. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0101). — 18, rue des Malmaisons. — Pét. : Mme MORITZ Brigitte. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0102). — 31 au 33, rue de Rungis, 67, rue de l'Amiral Mouchez. — Pét. : M. FOUILLAND François, S.A. ICF HABITAT NOVEDIS. — Ravalement de l'ensemble des façades sur rues et cour avec remplacement des menuiseries extérieures et des volets roulants, et réfection de l'étanchéité avec végétalisation des toitures-terrasses. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0103). — 129, boulevard Masséna. — Pét. : Mme KHAMPHOUSONE Sisavath, S.A.R.L. LAO DOUNGPASEUT. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0104). — 70, rue de Tolbiac. — Pét. : M. KHAN Amin, S.A.R.L. BENGLA TELECOM. — Modification de la devanture d'un commerce de cartes téléphoniques, taxiphone et de transfert d'argent. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0105). — 8, rue Ponscarne. — Pét. : Mme SMADJA Agnès. — Remplacement des menuiseries extérieures situées au 2^e étage en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0106). — 5 B, rue de Domrémy. — Pét. : M. SCHNEIDER Daniel, S.E.M. REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS. — Ravalement d'un ensemble immobilier avec isolation thermique par l'extérieur, changement des menuiseries extérieures et création de locaux techniques à rez-de-chaussée. surface créée : 11,60 m². — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0107). — 54, avenue des Gobelins, 1, villa des Gobelins. — Pét. : M. FRACK Louis, S.A.R.L. BIOBURGER GOBELINS. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un établissement de restauration rapide. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0108). — 28 au 36, avenue de la Porte de Choisy, 36, avenue de Choisy, 1 au 9, rue Lachelier. — Pét. : M. SEVERAND Yann, S.A.S. PROXIGES. — Réfection de la couverture avec création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0109). — 231, rue de Tolbiac. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT OPH. — Réfection de l'étanchéité d'une toiture-terrasse. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0110). — 8, rue de l'Espérance, 13, rue Michal. — Pét. : M. TURPIN Frédéric Jean. — Obturation de la fenêtre à rez-de-chaussée sur rue d'un local à usage d'habitation et réfection de la façade. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0111). — 14, boulevard Kellermann. — Pét. : Mme CHEVREAU Laurence, PARIS HABITAT - OPH. — Ravalement de l'ensemble des façades et remplacement des menuiseries extérieures. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0112). — 4, rue Chéreau. — Pét. : M. FISCHER Claude, OGEC SAINT-VINCENT-DE-PAUL. — Remplacement d'une porte d'entrée en limite de propriété sur rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0113). — 112, avenue d'Italie. — Pét. : M. BONNET Clément, S.A.R.L. L'ATELIER DU PAIN. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0114). — 49, rue Broca. — Pét. : ASSOCIATION LEZARTS DE LA BIEVRE. — Réalisation de fresques sur les murs sous le pont du 45 au 67, rue Broca. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0115). — 11 au 19, avenue de la Porte d'Italie, 13 au 15, avenue d'Italie. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE IDF. — Remise en peinture de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

13^e arr. (DP-075-113-18-V0116). — 52, rue de Domrémy, 2, rue Jeanne d'Arc. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE IDF. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0097). — 130 au 140, rue de l'Ouest, 188 au 196, rue d'Alésia, 17 au 23, rue du Moulin de la Vierge. — Pét. : M. MORIN DEPOORTERE Jean-Luc, MAIRIE DE PARIS - DCPA. — Création d'un sas d'entrée

au rez-de-chaussée sur rue pour un groupe scolaire avec habillage des façades sur rues. Surface créée : 7 m². — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0098). — 2 au 8, allée Gaston Bachelard, 101 au 115, boulevard Brune. — Pét. : M. BOUCAUX Loïc, POSTE IMMO. — Renouvellement et extension d'installation de production et de distribution de froid au R - 2 et R + 8. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0099). — 9 B, rue d'Alembert. — Pét. : M. FERNANDES Johnny, S.A. DAUCHEZ ADB. — Remplacement de portes-fenêtres aux 2^e et 3^e étages. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0100). — 9, square Henri Delormel, 7, rue Ernest Cresson. — Pét. : Mme KWON Yung Sil Narae, S.A.S. TEYANG. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0101). — 26, rue de l'Abbé Carton. — Pét. : M. DENISE Jacques Emmanuel, SYNDIC CABINET BONNEFOI. — Mise en place d'une grille au droit de la porte d'accès au parking d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0102). — 18 au 24, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, 54, rue du Château, 6 A, rue du Commandant René Mouchotte. — Pét. : M. REGOUBY Vincent, S.A.S. ESPRIT RESTAURATION. — Installation de panneaux vitrés pour protéger la terrasse d'un restaurant dans l'emprise de la parcelle à rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0103). — 9, rue Hippolyte Maindron. — Pét. : M. PINTO Fernando, ATELIER L'ART DU BÂTIMENT. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

14^e arr. (DP-075-114-18-V0104). — 92, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. ABAD Jean-Louis, SEGECAP IMMO CO FONCIA IPM. — Remplacement d'un groupe frigorifique en toiture avec pose de panneaux acoustiques. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0118). — 43, quai de Grenelle. — Pét. : Mme LESPINE Catherine, S.A.S. O & D. — Modification de deux devantures, Est et Ouest à rez-de-dalle d'un immeuble de bureaux avec création de deux accès et d'un ensemble de grilles à ventelles. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0119). — 165, rue de Vaugirard. — Pét. : M. KERLANN Jean-François, KERLANN ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0120). — 20, rue Frémicourt. — Pét. : M. THIEULIN Wandrille, LACOSTE & THIEULIN. — Ravalement de la façade après dépose de la colonne des sanitaires, côté cour. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0121). — 56 au 58, avenue Félix Faure. — Pét. : M. LEMOINNE Alain, MAIRIE DE PARIS/ SLA 7/15. — Remplacement de fenêtres au 2^e étage sur jardin d'un groupe scolaire. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0122). — 162, avenue de Suffren. — Pét. : M. POYET Hugues. — Création d'un châssis de toit. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0123). — 48 au 50, boulevard du Montparnasse. — Pét. : M. SPITZ Giovany, SDC 48, BD DU MONTPARNASSE PARIS 15 REPRESENTÉ PAR FONCIA LAPORTE. — Ravalement des façades sur la courette. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0124). — 19, boulevard Garibaldi. — Pét. : Mme SEYVE BICHON Chantal. — Changement de destination d'un atelier en habitation (1 logement créé) au rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0125). — 40, avenue de Suffren. — Pét. : M. DE CHIREE Thierry. — Extension d'un appartement au R + 3 sur courette et remplacement de la verrière au niveau du R + 3. Surface créée : 4 m². — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0126). — 78, boulevard de Grenelle. — Pét. : Mme THIEBAULT Marie-France. — Remplacement de la porte d'entrée d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0127). — 40 B, avenue de Suffren, 7 au 15, rue Desaix, 43 au 45, rue de la Fédération. — Pét. : M. LEVAILLANT Charles-Henri. — Transformation d'une toiture-terrasse gravillonnée en une toiture-terrasse paysagère. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0128). — 20 au 22, rue Oscar Roty, 105 au 107 B, rue de la Convention. — Pét. : Mme LEONARD Sandrine, S.A. MONOPRIX EXPLOITATION. — Pose de rideaux métalliques et d'un store en devanture d'un supermarché. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0129). — 2 au 12, impasse de Presles, 26, cité Morieux, 60 au 76, rue de la Fédération. — Pét. : M. GELRUBIN Samuel, FEDERATION S.A.S. — Création d'un élévateur pour personnes à mobilité réduite, après suppression partielle de l'escalier du bâtiment de bureau, côté cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0130). — 28 au 30, rue de Dantzig, 15 Q, rue Jobbé Duval. — Pét. : Mme QUILOLIER Carole, SYNDIC CABINET J.A. TIFFEN. — Installation d'une grille au droit de l'entrée d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0131). — 29, rue Cambronne. — Pét. : M. LOPES Nuno, STE BATTISTELLI & ASSOCIES. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0132). — 1 au 3, rue Gramme, 63 au 65, rue du Commerce. — Pét. : Mme BATTEUX Béatrice, JULIE DIFFUSION - S.A.R.L. LIBERTIE. — Modification de la devanture d'un magasin de vêtements. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0133). — 20, rue de l'Abbé Groult, 116, rue de la Croix Nivert. — Pét. : Mme VIECELI Elsa, S.A.R.L. HNET. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0134). — 144 au 146, boulevard de Grenelle, 21 B au 29, rue Frémicourt. — Pét. : M. JUNGSMANN Dominique, S.A.R.L. JUNGSMANN FAMILY. — Changement de destination d'un local de bureau en hébergement hôtelier au 3^e étage sur cour. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0135). — 231, rue de la Croix Nivert. — Pét. : M. DANO Sébastien, CABINET GESTION A D. — Remplacement du portillon d'accès au bâtiment et de la lisse en surplomb du muret par une grille avec portail et portillon, côté rue. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0136). — 2 au 4 B, rue de Staël, 17, rue Lecourbe. — Pét. : M. STIBBE Alain Léopold, S.C.I. 4 BIS RUE DE STAËL. — Division de la parcelle en 2 lots. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0137). — 307, rue de Vaugirard. — Pét. : M. RAYROLLES Jean-Matthieu. — Transformation d'une fenêtre en une porte-fenêtre à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

15^e arr. (DP-075-115-18-V0138). — 80 au 82, boulevard Garibaldi. — Pét. : SDC 80 GARIBALDI REPRESENTÉ PAR LE CABINET LA PAGERIE. — Réfection de l'étanchéité des balcons en façade côté cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0139). — 7, rue Auguste Chabrières. — Pét. : M. BAYOUMI Chihab, S.A.R.L. SMART MANAGEMENT ET SERVICES. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0140). — 98 au 100, rue Cambronne. — Pét. : M. FERREIRA François, S.A.S. BATTECH. — Ravalement des façades sur jardin. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0141). — 3, rue Auguste Bartholdi. — Pét. : M. REGY Patrick, S.A. CABINET REGY. — Installation d'une véranda sur cour. Surface créée : 4,60 m². — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0142). — 5, rue Valentin Haüy. — Pét. : M. CRACA Michel, S.C.I. FELIGIU. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0143). — 9, rue Bouchut. — Pét. : M. CRACA Michel, S.C.I. FELIGIU. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

15° arr. (DP-075-115-18-V0144). — 1 au 3, place du Commerce, 67 au 69, rue Violet. — Pét. : M. ASSOUS Patrick, S.C.I. PACALO. — Remplacement des menuiseries extérieures d'un cabinet dentaire. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0124). — 97, avenue Victor Hugo. — Pét. : Mme WEILL Astrid, S.C.I. 97 AVENUE VICTOR HUGO. — Modification des menuiseries extérieures à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0125). — 129, rue de la Pompe. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0126). — 152 au 164, avenue de Malakoff, 83 au 89, avenue de la Grande Armée. — Pét. : BNP PARIBAS REAL ESTATE PROPERTY MANAGEMENT FRANCE S.A.S. — Abattage de 3 arbres. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0127). — 4, avenue de la Frillière. — Pét. : M. CARLOT Brice. — Remplacement d'une porte par une fenêtre, remise en peinture de la porte d'entrée et des garde-corps à rez-de-chaussée sur rue et remplacement d'une véranda sur cour. Surface démolie : 19,80 m². Surface créée : 19,80 m². — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0128). — 52, boulevard Emile Augier. — Pét. : M. GRIFFATON Thierry, Michel ET Xavier GRIFFATON. — Fermeture d'une courette aux R + 2 et R + 3. Surface créée : 19 m². — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0129). — 34, rue Leconte de Lisle, 10 au 16, rue Pierre Guérin. — Pét. : M. LE GOAS Gildas, S.C.I. SOLINE. — Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur rue et cour et création d'une verrière sur la terrasse côté cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0130). — 25 au 27, avenue de Lamballe. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0131). — 8, rue Vital. — Pét. : Mme EL HAIK Véronique, S.C.I. ELTHINA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0132). — 2, villa Eugène Manuel. — Pét. : M. MOREAU Thierry, S.A.R.L. FENDLER SEEMULLER ARCHITECTES. — Abattage et replantation de deux arbres situé dans la villa Eugène Manuel. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0133). — 1, chemin de la Croix Catelan. — Pét. : M. BOULANGER Benjamin, SASP LAGARDERE PARIS RACING RESSOURCES. — Transformation d'une fenêtre en porte d'accès pour le personnel du Club Lagardère. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0134). — 23 au 25, rue Molitor. — Pét. : THOMANN HANRY – M. Jean-Paul FELICI. — Ravalement des façades sur rue et jardin. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0135). — 6 au 14, place du Docteur Paul Michaux, 2 au 4, rue du Lieutenant-Colonel Deport, 3, place du Général Stefanik. — Pét. : M. SIVADIER Thomas, LES PRINCES. — Rentoilage des stores de la brasserie. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0136). — 14, rue Jean Richepin. — Pét. : Mme CARNUS Céline. — Modification des façades au 8° étage d'un local d'habitation, comprenant création de trois châssis de toit, de verrières dans le brisis et sur les murs côté Nord et mis en place d'une isolation thermique par l'extérieur et d'un bardage en zinc. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0137). — 15, avenue du Président Wilson. — Pét. : M. NEYRINCK Diego. — Remplacement d'une fenêtre au 3° étage sur rue. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0138). — 40, rue Raynouard, 2 au 6, rue Jean Bologne, 10, rue de l'Annonciation. — Pét. : Mme FOUQUERAY Laurence, VILLE DE PARIS. — Ravalement partiel des façades de l'église. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0139). — 1 au 3, rue Léonce Reynaud, 5, avenue Marceau. — Pét. : Mme SPEICH Rose, VILLE DE PARIS – SECTION SUD OUEST DE VOIRIE. — Elargissement du trottoir. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0140). — 63, avenue Kléber. — Pét. : M. PASQUIER Jean Louis, S.A.R.L. SOLUTION CORDE. — Remplacement d'une descente d'eau pluviale sur rue. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0141). — 136, avenue de Malakoff, 18, rue Piccini, 14, avenue Alphand. — Pét. : M. BIZORD Gérard, SOCIETE GENERALE – BDDF/SEG/LOG/IMM/TSC. — Modification de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0142). — 10, rue Georges Bizet, 29, avenue Pierre I^{er} de Serbie. — Pét. : Mme CAROLINA Laura, CABINET NICOLAS ET CIE. — Création d'un ascenseur en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0143). — 22, avenue Georges Mandel. — Pét. : Mme POPOVICI Ioana. — Pose d'une porte barreaudée et de grilles de défense sur les fenêtres d'un appartement à rez-de-jardin. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

16° arr. (DP-075-116-18-V0144). — 11, rue Saint-Didier. — Pét. : M. DUPUIS Marc-Antoine, Mme KENDALL Jane. — Construction d'une véranda sur la terrasse du local d'habitation du 5° étage côté rue. Surface créée : 6 m². — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0138). — 18, rue Lemercier. — Pét. : M. BARRE Eric, CABINET PRESTIGERE. — Ravalement des façades sur rue et courettes et réfection de la couverture et des souches de cheminée. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

17° arr. (DP-075-117-18-V0139). — 39, rue des Apennins. — Pét. : M. GUILLEMONT Julien, IMMOBILIERE 3 F. — Ravalement de la façade sur rue avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur sur rue et façade avant du bâtiment B, en façade arrière du bâtiment A et sur courette,

remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, des éléments de couverture défectueux, création de 2 exutoires de désenfumage avec la mise en place de lanterneaux et création d'un local à ordures ménagères sur cour. Surface supprimée : 13,40 m². — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0140). — 2, passage Roux. — Pét. : M. BOURELLE Virgile, S.A.S. COMBET-SERITH. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0141). — 16, rue de Phalsbourg. — Pét. : M. FICHTENBAUM Steeve. — Remplacement d'une fenêtre de toit. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0142). — 38 au 40, rue Guersant. — Pét. : Mme HASSINE Noor, S.A. CABINET JOURDAN. — Remplacement des garde-corps en façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0143). — 36, rue des Moines. — Pét. : M. de GOEJE Simon, CHEZ SIMON. — Modification de la devanture d'un restaurant avec remplacement du store. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0144). — 6, rue Lécluse. — Pét. : M. SIEBENALBER Alain, S.A.R.L. COMPAGNIE HÔTELIÈRE ALRIC. — Redressement du brisis avec déplacement et création de lucarnes sur rue. Surface créée : 6,60 m². — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0145). — 171, avenue de Clichy. — Pét. : M. HAMANI Said, S.A.R.L. AU 36. — Modification de la devanture d'un bar restaurant après dépose de la terrasse fermée et pose d'un store. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0146). — 34, rue de Tocqueville. — Pét. : M. LEBEGUE Franck, LEBEGUE COUVERTURE. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0147). — 29, rue de Lévis. — Pét. : M. MARET Renaud, S.A.S. NATURALIA. — Modification de la devanture en vue d'implantation d'une supérette en lieu et place des 2 commerces existants, et remplacement de la verrière en toiture et des menuiseries extérieures en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0148). — 39, rue Davy. — Pét. : M. NOGUES Sylvain, S.A. EPEL. — Réfection de la couverture versant rue. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0149). — 38 au 40, rue Brunel. — Pét. : M. AMAR Laurent, S.A.S.U. PF 1. — Pose d'un groupe de climatisation avec protection acoustique à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0150). — 48, rue Fortuny. — Pét. : M. THOMAS Matthieu, S.A.S. CABINET ECBE. — Ravalement du mur pignon en héberge. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0151). — 54 au 56, rue Davy. — Pét. : M. DENIAU Alexandre, SOCIETE MICHEL DENIAU. — Ravalement des façades sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0152). — 55, rue Jouffroy d'Abbans. — Pét. : S.C.I. 55 JDA. — Pose d'un conduit d'extraction en façade sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0153). — 20, rue Biot. — Pét. : M. BERRADJ Smail, S.A.R.L. VINGT BIOT. — Création d'un conduit d'extraction sur cour du R + 1 jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0154). — 51 au 59, boulevard Bessières, 91 au 97, rue Pouchet. — Pét. : M. BELLAICHE Simon, FONCIERE EVE. — Aménagement de la terrasse du 5^e étage d'un bâtiment de bureau, avec pose de caillebotis et

de garde-corps après dépose des équipements techniques, et ravalement du pignon attenant. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0155). — 9, rue Beudant. — Pét. : M. BAYOUMI Chihab, S.A.R.L. SMART MANGEMENT & SERVICES. — Ravalement des façades sur rue, cour et mur pignon. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0156). — 14, rue Henri Rochefort. — Pét. : M. BAUBAN Philippe, S.A.S. MATHIAUD BRITO. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon côté droit. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

17^e arr. (DP-075-117-18-V0157). — 12, rue de Saint-Marceaux. — Pét. : M. MALBET François, SDC REPRESENTÉ PAR SOGI. — Réfection de l'étanchéité des terrasses et pose de garde-corps. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0115). — 2 au 4, rue Frédéric Schneider, 136 au 138, boulevard Ney, 1 au 19, rue Camille Flammarion. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT OPH. — Changement des menuiseries extérieures au rez-de-chaussée, création d'un local déchets et restructuration d'un jardin d'enfants. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0116). — 35, rue du Poteau. — Pét. : M. BAUDELAIRE Eric. — Création d'une terrasse en toiture avec modification des menuiseries extérieures au 6^e étage sur cour et réalisation d'un escalier du R + 6 jusqu'en toiture. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0117). — 232 au 236, rue Marcadet, 16 B, rue du square Carpeaux, 203 au 215, rue Championnet. — Pét. : Mme COLIN Stéphanie, RENAULT RETAIL GROUP. — Modification de la devanture d'un commerce de vente de voitures avec création d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0118). — 4, rue du Pré. — Pét. : Mme RENSON Geneviève Renée. — Création de 2 châssis de toit côtés rue et cour. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0119). — 8, rue Ravignan, 13, passage des Abbesses. — Pét. : Mme PINON Nadine, S.A.R.L. CABINET MALESHERBES GESTION. — Ravalement des façades et réfection de la couverture et des souches de cheminées sur cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0120). — 8, rue Lucien Gaulard. — Pét. : M. FAUDOT Marc, MAIRIE DE PARIS – D.E.V.E.-SERVICE DES CIMETIERES. — Réhabilitation et confortement d'une partie du mur d'enceinte du cimetière Saint-Vincent. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0121). — 9, rue Ernestine. — Pét. : M. HUEN Benoît. — Modification d'un conduit de cheminée existant en façade sur courette. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0122). — 1 au 3, rue d'Oran, 3, rue Ernestine. — Pét. : Mme ISRAEL Jenny, S.A. CABINET CREDASSUR. — Ravalement de la façade sur rue du bâtiment B. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0123). — 1 au 3, rue d'Oran, 3, rue Ernestine. — Pét. : Mme ISRAEL Jenny, CABINET CREDASSUR. — Ravalement des façades sur rues et cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0124). — 8, rue Hermel, 11 T, rue du Baigneur. — Pét. : M. DAUBOURG Bertrand, S.A.S. CABINET DAUBOURG. — Remplacement de la porte d'entrée d'un immeuble d'habitation. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

18^e arr. (DP-075-118-18-V0125). — 18, rue Chappe, 5, rue André Barsacq. — Pét. : M. WACHBAR Benoît, S.C.I. GB2W. — Modification de la devanture d'un commerce. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0126). — 6, rue Ferdinand Flocon. — Pét. : Mme EMPROUX, GSTE GESTION – SYNDIC – TRANSACTION. — Réfection de l'étanchéité du balcon du 5^e étage côté rue. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0127). — 28, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : Mme LE LOUET Nelly, S.A. SOCIETE NELLY RODI. — Changement de destination de bureau en habitation au 1^{er} étage sur cour (2 logements créés). — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0128). — 28, avenue de Saint-Ouen. — Pét. : Mme LE LOUET Nelly, S.A. SOCIETE NELLY RODI. — Changement de destination de locaux de bureau en hébergement hôtelier au rez-de-chaussée sur cour (2 hébergements hôteliers créés). — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0129). — 30, boulevard Barbès. — Pét. : M. LEMOINE Léo — Création d'un châssis de toit et installation d'un bloc de climatisation en toiture. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0130). — 7 au 7 B, rue Baudelique. — Pét. : M. SEBAGH Laurent, S.C.I. SHEFFA. — Changement de destination d'un local à usage de commerce, à rez-de-chaussée sur rue et cour, en location touristique meublée. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0131). — 83, rue Ordener. — Pét. : M. BAULAH Dhanraj, AUX DELICES DE DHAN. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0132). — 74, rue Lamarck, 7, rue de la Fontaine du But. — Pét. : M. GOTTI David, S.A.R.L. TERRASSE & CIE IMMOBILIER. — Modification de la devanture en vue d'installation d'une agence immobilière. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0133). — 80, rue Riquet. — Pét. : M. BASQUIN Simon, S.A.S. STUDIO BRAVO. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0134). — 39, rue de Clignancourt. — Pét. : M. OUDART Clément. — Création d'un châssis de toit, versant cour. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0135). — 29, rue Lambert. — Pét. : M. MONCAUT Philippe, S.A.S. LOCA. — Modification de la devanture et rentoilage du store d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0136). — 64, rue Lépici. — Pét. : M. BAILLY Olivier. — Construction d'une extension à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 13 m². — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0137). — 67, boulevard Ornano. — Pét. : M. PEROUSE Arnaud. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur cour. Surface créée : 18 m². — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0138). — 6, rue de Clignancourt. — Pét. : Mme DESVIGNES Jacqueline. — Installation d'un climatiseur et pose de stores-bannes au 6^e étage sur rue. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0139). — 132 au 134, rue de Clignancourt, 27 au 29, rue des Amiraux. — Pét. : M. ROCHES Vincent, S.A.S. SPEBI. — Ravalement de la façade arrière et du mur pignon. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0140). — 28, rue Marx Dormoy. — Pét. : Mme MENAGE Emmanuelle, LOT CENT. — Ravalement de la façade arrière sur cour couverte et des pignons latéraux avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, et réfection de l'étanchéité de la toiture-terrasse avec dépose d'un édifice technique. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0142). — 61, rue du Mont-Cenis. — Pét. : Mme AUBERGER Marilyn, S.A.S. FINZI – SYNDIC. — Ravalement des façades sur rue et cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0143). — 18, rue Paul Albert. — Pét. : Mme DENIS Marie, FONCIA PARIS. — Ravalement du mur pignon et des souches de cheminées. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0144). — 16, boulevard de Clichy, 2, rue Houdon. — Pét. : M. DOL Luc, S.A.S. BRIOCHE DOREE. — Remise en peinture de la devanture d'un commerce de restauration rapide avec remplacement des stores. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0145). — 2, passage Cottin, 19, rue Ramey. — Pét. : S.C.I. RAMEY COTTIN. — Changement de destination d'un local de commerce (galerie d'art) en dispensaire médical à rez-de-chaussée et sous-sol sur rues et cour. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0146). — 100, rue des Martyrs. — Pét. : Mme NEVES Kelly, S.A.S. M 2 K. — Pose d'un store-banne en devanture d'une épicerie fine. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

18° arr. (DP-075-118-18-V0147). — 4, rue du Marché Ordener, 4 au 6, rue Ordener. — Pét. : M. ROZENBLAT Olivier, S.C.I. MAX DORMOY ORDENER. — Changement de destination de locaux de bureaux en habitation (3 logements créés) à rez-de-chaussée sur cour. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0064). — 54, avenue de Flandre, 15, rue de Rouen. — Pét. : Mme BRAZ Laura, S.A.S. FONCIA FRANCO SUISSE. — Ravalement de la façade sur cour. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0065). — 22, rue des Ardennes. — Pét. : M. DOS SANTOS Bruno, S.A.R.L. CDSB BATIMENT. — Réfection de l'étanchéité de l'ensemble des balcons des façades sur rues. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0066). — 144, avenue de Flandre. — Pét. : M. TRANCOSO SEBASTIEN, S.A.R.L. LCST RENOVATION. — Remplacement d'une fenêtre au R + 6 sur rue. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0067). — 117, rue de Belleville. — Pét. : M. POIDATZ Cyril, S.A.S. FREE MOBILE. — Installation d'un relais de téléphonie mobile. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0068). — 74 au 78, rue Curial, 21 au 23, passage Wattieaux. — Pét. : M. SZEPETOWSKI Lucas, S.A. GESTION ET TRANSACTIONS DE FRANCE. — Remplacement de l'ensemble des fenêtres. — Date d'enregistrement : 02-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0069). — 1, rue de Romainville, 261 au 263, rue de Belleville. — Pét. : M. FACCIO Alexandre, S.A. CABINET CP RINALDI. — Ravalement de la façade sur cour et réfection de la couverture et des souches de cheminées, versant cour. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0070). — 211, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. LEGAUT Guillaume, LS UCPC SPORTS EVENT. — Création d'un kiosque de golf. Surface créée : 19 m². — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0071). — 5, rue de l'Argonne. — Pét. : M. VANLAER Damien, HABITAT SOCIAL FRANÇAIS. — Ravalement avec isolation thermique par l'extérieur de l'ensemble des façades, remplacement des menuiseries extérieures, réfection de l'étanchéité, pose d'une clôture et d'un portail accès pompier. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

19° arr. (DP-075-119-18-V0072). — 224, boulevard de la Villette, 1, rue de Tanger. — Pét. : M. TIBLE Hassan, S.A.R.L. BOULANGERIE DE LA VILLETTE. — Modification de la devanture et remplacement de la toile des stores d'une boulangerie. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0073). — 2 ND N/19, 114, rue Georges Lardennois, 50 au 52, avenue Simon Bolivar. — Pét. : Mme VALOTAIRE Florence, SYNDIC VALOTAIRE. — Ravalement des façades sur rue et cour avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, suppression des garde-mangers et réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses avec pose de moteurs derrière les frontons. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0074). — 2, cité du Palais Royal de Belleville. — Pét. : M. THOUVENEL Damien. — Ravalement partiel d'une maison individuelle sur jardin. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0075). — 257, rue de Belleville. — Pét. : M. ARROUDJ Abdelhamid, E.U.R.L. AZAR. — Modification de la devanture d'un restaurant. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0076). — 3, rue des Solitaires. — Pét. : M. FINISTRE Gérard. — Changement de destination d'un local commercial en habitation à rez-de-chaussée et sous sol. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0077). — 150, avenue de Flandre. — Pét. : M. DUPUY Pascal. — Agrandissement d'une tabatière et création de trois châssis de toit. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0078). — 79, rue Manin. — Pét. : Mme COLOMER Alice. — Aménagement du sous-sol en extension du local à usage d'habitation du rez-de-chaussée, avec implantation d'un escalier de liaison. Surface créée : 9 m². — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0079). — 1 au 3, villa Albert Robida, 51 au 53, rue Arthur Rozier. — Pét. : M. LAINE Laurent, S.A.R.L. LAURENT LAINE ARCHITECTE. — Ravalement des façades sur rue. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0080). — 103, avenue Simon Bolivar. — Pét. : M. ASTRUP Pierre, S.A. HENDRAT ET GARIN. — Ravalement partiel de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

19^e arr. (DP-075-119-18-V0081). — 171 au 173, avenue Jean Jaurès. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE IDF. — Remise en peinture de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0081). — 3, rue des Prairies. — Pét. : M. GOUVERNEUR Bernard, AEP SAINT-GERMAIN DE CHARONNE. — Ravalement de la façade sur rue et du mur pignon arrière puis remplacement de la grille sur cour. — Date d'enregistrement : 01-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0082). — 99, rue Alexandre Dumas. — Pét. : M. SEROUT Serge, S.C.I. FARIA. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un commerce. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0083). — 4, rue Dupont de l'Eure. — Pét. : CABINET GERASCO. — Ravalement de la façade sur rue. — Date d'enregistrement : 05-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0084). — 42, rue des Orteaux. — Pét. : Mme MENAGE Emmanuelle, S.A. CABINET LOT CENT. — Réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 06-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0085). — 22, rue des Gâtines, 91, avenue Gambetta. — Pét. : M. LEBELLE Marc, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE. — Nettoyage de la façade avec remise en peinture de la devanture d'une agence bancaire. — Date d'enregistrement : 07-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0086). — 10 au 20, rue Ramus, 199 au 207, rue des Pyrénées. — Pét. : M. LAJOUS Stéphane, MAIRIE DE PARIS – SECTION LOCALE D'ARCHITECTURE. — Changement d'une menuiserie extérieure au rez-de-chaussée sur rue. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0087). — 14, rue Stendhal. — Pét. : EAU DE PARIS. — Abattage de deux arbres dangereux dans le but de l'aménagement du réservoir. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0088). — 21, rue des Orteaux. — Pét. : M. JOXE Simon. — Création d'un châssis de toit versant cour. — Date d'enregistrement : 08-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0089). — 51, rue de l'Ermitage, 341, rue des Pyrénées. — Pét. : M. CHOURAQUI Thierry, S.A.R.L. BIO C'EST BON PYRENEES. — Réfection partielle de la couverture. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0090). — 22, rue Villiers de l'Isle Adam. — Pét. : M. SALAMA Franck. — Ravalement de la façade sur rue et réfection de la couverture. — Date d'enregistrement : 09-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0091). — 114 au 116, boulevard de Charonne, 61 au 71, rue Alexandre Dumas, 45, rue Planchat. — Pét. : Mme QUIBLIER Carole, S.A. CABINET JOHN ARTHUR ET TIFFEN. — Réfection de la couverture sur cour. — Date d'enregistrement : 12-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0092). — 110, rue d'Avron. — Pét. : M. MOHAMED ELHADJ Mehdi, S.A.S.U. MELIA-M. — Pose d'un store-banne. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0093). — 116, rue de Ménilmontant, 299 B, rue des Pyrénées. — Pét. : Mme HAPPEL Séverine, CABINET MASSON. — Ravalement de la façade sur rues. — Date d'enregistrement : 13-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0094). — 114, rue Villiers de l'Isle Adam. — Pét. : M. GALLET Romain. — Aménagement pour l'accessibilité d'une terrasse sur cour avec prolongement de l'escalier et création d'une porte-fenêtre, d'un garde-corps et d'un pare-vue. — Date d'enregistrement : 14-03-2018.

20^e arr. (DP-075-120-18-V0095). — 38, rue du Télégraphe. — Pét. : Mme ANACHE Amélie, PEPINS PRDUCTION – ASSOCIATION LOI 1901. — Installation de deux serres tunnel pour une superficie de 120 m². — Date d'enregistrement : 15-03-2018.

Demande de permis d'aménager autorisée entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018.

20^e arr. (PA-075-120-13-V0001-M02). — Rue Paul Meurice. — Pét. : PARIS BATIGNOLLES AMENAGEMENT. — Augmentation du périmètre d'aménagement en vue de prolonger la voie V10 vers le boulevard périphérique. Modificatif au PA 075-120-13 V 001 délivré le 12-06-2014 et au PA 075-120-13 T01 délivré le 22-05-2017. — Date de la décision : 15-03-2018.

Liste des permis de construire délivrés entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-12-P0051-M01). — 112 au 114, rue de Rivoli, 21, rue des Lavandières Sainte-Opportune. — Pét. : M. GEFFROY Vincent, R.A.T.P. REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS. — Arch. : Mme LE GAUDU Marion, 50, rue Roger Salengro, 94724 FONTENAY-SOUS-BOIS. — Création d'un couloir de dégagement comprenant un escalier fixe entre le quai et le couloir de correspondance à l'intérieur de la station de métro Châtelet, sis face au n° 112 de la rue de Rivoli, à Paris dans le 1^{er} arrondissement, ainsi que réaménagement des locaux techniques en sous-sol (surfaces de plancher construite : 62 m²). — Date de la décision : 01-03-2018.

1^{er} arr. (PC-075-101-17-V0036). — 2, rue de la Ferronnerie, 43, rue Saint-Denis, 1 au 3, rue des Innocents. — Pét. : S.A.R.L. HORIZON. — Arch. : Mme RIPOCHE Stéphanie, 17, rue de la Doué, 37310 COURCAY. — Remise en peinture de la devanture d'un restaurant, côté rues des Innocents et de la Ferronnerie, avec rentoilage des stores. Monument Historique inscrit le 22-07-1980. — Date de la décision : 02-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-14-V0016-M01). — 8 au 10, rue Charles V. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : M. VAHANIAN Eddy, 162, avenue du Montparnasse, 75014 PARIS. — Réduction de la hauteur des conduits d'extraction en toiture côté n° 11, rue Beautreillis, suppression de la plate-forme technique et modification de l'emprise des locaux techniques en toiture, précision sur le degré coupe-feu de la façade sur cour, implantation d'un filet anti-ballon côté centre sportif, adaptation de l'altimétrie des planchers du porche et du nouveau bâtiment sur les planchers du bâtiment existant, création de fenêtres de toit supplémentaires et réhausse du portail sous le porche d'entrée. Modificatif au PC n° 075-104-14-V-0016 délivré le 31-07-2015. — Date de la décision : 14-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-15-V0025-M01). — 20, rue des Lions Saint-Paul, 16 au 28, rue des Jardins Saint-Paul, 16, rue Charles V. — Pét. : S.A.R.L. SEVENTH ART. — Arch. : M. PREDINE-HUG Xavier, 9, rue Boursier, 92700 COLOMBES. — Réaménagement du rez-de-chaussée et du R - 1, surélévation de l'habillage des unités extérieures de climatisation, modification des fenêtres du R + 3 et création d'un muret en limite séparative. Modificatif au PC n° 075-104-15-V-0025 délivré le 19-09-2016. — Date de la décision : 14-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-17-V0005). — 28, rue du Petit Musc. — Pét. : Mme GENOT Tessa. — Arch. : A. MICHEL JANIK, 57, boulevard des Alpes, 38240 MEYLAN. — Rénovation d'un immeuble d'habitation et d'entrepôt avec changement de destination des locaux d'entrepôt et habitation (7 logements créés), réhabilitation des façades et aménagement des ailes Nord-Est et Sud-Est à rez-de-chaussée sur cour, réaménagement de la cour intérieur avec création d'espaces verts, réaménagement de la terrasse au R + 1 sur cour, agrandissement du local poubelles et création d'un accès au local commercial à rez-de-chaussée sur cour. — Date de la décision : 07-03-2018.

4^e arr. (PC-075-104-17-V0028). — 86, rue Saint-Martin. — Pét. : Mme GRYNSPAN Patricia. — Arch. : M. GASCON Rémi, 8, rue Adrien, 30000 NIMES. — Modification de la devanture en vue d'installation d'un magasin de vente de cosmétiques. Bâtiment inscrit le 12-04-1974. — Date de la décision : 13-03-2018.

7^e arr. (PC-075-107-16-V0058-M01). — 42, rue des Saints-Pères. — Pét. : S.A.S. 40, rue Saint-Pères. — Arch. : M. DELAIRE Antoine, 74, rue Rivay, 92300 LEVALLOIS PERRET. — Surélévation de 2 niveaux + combles de la partie de l'hôtel (R + 2) située au n° 42, rue des Saints-Pères (3 logements de fonction créés), avec création d'une courette au R + 3. Modificatif au PC n° 075-107-16-V-0058 délivré le 01-02-2017. — Date de la décision : 02-03-2018.

7^e arr. (PC-075-107-17-V0012). — 33, rue Malar. — Pét. : S.A.S. LA TULIPE. — Arch. : M. HAVET Marc, 52, rue de la Sablière, 75014 PARIS. — Surélévation d'un hôtel de tourisme du R + 2 au R + 4 avec création d'une toiture-terrasse végétalisée, installation de deux ascenseurs et escaliers du rez-de-chaussée au R + 4, réalisation de trois appartements, ravalement des façades sur rue et cour et remplacement des menuiseries extérieures après démolition d'un bâtiment d'un étage. Surface démolie : 29 m². Surface créée : 311 m². — Date de la décision : 14-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-15-V0056-M01). — 15 au 33, rue de la Borde. — Pét. : Mme BONNET Pascale, S.C.I. ACM SAINT-AUGUSTIN. — Arch. : M. CHIAMBARETTA Philippe, 56-58, rue Vieille du Temple, 75003 PARIS. — Réaménagement du

rez-de-chaussée de l'immeuble sur rue en vue d'installation d'un cabinet d'avocats avec modification de la façade à rez-de-chaussée sur rue, modification en toiture des 2 bâtiments, suppression d'une place de stationnement et réorganisation de l'ensemble des locaux du 1^{er} sous-sol. Modificatif au PC n° 075-108-15-V-0056 délivré le 14-04-2016. — Date de la décision : 15-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-16-V0080-M01). — 44, rue Pierre Charron, 28 B au 30, avenue George V, 1 S au 3 ND J/8. — Pét. : S.C.I. 30 AGV. — Arch. : VALODES ET PISTRE ARCHITECTES, 115, rue du bac, 75007 PARIS. — Modification de l'altimétrie du dernier niveau de sous-sol. Modificatif au PC n° 075-108-16-V-0080 délivré le 07-06-2017. — Date de la décision : 08-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0013). — 26 au 28, rue Clément Marot, 48 au 50, rue Pierre Charron, 1 au 3, rue de Cérises. — Pét. : 48-50, rue Pierre Charron-1-3, rue Cérises PARIS VIII APS. — Arch. : M. GOUDCHAUX Laurent, 8, rue d'Alger, 75001 PARIS. — Réhabilitation des zones d'habitation de 4 bâtiments, sur rues, courettes et cour commune, couverture d'une courette à rez-de-chaussée et fermeture de trémies et d'une courette sur tous les niveaux en extension des logements, démolition partielle du sol de la cour principale pour création de cours anglaises pour ventilation des locaux techniques en sous-sol, surélévation d'un niveau d'une courette pour création d'un local technique en R + 1 avec toiture végétalisée, modification des baies en façades sur cours, réfection des couvertures versants rues et cour avec modification des fenêtres de toit, création de verrières côté cour et remplacement des fenêtres en brisis par des lucarnes versant rues. Surface créée : 191 m². S.T. : 459 m². — Date de la décision : 05-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0039). — 102, avenue des Champs-Élysées. — Pét. : S.A.S.U. KIKO FRANCE. — Arch. : M. DURAND BEHAR Cyril, 15, rue Lamennais, 75008 PARIS. — Réhabilitation d'un local à usage de commerce en rez-de-chaussée et sous-sol avec remaniement de la mezzanine existante dans le volume du sous-sol, modification des circulations verticales et modification de la devanture. Surface de plancher créée : 98,96 m². Surface de plancher démolie : 116,30 m². — Date de la décision : 14-03-2018.

8^e arr. (PC-075-108-17-V0048). — 22, boulevard Malesherbes, 35 au 35 B, rue d'Anjou. — Pét. : LA MONDIALE. — Arch. : M. BOUCHAUD Bruno, 24, rue Richard Lenoir, 75011 PARIS. — Réhabilitation d'un bâtiment de bureau de 6 et 8 étages sur 4 niveaux de sous-sol avec création et modification de trémies d'escaliers et d'ascenseurs à tous les niveaux, redistribution de l'ensemble des locaux, extension des mezzanines au 3^e étage, création d'une liaison toute hauteur dans la cour, modification partielle des baies extérieures, ravalement des façades, remplacement des fenêtres sur rues et cour, modification des façades à rez-de-chaussée sur rues et réaménagement et végétalisation des toitures-terrasses avec création d'un escalier d'accès extérieur. Surface à supprimer : 339 m². Surface créée : 627 m². — Date de la décision : 13-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-14-V0052-M01). — 151, rue du Faubourg Poissonnière. — Pét. : ELOGIE S.I.E.M.P. — Arch. : M. NIGET Laurent, 19, rue Moret, 75011 PARIS. — Suppression et modification d'implantation de baies, des garde-corps, conservation de garde-corps existants sur rue, ajouts de 2 échelles à crinoline en terrasses techniques, modification du profil de l'espace vert en patio du parking, suppression de l'espace d'activités sur cour et fusion avec la surface commerciale sur rue. Modificatif au PC n° 075-109-14-V-0052 délivré le 06-07-2015. — Date de la décision : 01-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0035). — 38, boulevard des Italiens, 2 au 6, rue de la Chaussée d'Antin. — Pét. : S.C.I. PESARO représentée par AVIVA INVESTORS ESTATE FRANCE S.A. — Arch. : CIANFAGLIONE MAROUN & ASSOCIES, M. Antoine MAROUN, 4, rue Gandon, 75013 PARIS. — Restructuration des

surfaces commerciales d'un ancien cinéma, avec démolition et reconstruction de planchers, implantation d'escalators, ascenseurs et escaliers, dépose des équipements techniques en terrasses sur cour et modification des devantures côtés boulevard des Italiens et rue de la Chaussée d'Antin. Monument Historique inscrit le 30-12-1977. Surface supprimée : 942 m². Surface créée : 1 083 m². S.T. : 1 650 m². — Date de la décision : 01-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0049). — 5, rue Meyerbeer. — Pét. : S.A.S. S.A.S. BART. — Arch. : M. MOKRANI Smail, 24, passade du Mont Cenis, 75018 PARIS. — Modification de la devanture d'un restaurant sur rue et cour avec pose d'un store. Monument Historique Inscrit le 30-12-1977. — Date de la décision : 07-03-2018.

9^e arr. (PC-075-109-17-V0055). — 22 au 24, rue de Caumartin, 2 au 6, square de l'Opéra-Louis-Jouvet, 7 au 9, rue Boudreau. — Pét. : S.A. GROUPAMA IMMOBILIER. — Arch. : M. FRANCOIS Alain, 60, rue La Boétie, 75008 PARIS. — Changement de destination de locaux d'habitation en bureaux avec création et fermeture de trémies d'escaliers au 7^e étage sur rue, cour et courette, création d'un plancher technique en caillebotis au 7^e étage de la courette. création d'un lanterneau de désenfumage en toiture sur cour, remplacement des menuiseries extérieures, création d'une grille à ventelles en remplacement d'une fenêtre au 7^e étage sur cour et courette. Bâtiment inscrit aux Monuments Historiques du 13-06-2005. Surface supprimée : 9 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

10^e arr. (PC-075-110-16-V0010). — 29 au 31, rue Bichat. — Pét. : S.C.I. HELYNA. — Arch. : S.A.R.L. ARCHITECTURE AML Mme MOREAU Christine, 58, rue Charles Nodier, 93500 PANTIN. — Construction, après démolition d'un bâtiment existant, d'un hôtel de tourisme de 5 étages sur un niveau de sous-sol (19 chambres créées) sur rue avec toiture-terrasse végétalisée et création d'un restaurant à rez-de-chaussée. Surface de planchers créée : 994,80 m². — Date de la décision : 02-03-2018.

11^e arr. (PC-075-111-17-V0069). — 17 au 19, impasse Truillot. — Pét. : ANRH. — Arch. : M. BRAMBILLA Damien, 19, rue Claude Tillier, 75012 PARIS. — Changement partiel de destination de locaux de bureaux en commerce avec redistribution des locaux, modification des façades et pose d'un store à rez-de-chaussée sur rue. — Date de la décision : 01-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-12-V1045). — 91, boulevard Soult. — Pét. : M. HANAFI MOHAMED Larbi. — Arch. : M. OINDJI Assoukou, 3, allée Gabriel Fauré, 93110 ROSNY-SOUS-BOIS. — Construction d'un bâtiment d'habitation de 2 logements, à rez-de-chaussée sur 1 niveau de sous-sol, sur jardin (Surface créée : 93,50 m². S.T. : 489 m²). — Date de la décision : 02-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-15-V0013-M03). — 12 au 14, boulevard Diderot, 209 au 211 BA, rue de Bercy. — Pét. : M. TERRASSOUX Christian, S.N.C. TOUR PARIS LYON représentée par PITCH PROMOTION S.N.C. — Arch. : STUDIOS ARCHITECTURE, M. Pierre PASTELLAS, 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 PARIS. — Recul de la façade de l'hôtel, côté boulevard Diderot avec déplacement des sorties de secours, modification du profil de la rampe d'accès côté latéral avec ajout d'un palier intermédiaire et végétalisation au R - 1, repositionnement de 2 édicules techniques à rez-de-chaussée sur rampe d'accès parking et modification de la hauteur de l'édicule côté rue, suppression de 2 jours de souffrance sur la façade arrière et d'un châssis sur courette, ajout de garde-corps au pourtour des châssis de désenfumage aux R + 2 et R + 20 avec déplacement de 2 châssis et ajout de support de nacelle au R + 2. Modificatif aux PC n^{os} 075-112-15-V-0013, 075-112-15-V-0013-M01 et 075-112-15-V-0013 T 02 délivrés les 28-12-2015, 10-03-2017 et 22-05-2017. — Date de la décision : 05-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0015). — 2 au 8 B, place Léonard Bernstein, 61 au 69, rue de Bercy. — Pét. : S.C.I. VENDOME BUREAUX. — Arch. : M. HARDEL Mathurin, 11, cité de l'Ameublement, 75011 PARIS. — Restructuration et surélévation d'un étage d'un bâtiment à usage de bureau de 8 étages sur un niveau de sous-sol après démolition des tours de circulation verticale en toiture-terrasse, changement de destination partielle du parking à rez-de-chaussée en 2 commerces, modification des façades, isolation thermique par l'extérieur des façades côté rue de Bercy et parc, réaménagement du rez-de-chaussée et du R + 1, couverture du patio sur cour, création d'une serre agricole verticale du R + 2 au R + 9 et mise aux normes d'accessibilité et de sécurité. Surface démolie : 2 078 m². Surface créée : 3 913 m². S.T. : 2 548 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0025). — 11, rue Traversière, 11, boulevard Diderot. — Pét. : S.A.S.U. SMILEFFECT. — Arch. : M. THONAT Stéphane, 5, rue Rébeval, 75019 PARIS. — Changement de destination de locaux de commerce (vente pièces détachées informatiques) en bureau (cabinet dentaire) à rez-de-chaussée et sous-sol sur boulevard et sur rue avec modification de la devanture et aménagement de l'escalier intérieur. — Date de la décision : 12-03-2018.

12^e arr. (PC-075-112-17-V0038). — 2 au 14, rue Riesener, 42 au 46, rue Jacques Hillairet, 23 au 27, rue Antoine-Julien Hénard. — Pét. : R.I.V.P. — Arch. : AIP, Mme Eva MOLINA, 24, rue de la Dhuys, 93100 MONTREUIL. — Réhabilitation avec ravalement des façades d'un bâtiment d'habitation sur rue et jardin, avec pose d'une isolation thermique par l'extérieur, remplacement des menuiseries extérieures et des garde-corps, remplacement des extracteurs en toiture-terrasse, remplacement d'un local commun à rez-de-chaussée côté cour par un local vélos et poubelles, et construction d'un local à usage de tri sélectif et de salle commune pour les résidents à rez-de-chaussée dans le jardin réaménagé. Surface de plancher créée : 67,80 m². Surface supprimée : 60 m². S.T. : 2 624 m². — Date de la décision : 09-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-13-V1018-M01). — 9, rue du Moulin des Prés, 31 au 33, rue Paulin Méry. — Pét. : Mme QUEYRAT. — Modification d'aspect extérieur de la véranda, réfection de la couverture en zinc et modification du châssis posé à l'horizontal. — Date de la décision : 02-03-2018.

13^e arr. (PC-075-113-16-V0046). — 35, rue du Banquier. — Pét. : S.N.C. VILLA ROMANTIC. — Arch. : M. BALISTRELI Andrea, 7, cité Paradis, 75010 PARIS. — Réhabilitation d'un hôtel et bar avec changement de destination partiel en bureau, ravalement des façades sur rue et cour, remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures, réfection de la couverture, modification de la devanture à rez-de-chaussée, modification de la distribution intérieure avec mise à niveau du rez-de-chaussée sur cour pour l'accessibilité aux personnes handicapées, création d'un ascenseur desservant tous les niveaux, aménagement des caves en salle de réunion et espaces de détente, création d'une terrasse au 1^{er} étage au droit des chambres du bâtiment sur rue, mise aux normes de l'accessibilité et démolition de l'édicule sur cour. — Date de la décision : 08-03-2018.

14^e arr. (PC-075-114-15-V0037-M01). — 2 au 12, rue Jules Guesde, 5 P au 11, rue du Texel, 19 au 21, rue Vercingétorix. — Pét. : S.C.I. SOCIETE MAINE-MONTPARNASSE. — Arch. : M. HAOUR Eric, 4, avenue du Président Wilson, 75008 PARIS. — Création d'un troisième sous-sol avec modification de l'emplacement de la rampe, modification du traitement paysager et du cœur d'îlot, modification de la toiture et des façades du bâtiment logement, changement de destination suite à la suppression du restaurant et redistribution intérieure. Surface finale de plancher créée : 11 887 m². Modificatif au PC n^o 075-114-15-V-0037 autorisé le 10-05-2016. S.T. : 2 195 m². — Date de la décision : 08-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0024). — 26 au 28, boulevard Garibaldi, 1 au 3, rue Clouet. — Pét. : S.A.S. ADI PROMOTION M. Alain GUILLARD, S.C.C.V. VILLA GARIBALDI. — Arch. : NR2C ARCHITECTURE, 14, rue Pierre Brossolette, 92320 CHATILLON. — Construction d'un immeuble à usage de commerce et d'habitation (13 logements créés) de 8 étages sur un niveau de sous-sol sur boulevard Garibaldi et rue Clouet après démolition du local commercial existant. Surface de plancher créée : 973,05 m². Surface de plancher démolie : 183,23 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0056). — 20, rue d'Ouessant, 66, avenue de La Motte-Picquet, 25, rue de Pondichéry. — Pét. : S.A.S. TOURISME AVENUE HOTEL. — Arch. : M. GUYOT Olivier, 45, boulevard de Ménilmontant, 75011 PARIS. — Construction d'un bâtiment de R + 4 sur rue en extension d'un hôtel après démolition d'un commerce à rez-de-chaussée, et réhabilitation de l'hôtel avec réaménagement intérieur, création d'une verrière en toiture et modification des châssis de toit. Surface créée : 176,18 m². Surface démolie : 60 m². S.T. : 510 m². — Date de la décision : 05-03-2018.

15^e arr. (PC-075-115-17-V0066). — 34, rue d'Alleray, 21, rue Yvart. — Pét. : M. VIALLET Stéphane. — Arch. : MALBRAND ARCHITECTURES ET ATELIER ALTR, 6, rue Beaurepaire, 75010 PARIS. — Surélévation de deux niveaux d'une maison d'habitation de deux étages sur rue avec création de deux terrasses, pose de garde-corps et création d'un escalier extérieur après démolition des combles. Surface de plancher démolie : 32,40 m². Surface de plancher créée : 69,76 m². S.T. : 68 m². — Date de la décision : 09-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-08-V0082-M05). — 52 au 122, boulevard de Montmorency, 78 au 82, rue d'Auteuil, 55, rue Raffet. — Pét. : Mme SCHWOERER Hélène, PARIS HABITAT. — Arch. : CABINET Anne DEMIANS, 15, rue de Chabrol, 75010 PARIS. — Déplacement du local-vélos de la cour aux rez-de-chaussée et 1^{er} sous-sol et plantation d'arbres dans la cour, ajout de portes coupe-feu au 1^{er} sous-sol et implantation d'une clôture côté boulevard Suchet. Modificatif aux PC n^{os} 075-116-08-V-0082, 075-116-08-V-0082-M01, 075-116-08-V-0082-M02 et 075-116-08-V-0082-M03 des 19-06-2009, 16-11-2010, 07-09-2011 et 19-06-2013. — Date de la décision : 06-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-10-V0043-M02). — 11 B au 13, rue de la Source, 109 B, avenue Mozart. — Pét. : M. Jean LEDIEU, S.A. STAM. — Arch. : AR2 ARCHITECTURE, 21 bis, rue Pierre Leroux, 75007 PARIS. — Diminution du nombre de logements (153 au lieu de 163) avec modification de l'emprise des caves, augmentation du nombre de panneaux solaires, déplacement et suppression des grilles séparatives dans les jardins, modification des rampes et sorties de secours, suppression de fenêtres sur cour anglaise et pose d'un écran visuel en périphérie de la terrasse technique. Modificatif au PC n^o 075-116-10-V-0043-01. — Date de la décision : 09-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-13-V1015-M01). — 111 au 113, rue Lauriston. — Pét. : M. GIRELLI Alexandre. — Arch. : M. KNOKE Nicolaï, 2, rue Navoiseau, 93100 MONTREUIL. — Modification de l'aspect extérieur, végétalisation partielle de la toiture-terrasse rendue accessible avec création d'un édicule d'accès, modification de l'alignement de la façade, modification des baies en façade, des matériaux des huisseries sur rue, agrandissement de la cage d'escalier, modification des baies et suppression de la pergola sur cour. Surface créée : 116 m². S.T. : 233 m². Hauteur du projet : 15 m. Modificatif au PC n^o 075-116-13-V1015 délivré le 21-02-2014. — Date de la décision : 13-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-14-V0052). — 4, rue du Docteur Blanche. — Pét. : M. L'HERMINIER Fabrice. — Arch. : Mme JACQUEMAIN Mathilde, 40, rue de Buzenval, 92210 SAINT-CLOUD. — Aménagement d'une toiture-terrasse avec construction d'une pièce et d'un accès en extension de l'appartement du 7^e étage avec pose de garde-corps. Surface de plancher créée : 23 m². — Date de la décision : 08-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-15-V0020-M02). — 21, rue La Pérouse, 21, avenue Kléber. — Pét. : M. SAWYER Martyn, S.N.C. 2, AVENUE KLEBER. — Arch. : YM ARCHITECTURE, M. Yrieix MARTINEAU, 40, rue Washington, 75008 PARIS. — Changement de destination des commerces en rez-de-chaussée sur cour en bureaux, mise en place d'un éclairage de façade sur l'avenue Kléber et sur cour, suppression d'un voile au 3^e étage, modification de l'édicule ascenseur, retrait des jardinières sur la terrasse au R + 1 et création de jardinières au R + 4. Modificatif aux PC n^{os} 075-116-15-V-0020 et 075-116-15-V-0020-M01 délivrés les 18-09-2015 et 10-10-2016. — Date de la décision : 14-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0052). — 9, rue Amiral Hamelin. — Pét. : MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS. — Arch. : M. HERAULT Vincent, 208, rue Saint-Maur, 75010 PARIS. — Réhabilitation d'un ensemble de bâtiments de bureau, en rez-de-chaussée, 1 et 4 étages sur 1 niveau de sous-sol, sur rue, cour et courette fermée jusqu'au 2^e étage, avec surélévation, après démolition des toitures correspondantes, de 2 étages du bâtiment à rez-de-chaussée et de 1 étage du bâtiment de 1 étage, fermeture de la courette aux 3^e et 4^e étages, redistribution intérieure et des circulations verticales, réfection des ouvertures avec modification des verrières en toiture et suppression de châssis de toit, ravalement de l'ensemble des façades avec remplacement des menuiseries extérieures sur cour et des verrières des deux derniers niveaux côté rue. Surface créée : 115 m². S.T. : 697 m². — Date de la décision : 08-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0057). — 52, rue Saint-Didier, 23 au 29, rue Mesnil. — Pét. : M. AMAR David, ACIP. — Arch. : PEREZ Yoram, 83, boulevard du Montparnasse, 75006 PARIS. — Réaménagement partiel du Marché Saint-Didier avec création de 2 niveaux dans le volume de la halle à usage de lieu culturel et de lieu de culte avec modifications ponctuelles des façades, modification de 2 verrières et création d'une verrière et de châssis de désenfumage en toiture après démolition de mezzanines existantes. Surface de plancher démolie : 157 m². Surface de plancher créée : 553 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0058). — 46 au 48, rue Nicolo. — Pét. : M. PAINCHAUD Denis, S.A.S. CLINIQUE DE LA MUETTE. — Arch. : M. BOETHAS Marc, Chemin des 9 Arpents, 77630 BARBIZON. — Extension de la clinique de la Muette en vue d'agrandir le service de procréation médicalement assistée, aux R + 5 et R + 6, et de la terrasse existante accessible au public au R + 6, restructuration intérieure des 6^e et du 7^e étages et installation de blocs de climatisation en toiture avec mise en place d'écrans visuels et acoustiques. Surface de plancher créée : 176 m². — Date de la décision : 13-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0064). — Place de la Porte de Saint-Cloud. — Pét. : M. CAUVIN Philippe, MAIRIE DE PARIS – D.P.A.. — Arch. : RL&A, Mme Mirabelle CROIZIER, 58, rue Monsieur le Prince, 75006 PARIS. — Restauration de la fontaine dite « les Sources de la Seine » située sur la place de la Porte de Saint-Cloud (Monument Historique inscrit le 30-05-2016). — Date de la décision : 14-03-2018.

16^e arr. (PC-075-116-17-V0068). — 2, rue Claude Terrasse, 191, avenue de Versailles. — Pét. : S.C.I. NAVE. — Arch. : M. CHASTANG Jean-Jacques, 47, rue de Charenton, 75012 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un immeuble d'habitation et de commerce de 3 étages + combles (1 logement créé). Surface créée : 120 m². S.T. : 135 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-13-V1044-M02). — 147, rue Cardinet. — Pét. : MARIIGNAN BATIGNOLLES. — Arch. : M. LE PENHUEL Gaëtan, 23, rue de Cléry, 75002 PARIS. — Modifications mineures sur l'ensemble des façades et du calepinage du champ photovoltaïque en toiture-terrasse, réaménagement des plateaux de bureaux à tous les niveaux et transformation de 2 locaux commerciaux en un seul. Modificatif aux PC n^{os} 075-117-13-V1044 et 075-117-13-V-0044-M01 délivrés les 28-11-2014 et 30-12-2015. — Date de la décision : 13-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0042). — 9, rue Lemercier. — Pét. : FONDATION DES PETITS FRERES DES PAUVRES. — Arch. : Mme OUIN Brigitte, 7, rue Mayet, 75006 PARIS. — Construction d'une résidence sociale (24 logements) composé d'un bâtiment de R + 5 avec un niveau de sous-sol sur rue et d'un bâtiment sur cour de R + 3 reliés par un bâtiment à rez-de-chaussée, après démolition totale d'un ensemble immobilier. Surface démolie : 571 m². Surface créée : 800 m². S.T. : 287 m². — Date de la décision : 09-03-2018.

17^e arr. (PC-075-117-17-V0050). — 93, boulevard Gouvion-Saint-Cyr. — Pét. : Mme ROMBAUT Laurence Marguerite Edith Andrée. — Arch. : M. DUFRESNE Charles, 66, rue Rodier, 75009 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'une maison de 2 étages sur un niveau de sous-sol. Surface créée : 63,01 m². — Date de la décision : 02-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-14-V0019-M02). — 19, rue Joseph Dijon, 43, rue Hermel. — Pét. : S.A.R.L. IMMO FAN. — Arch. : AUTENTA S.A.R.L., 80, rue du Chemin Vert, 75011 PARIS. — Mise aux normes des garde-corps du 1^{er} étage, réfection de l'enduit des façades, remise en peinture des menuiseries extérieures et de la porte d'entrée. Modificatif au PC n° 075-118-14-V-0019 délivré le 09-10-2014. — Date de la décision : 15-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-15-V0086-T02). — 77, rue Doudeauville. — Pét. : M. MARTINEZ Alain. — Arch. : M. TIMON Olivier, 157, rue de Javel, 75015 PARIS. — Transfert du PC n° 075-118-15-V-0086 délivré le 01-04-2016 pour M. MARTINEZ Alain au profit de M. PERRIN Xavier et transfert du PC n° 075-118-15-V-0086 T01 délivré le 29-05-2017 pour M. PERRIN au profit de M. MARTINEZ. — Date de la décision : 01-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0025). — 44, rue Lépici. — Pét. : S.A.R.L. DAMONA CAPITAL. — Arch. : S.A.S.U. ATELIER ACG représentée par, M. Claude GINSBURGER, 85, rue de l'Agriculture, 92700 COLOMBES. — Restructuration d'un ensemble de bâtiments de 2 à 3 étages, sur rue et cour, à usage de commerce et d'habitation, avec modification des liaisons verticales, démolition et reconstruction de planchers à tous les niveaux, changement de destination d'une surface commerciale au 3^e étage en fond de parcelle pour création d'un logement avec terrasse accessible, après démolition de la partie de toiture et façade correspondantes, démolition pour reconstruction des toitures en cœur de parcelle avec création d'une terrasse en R + 2 permettant l'accès au nouveau logement, végétalisation partielle des terrasses créées et ravalement de l'ensemble des façades avec modification des devantures. Surface supprimée : 104 m². Surface créée : 51 m². S.T. : 384 m². — Date de la décision : 13-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0032). — 40 au 44, rue Marx Dormoy. — Pét. : ELOGIE – S.I.E.M.P. — Arch. : M. REYMOND Nicolas, 28, rue de Thionville, 75019 PARIS. — Construction d'un bâtiment de R + 7 - R + 3 et d'un bâtiment de R + 11 - R + 2 - R + 1 avec un niveau partiel de sous-sol à usage de commerce à rez-de-chaussée et d'habitation (46 logements créés) et végétalisation des terrasses. Surface créée : 3 182,70 m². — Date de la décision : 13-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0046). — 10 au 12 A, passage Ramey. — Pét. : M. TRANI Marc-Antoine. — Arch. : M. MARECHAL Luc, 35, rue de Coulmiers, 75014 PARIS. — Surélévation d'un niveau d'un bâtiment de 3 étages, sur rue et cour, pour transformation du local d'habitation du dernier étage en duplex avec terrasse accessible côté rue et ravalement de la façade sur rue avec conservation des menuiseries extérieures et remplacement du simple vitrage par du double vitrage. Surface supprimée : 4 m². Surface créée : 75 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

18^e arr. (PC-075-118-17-V0047). — 10, impasse de la Défense. — Pét. : S.C.I. AKELIUS PARIS XXIII. — Arch. : M. SIMONET Noé, 100, boulevard de Belleville, 75020 PARIS. — Construction d'un immeuble d'habitation de 3 étages (21 logements créés) sur rue et jardin après démolition totale d'un bâtiment de logements en R + 2. Surface créée : 590 m². Surface supprimée : 240 m². S.T. : 242 m². — Date de la décision : 12-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-16-V0050). — 67 au 69, rue de Buzenval. — Pét. : M. JOSSE Emmanuel, ADEXTRA SERVICES IMMOBILIERS. — Arch. : M. ROY Georges Bernard, 107-109, rue de Paris, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT. — Réhabilitation et changement de destination du bâtiment en fond de parcelle à usage de locaux d'artisanat en locaux d'habitation (8 logements créés), surélévation après démolition des toitures, démolition partielle des planchers à rez-de-chaussée et niveau 1 pour mise à niveau, des appentis pour modification des façades avec remplacement des menuiseries extérieures, réfection du dallage de la cour et création d'un local pour les ordures ménagères. Surface démolie : 128,99 m². Surface créée : 93,70 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

20^e arr. (PC-075-120-17-V0027). — 2 au 12, place de l'Adjudant Vincenot, 78 au 80, rue du Surmelin, 21 au 29, rue de la Justice. — Pét. : DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE. — Arch. : M. BOCABEILLE Jean, 2, rue Labois-Rouillon, 75019 PARIS. — Construction d'un bâtiment de R + 4 sur un niveau de sous-sol comprenant une crèche multi-accueil de 99 places et une crèche familiale de 40 places, remplacement de clôtures, abattages et plantations d'arbres, suppression des places de stationnement extérieur et aménagement paysager des espaces libres. Surface créée : 1 198,50 m². S.T. : 7 790 m². — Date de la décision : 15-03-2018.

Liste des permis de démolir délivrés entre le 1^{er} mars et le 15 mars 2018.

6^e arr. (PD-075-106-17-V0013). — 58, rue de Vaugirard, 96, rue Bonaparte. — Pét. : S.A.R.L. MAVILLE IMMOBILIER. — Démolition d'une cage d'ascenseur en façade sur cour. — Date de la décision : 05-03-2018.

10^e arr. (PD-075-110-17-V0010). — 15, rue des Messageries. — Pét. : M. ROTONDARO Luigino. — Démolition partielle de la toiture au R + 5 côté rue. — Date de la décision : 01-03-2018.

10^e arr. (PD-075-110-17-V0011). — 10 au 12, boulevard de Denain, 21 au 23 B, rue de Dunkerque. — Pét. : S.A.S. SOLFERINO PARIS NORD. — Démolition des éléments porteurs entourant la verrière de la cour centrale avec suppression de la passerelle et des allèges de fenêtres. — Date de la décision : 13-03-2018.

17^e arr. (PD-075-117-14-V0008). — 26, avenue Carnot. — Pét. : S.A.R.L. GBEP. — Création d'un ascenseur PMR dans la cage de l'escalier principal avec prolongation au 6^e étage actuellement desservi par un escalier de service. — Date de la décision : 08-03-2018.

18^e arr. (PD-075-118-17-V0022). — 10, rue Ferdinand Flocon. — Pét. : Mme GUIEUX Cécile. — Création d'une trémie d'escalier pour relier deux locaux d'habitation du 5^e au 6^e étage. — Date de la décision : 12-03-2018.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ORGANISMES DIVERS

CENTRE D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS

Arrêté n° 2018-0100 fixant la composition du jury du concours sur titres pour le recrutement d'aides-soignants-Titre III.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté en date du 20 février 2018 portant délégation de la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Florence POUYOL, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération n° 165-7 du 18 décembre 2003, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves du concours sur titres d'aide soignant ;

Vu la délibération n° 180 du 20 décembre 2007, fixant les dispositions statutaires applicables au corps des aides soignants du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté n° 2017-1566 du 19 décembre 2017, portant ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'aides-soignants de la Fonction Publique Territoriale au sein du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 30 aides-soignants Titre III, est fixé comme suit :

Présidente : Mme Nadine MEZENEC, Adjointe au Maire du 18^e en charge de l'égalité Femme/Homme, des Droits de l'homme et de l'intégration (75).

Membres :

— Mme Danièle SENEZ, Conseillère Municipale à la Mairie de Bagnolet déléguée aux affaires sociales (93) ;

— Mme Sylvia GUITON, Cadre Supérieure de Santé, Directrice Adjointe de l'E.H.P.A.D. Alice Prin du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75) ;

— Mme Christelle ORBAINE, Adjointe du Chef du Bureau de la Gestion des Personnels Hospitaliers au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75) ;

— Mme Morgane NICOT, Cheffe du Service Action Éducative en Milieu Ouvert et Aide Éducative à Domicile « La Sauvagerie » (93) ;

— M. Dominique AUBRY, ancien Directeur Général Adjoint des services chargés de la solidarité et de la Santé de Fresnes (94).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du jury, Mme Danièle SENEZ la remplacerait ;

Art. 3. — Un membre titulaire de la Commission Administrative Paritaire n° 9, représentera le personnel durant le déroulement des épreuves de ce concours sur titres ;

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service des ressources humaines est chargé du secrétariat de ce concours ;

Art. 5. — Le Chef du Service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Adjointe
Vanessa BENOÏT

Arrêté n° 2018-0101 fixant la composition du jury pour l'établissement de la liste d'aptitude, au titre de l'année 2018, pour l'avancement au grade d'Agent Social Principal de 2nde classe.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu l'arrêté en date du 20 février 2018 portant délégation de la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Florence POUYOL, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil Administration n° 179 du 20 décembre 2007 relative aux dispositions statutaires applicables au corps des agents sociaux du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu la délibération du Conseil Administration n° 146-2 du 16 décembre 2016 portant dispositions statutaires applicables au corps des agents sociaux du CASVP ;

Vu l'arrêté 2017-1561 en date du 19 décembre 2017 portant ouverture d'un examen professionnel d'Agent Social Principal de 2nde classe au sein du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

Arrête :

Article premier. — Le jury pour l'établissement de la liste d'aptitude, au titre de l'année 2018, pour l'avancement au grade d'Agent Social Principal de 2nde classe est fixé comme suit :

Présidente : Mme Axelle ASIK, Conseillère municipale à la Mairie de Noisy-le-Sec (93).

Membres :

- M. Saïd YAHIA CHERIF, Conseiller municipal à la Mairie de Noisy-le-Sec (93) ;
- Mme Michèle VILLE, fonctionnaire retraitée, ancienne conseillère municipale de la Commune de Sucy en Brie (94) ;
- M. Dominique AUBRY, fonctionnaire retraité, ancien Directeur Général Adjoint des Services chargé de la Solidarité et de la Santé à Fresnes (94) ;
- Mme Marie-Christine DOMINGUES, secrétaire administrative de classe exceptionnelle au Bureau de la gestion des personnels hospitaliers du Centre d'Action Sociale ;
- Mme Eveline NOURY, Directrice de l'E.H.P.A.D. Harmonie (94).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du jury, M. Saïd YAHIA CHERIF la remplacerait ;

Art. 3. — Un agent du Bureau des Concours, de la Formation et des Parcours Professionnels sera chargé du secrétariat de ce concours ;

Art. 4. — Le Chef du Service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 14 mars 2018

Pour la Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration,
et par délégation,
La Directrice Adjointe
Vanessa BENOÎT

Arrêté n° 2018 — 0111 fixant la composition du jury du concours sur titres complété d'épreuves pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de 2^e classe, spécialité cuisine.

La Maire de Paris,
Présidente du Conseil d'Administration
du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié, portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu les articles R. 123-39 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté en date du 20 février 2018, portant délégation de la signature de la Maire de Paris, Présidente du Conseil d'Administration du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, à Mme Florence POUYOL, Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 18-3 en date du 31 mars 2017, fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours, interne et externe, d'adjoint technique principal de 2^e classe spécialité cuisinier ;

Vu l'arrêté n° 2017-1562 du 19 décembre 2017 portant ouverture d'un concours interne et d'un concours externe pour le recrutement au titre III, de 10 adjoints techniques principaux de 2^e classe, spécialité cuisine, dont 3 pour le concours interne et 7 pour le concours externe ;

Arrête :

Article premier. — Le jury du concours sur titres complété d'épreuves pour le recrutement au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris de 10 adjoints techniques principaux de 2^e classe spécialité cuisine, dont 3 pour le concours interne et 7 pour le concours externe, est fixé comme suit :

Présidente : Mme Axelle ASIK, Conseillère municipale à la Ville de Noisy le sec (93) ;

Membres :

- M. Saïd YAHIA CHERIF, Conseiller municipal délégué à la sécurité auprès de la Mairie de Noisy-le-Sec (93) ;
- M. Fulbert MEYNARD, Maître ouvrier au Lycée Maurice Ravel (75) ;
- Mme Marine CADOREL, Directrice du Centre Maternel Ledru-Rollin Nationale (92) ;
- M. Michel MAJOURAU, agent supérieur d'exploitation à l'E.H.P.A.D. « Cousin de Méricourt » (94), du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris ;
- Mme Anne MARSOLLIER, responsable du restaurant solidaire « les épinettes », au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (75).

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente du Jury, M. Saïd YAHIA CHERIF la remplacerait.

Art. 3. — Un membre de la Commission Administrative Paritaire n° 10 représentera le personnel durant le déroulement de ce concours sur titres complété d'épreuves.

Art. 4. — Un agent de la Section des Concours au Service des ressources humaines sera chargé du secrétariat de ce concours.

Art. 5. — Le chef du Service des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au « Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris ».

Fait à Paris, le 16 mars 2018

Pour la Maire de Paris
Présidente du Conseil d'Administration
et par délégation,
La Directrice Adjointe
Vanessa BENOÎT

POSTES À POURVOIR

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance d'un emploi de Sous-directeur-trice de la Commune de Paris.

Un poste de Sous-directeur-trice de l'insertion et de la solidarité — Groupe II, est susceptible d'être vacant à la Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Contexte hiérarchique :

Le-la Sous-directeur-trice de l'insertion et de la solidarité est placé-e sous l'autorité du Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Structure de la Sous-direction :

La Sous-direction est composée de trois services, soit 340 personnes environ, dont 270 dans les services de terrain :

- le Service du RSA (SRSA) gère l'ensemble du dispositif RSA : juridiques et financiers, relation avec la Caisse d'Allocations Familiales, pilotage de l'élaboration et de la mise en œuvre du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi. Il gère les 7 Espaces

Parisiens pour l'Insertion qui sont chargés de l'instruction des demandes de RSA, de l'orientation des allocataires et du suivi socio-professionnel d'une partie d'entre eux ;

– le Service de l'Insertion par le Logement et de la Prévention des Expulsions élabore et met en œuvre les mesures en faveur du logement des personnes défavorisées en lien avec la Direction du Logement et de l'Habitat (DLH), notamment. Il élabore et suit les dispositifs en matière de surendettement des ménages en difficultés. Il intervient en prévention et en lutte contre les expulsions locatives et pilote les dispositifs du Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) en lien avec les partenaires concernés ;

– le Service de la Prévention et de la Lutte contre l'Exclusion a en charge la coordination des actions de prévention en direction des jeunes par la prévention spécialisée notamment. Il porte les actions en faveur de l'insertion des jeunes par le pilotage en particulier du Fonds d'Aide aux Jeunes. Il coordonne en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales les actions des centres sociaux. Il contribue au volet social de la politique de la Ville et s'occupe de l'urgence sociale (centres d'hébergement d'urgence, aide alimentaire, tutelle du GIP Samu social de Paris migrants, réfugiés...) et de la lutte contre la grande exclusion (mise en œuvre du Pacte parisienne notamment) en lien avec l'Etat, le CASVP et les associations œuvrant sur le territoire parisien.

Les missions du/de la Sous-directeur-trice :

Activités principales de la Sous-direction :

La SDIS gère le RSA, l'insertion par l'emploi et le logement, l'accès aux droits et lutte contre l'exclusion, la prévention pour la jeunesse, le développement du lien social, le sans abris, l'inclusion numérique.

Dans ce cadre, le-la Sous-directeur-trice est amené-e à assurer le management des équipes, à participer à l'élaboration des orientations de la collectivité parisienne et à les décliner dans son secteur d'intervention, à s'assurer de la bonne avancée des projets, à améliorer et optimiser la gestion des dispositifs, en lien avec la Direction de la DASES et les cabinets des élu-es concernés et avec les partenaires (Services de la Ville et de la Préfecture, CAF, Pôle emploi, Associations...).

Les missions de la Sous-direction de l'insertion et de la solidarité amènent à traiter de questions particulièrement sensibles au plan social pour la collectivité parisienne. Elles demandent à la fois des compétences stratégiques et de gestion, de la ténacité et de la réactivité, une approche transversale et une prise en compte des données de terrain.

Le-la Sous-directeur-trice aura notamment à suivre plusieurs chantiers complexes et structurants :

- accompagner la mise en œuvre du projet de Service des Espaces Parisiens pour l'Insertion (EPI) ;
- poursuivre la mise en œuvre des actions du Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) et du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion ;
- finaliser et mettre en œuvre la stratégie parisienne d'inclusion numérique ;
- accompagner les projets de numérisation des services (PEPS, GED) ;
- poursuivre les objectifs de mandature (dont montée en charge de Louez-solidaire).

Votre profil :

Qualités requises :

- compétences d'organisation et de management ;
- réactivité, capacités à gérer des urgences ;
- capacités de synthèse ;
- connaissance de négociation.

Connaissances professionnelles :

- action sociale et dispositifs suivis par la SDIS ;
- compétences budgétaires et juridiques.

Savoir-faire :

- travail en partenariat et en transversal ;
- traitement de dossiers complexes ;
- attention portée au lien avec les territoires.

Localisation du poste :

Adresse : 94-96, quai de la Râpée, 75012 Paris.

Métro : RER A/Métro : quai de la Râpée, Gare de Lyon, Gare d'Austerlitz.

Personne à contacter :

M. Jean-Paul RAYMOND, Directeur de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé.

Email : jean-paul.raymond@paris.fr.

Ce poste serait à pourvoir pour une durée de trois ans.

Les candidatures devront être transmises, par voie hiérarchique, à Madame la Maire de Paris, Direction des Ressources Humaines, dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis, en indiquant la référence « DRH/MCD – DASES/ ».

Direction de la Voirie et des Déplacements. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : chef-fe de la subdivision des 1^e et 2^e arrondissements (F/H).

Service : Service des Territoires — STV Centre.

Contact : M. Dominique REBOUL, chef de la STV Centre.

Tél. : 01 44 76 65 50 — mail : dominique.reboul@paris.fr.

Référence : Intranet ITP n° 44253.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : Chef.fe de la Section « acquisitions foncières » 2 (F/H).

Service : Service de l'Action Foncière (SAF) — Département de l'Intervention Foncière (DIF) — Bureau des acquisitions.

Contacts :

– M. Nicolas CRES, chef du Bureau.

Tél. : 01 42 76 33 66 — Email : nicolas.cres@paris.fr.

– Mme Béata BARBET, adjointe au chef du Bureau.

Tél. : 01 42 76 33 37 — Email : beata.barbet@paris.fr

Référence : Intranet ITP n° 44257.

Direction Constructions Publiques et Architecture. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur des travaux.

Poste : Ingénieur-e des travaux, chef-fe du secteur du 9^e arrondissement.

Contact : Anneli DUCHATEL, cheffe de la SLA 8-9-10.

Tél. : 01 80 05 44 30 — Email : anneli.duchatel@paris.fr.

Référence : Intranet ITP n° 44311.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur hygiéniste et hydrologue.

Poste : Chef-fe du BPRP — spécialité ergonomie — Bureau de la Prévention des Risques Professionnels (BPRP).

Contact : M. Franck SADA (chef du Service des ressources humaines).

Tél. : 01 42 76 85 86 — Email : franck.sada@paris.fr.

Référence : Intranet IHH n° 44288.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste de catégorie A (F/H). — Ingénieur hygiéniste et hydrologue.

Poste : Chargée de mission handicap et suivi des aménagements de poste de travail.

Contact : Mme Charlotte ROYER, cheffe du BPRP.

Tél. : 01 43 47 63 91 — Email : charlotte.royer@paris.fr.

Référence : Intranet ITP n° 44321.

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé. — Avis de vacance de deux postes d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

1^{er} poste :

Service : Sous-Direction de la Santé (SDS).

Poste : Chef-fe du Pôle promotion de la santé et réduction des inégalités.

Contact : Muriel PRUDHOMME — Tél. : 01 43 47 74 00.

Référence : AP 44235.

2^e poste :

Service : Sous-Direction de la Santé (SDS).

Poste : Chef-fe du Pôle santé mentale et résilience.

Contact : Muriel PRUDHOMME — Tél. : 01 43 47 74 00.

Référence : AP 44236.

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché principal d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Mission expertise juridique.

Poste : Expert-e auprès de la Directrice, chargé-e des affaires juridiques et du contrôle interne.

Contact : Carine SALOFF-COSTE — Tél. : 01 71 19 20 41.

Référence : AP 44316.

Direction de l'Information et de la Communication. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Département Communication dans la Ville.

Poste : Chef-fe de projets communication « participation citoyenne et solidarité » (lutte contre l'exclusion, lutte contre les discriminations, personnes âgées, logement).

Contact : Astrid GRAINDORGE — Tél. : 01 42 76 64 47.

Référence : AT 43977.

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-Direction de l'Emploi et du Développement Economique Social (SDEDEL) — Bureau du Développement Economique Local (BDEL).

Poste : Adjoint-e à la cheffe du Bureau du Développement Economique Local (BDEL).

Contact : Fabienne KERNEUR — Tél. : 01 71 19 77 19.

Référence : AT 44250.

Direction de l'Urbanisme. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Service de l'Action Foncière (SAF) — Département de l'Intervention Foncière (DIF) — Bureau des acquisitions.

Poste : Chef.fe de la section « acquisitions foncières » 2.

Contact : Nicolas CRES / Béata BARBET.

Tél. : 01 42 76 33 66 / 01 42 76 33 37.

Référence : AT 44256.

Direction des Familles et de la Petite Enfance. — Avis de vacance d'un poste d'attaché d'administrations parisiennes (F/H).

Service : Sous-direction des ressources — Service financier et juridique — Bureau des finances et du contrôle de gestion.

Poste : Responsable de la synthèse budgétaire.

Contact : France VACHON — Tél. : 01 43 47 61 20.

Référence : AT 44271.

Direction des Affaires Culturelles. — Avis de vacance d'un poste de catégorie B (F/H).

Poste n° : 44247.

Correspondance fiche métier : restaurateur-trice du patrimoine.

LOCALISATION

Direction : Direction des Affaires Culturelles.

Service : Atelier de Restauration et de Conservation des Photographies de la Ville de Paris (ARCP).

Adresse : 5/7, rue de Fourcy — 75004 Paris.

Accès : Métro Saint-Paul ou Pont Marie.

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Depuis 1983, l'ARCP met en œuvre la politique de préservation du patrimoine photographique conservé dans les musées, les bibliothèques et les archives de la Ville de Paris.

NATURE DU POSTE

Intitulé du poste : Photographe restaurateur spécialiste chargé du Pôle reproduction et de l'Imagerie analytique (F/H).

Contexte hiérarchique : Placé-e sous l'autorité du/de la responsable de l'Atelier.

Encadrement : non

Activités principales :

— élaboration des constats d'état visuels avant et après restauration ;

— reproduction en vue de l'élaboration d'un glossaire technique visuel des procédés photographiques des origines à nos jours ;

— reproduction pour les institutions patrimoniales de la Ville : copies pour expositions ou consultation suivant de nombreux procédés ;

- coordination des illustrations : gestion et harmonisation du corpus iconographique avec les institutions (éditeurs, imprimeurs...) pour monographies et catalogues d'exposition ;
- rédaction et validation de cahiers des charges pour la numérisation des fonds ;
- identification des procédés. Protocoles spécifiques comme l'utilisation d'illuminants UV a/c ou de microscopes ;
- communication visuelle de l'ARCP ;
- gestion et conservation des images dématérialisées ;
- hygiène et sécurité.

Conditions particulières :

Très bonne maîtrise des usages de la photographie des origines à nos jours : prises de vue et tirages, de la sensitométrie, de la gestion des couleurs.

L'Atelier a vocation à quitter ses locaux actuels dans le courant de l'année 2019.

Spécificités du poste/contraintes :

PROFIL SOUHAITE

Qualités requises – Connaissances professionnelles – Savoir-faire :

N° 1 : Maîtrise de l'informatique, logiciels Photoshop, Lightroom, i1Profiler – Intérêt pour l'histoire de la photographie et pour les procédés photographiques historiques ;

N° 2 : Diversification des compétences (gestion de la section, veille technologique ;

N° 3 : Disponibilité pour le travail d'équipe ;

N° 4 : Capacité d'enseignement et de formation (accueil de stagiaires et d'apprenti-es).

Formation et/ou expérience professionnelle souhaitée-s : Diplôme de l'Ecole Nationale Supérieure Louis Lumière ou équivalent.

CONTACT

Nom : Pierre-Henry COLOMBIER, Sous-directeur du patrimoine et de l'histoire (dont Tél. : 01 42 76 83 30 Bureau : dépend l'ARCP) – Email : pierre-henry.colombier@paris.fr.

Poste à pourvoir, à compter du : 19 mars 2018.

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. – Avis de vacance d'un poste d'attaché-e d'administration. – Service des ressources humaines. – Bureau des Concours, de la Formation et des Parcours Professionnels. – Responsable de la section formation / adjoint-e au chef de bureau.

Localisation : CASVP 5, boulevard Diderot, 75589 Paris Cedex.- (station de métro : Gare de Lyon ou quai de La Râpée).

Présentation du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) :

Le CASVP est un établissement public municipal dont la mission est de mettre en œuvre l'action sociale adoptée par les élus de la collectivité parisienne. Il remplit les missions d'un Centre communal d'action sociale et exerce par délégation certaines missions confiées par l'Etat (hébergement de personnes en situation de précarité) ou le Département de Paris (gestion des services sociaux polyvalents, aides financières au titre de l'aide sociale à l'enfance, certaines aides sociales légales...). Il rassemble plus de 6 200 agents, dispose d'un budget de 600 M € et assure la gestion de plus de 250 établissements.

Son organisation repose sur trois Sous-directions métier chargées respectivement des services aux personnes âgées, des interventions sociales, et de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion et deux Sous-directions support chargées respectivement des moyens (achats, restauration, travaux, systèmes d'information) et des ressources humaines et financières.

Présentation du Service des Ressources Humaines (SRH) :

L'autonomie statutaire du CASVP positionne le SRH sur des responsabilités de mise en place et de conception de la politique RH du CASVP. Cette particularité le distingue des SRH des Directions de la Ville de Paris.

Au sein de la Sous-direction des ressources, le SRH est placé sous l'autorité directe de la Directrice Adjointe du CASVP. Il comprend 9 bureaux qui assurent notamment le recrutement, la formation, la rémunération, le suivi statutaire et la gestion des carrières des agents du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Les services de médecine de contrôle et de médecine préventive lui sont aussi rattachés.

Prestataire de service des autres Sous-directions, le Service des Ressources Humaines accompagne les projets de modernisation, réorganisation et conduite du changement de l'établissement public.

Présentation du bureau :

Le bureau des concours, de la formation et des parcours professionnels est organisé en deux missions :

- La section des concours et des contrats de droit privé, composée de 6 agents, organise l'ensemble des concours de recrutement des agents du CASVP, les examens professionnels, les préparations à concours et le recrutement des agents contractuels saisonniers. Cette section affecte les personnels relevant du Code du travail (apprentis, contrats aidés) ou du Code du service national (services civiques) ;

- La section de la formation est placée sous la responsabilité de l'attachée adjointe au chef de bureau. Elle est composée de 8 agents, 3 secrétaires administratifs et 5 adjoints administratifs. Elle est structurée en trois pôles de formation : RH / évolution professionnelle, métiers sociaux et soignants et fonctions supports. Le budget annuel de la formation du CASVP s'élève à environ 3,1 millions € annuels.

Définition Métier : le-la responsable de la section de la formation, seconde le chef de bureau dans la représentation du bureau, l'animation des équipes, le développement des nouvelles activités relatives au suivi des parcours professionnels et le remplace en cas d'absence.

Missions principales :

1. Conduite des projets de formation, adaptation de l'offre de formation et du catalogue de formation, suivi des parcours de formation et impulsion de nouveaux parcours individualisés en réponse aux besoins des Sous-directions opérationnelles.

2. Ingénierie du plan de formation : planification (phasage, indicateurs pour le suivi opérationnel, communication), réalisation du bilan de formation. Fiabilisation des données dans FMCR en lien avec le Bureau des Systèmes d'Information des Ressources Humaines (BSIRH), requêtage.

3. Suivi de l'exécution du plan de formation et du budget, du renouvellement et du lancement des marchés en lien avec le Service des achats et la cellule des marchés du CASVP. Suivi qualitatif des marchés.

4. Animation du réseau des correspondants de formation du CASVP, du réseau de formateurs et du partenariat avec les Sous-directions ; participation aux réunions thématiques avec la Ville de Paris (Bureau de la Formation de la DRH) et avec la DASES.

5. Suivi des activités au sein de la section et contrôle de la réalisation des tâches confiées aux équipes.

6. Intérim du chef de bureau en son absence.

Qualités requises :

- conduite de projets et de partenariats ;
- expérience en encadrement ;
- intérêt pour la matière RH ;
- organisation et méthode.

Contacts

— Sébastien LEFILLIATRE, chef du Service des ressources humaines.

Email : sebastien.lefilliatre@paris.fr / Tél. : 01 44 67 15 01.

— Julien DALLOZ, chef du Bureau des concours, de la formation et des parcours professionnels.

Email : julien.dalloz@paris.fr / Tél. : 01 44 67 16 28.

EIVP. — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris. — Avis de vacance d'un poste d'Ingénieur pédagogique dans le cadre de la chaire EVESA sur l'éclairage urbain.

LOCALISATION

Employeur : EIVP — Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, Ecole supérieure du Génie Urbain, régie administrative dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Adresse : 80, rue Rébeval, 75019 Paris.

Arrondissement : 19^e. Métro : M2/11 Belleville, M11 : Pyrénées. Bus : 26.

NATURE DU POSTE

Mission globale de l'EIVP : L'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP), créée en 1959, est la seule école délivrant le titre d'ingénieur diplômé en génie urbain. Associée à l'Ecole des Ponts ParisTech et à la ComUE Université Paris-Est, elle recrute et forme (formation initiale et continue) environ 110 ingénieurs chaque année, qui pourront exercer leur métier dans des entreprises privées ou publiques, dans la fonction publique territoriale et à la Ville de Paris. Elle a développé des formations de technicien supérieur, licence professionnelle, mastères spécialisés et accueille depuis 2013 la formation EPS-AA d'assistant en architecture. Ses enseignements et ses activités de recherche sont axés sur les thématiques d'aménagement durable des Villes. L'EIVP est impliquée dans le projet I-SITE « Paris-Est FUTURE » qui vise à rassembler l'IFSTTAR (Institut de recherche du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire), l'Université de Paris-Est Marne-la-Vallée, une école d'architecture et plusieurs écoles d'ingénieurs pour constituer un acteur majeur d'enseignement supérieur et de recherche sur les thématiques de la Ville durable, intelligente et résiliente.

Fonction : Ingénieur pédagogique.

Type d'emploi : emploi de droit public de catégorie A, à plein temps — CDD de 18 mois renouvelable.

Environnement hiérarchique : le poste est rattaché au responsable du pôle Espace Public et Aménagement.

Cadre général de l'emploi : L'EIVP et le consortium EVESA ont mis en place en novembre 2017 une chaire d'enseignement et de recherche dédiée à l'éclairage urbain. Dans le cadre de ce financement apporté à l'EIVP, a été convenu le recrutement pour une durée d'un an et demi renouvelable d'un « ingénieur pédagogique », dont les missions sont précisées ci-dessous.

Missions : En lien avec le responsable du pôle Espace Public et Aménagement et avec la collaboration des enseignants-chercheurs, documentalistes, informaticiens et autres personnels concernés :

— amélioration, création, maintenance d'outils de formation et d'animation pédagogique, testés sur la thématique de

l'éclairage urbain et généralisables. Ex. : exploitation et développement du Learning Management System (LMS) de l'EIVP (dont interface utilisateurs) ; mise à disposition de ressources numériques aux apprenants (dont des bases de données spatiales) ;

— gestion et exploitation du fond d'archives EIVP, y compris travaux d'étudiants, relatifs à l'éclairage urbain : mise en place d'une méthodologie reproductible pour la numérisation de documents et leur gestion électronique ;

— création d'activités et de contenus pédagogiques innovants en lien avec les travaux de la chaire, destinés à une diffusion via des outils numériques ;

— contribution à la veille, la diffusion, l'animation et la coordination pédagogique sur la thématique de l'éclairage urbain ;

— contribution à la veille sur l'innovation pédagogique.

Interlocuteurs : équipe pédagogique (formation initiale et continue), documentation, service informatique, Directeur Scientifique, élèves.

PROFIL DU CANDIDAT**Compétences requises :**

— formation et expérience pratique en matière de gestion électronique de documents, de données numériques et de plates-formes de e-learning ;

— expérience en création d'activités et de contenus pédagogiques et/ou de modules de formation.

Compétences souhaitées :

— expérience en formation ouverte à distance et/ou en blended learning ;

— formation générale, ou expérience professionnelle prolongée, dans le domaine de l'aménagement du cadre de vie, ou de la construction, ou de la géographie urbaine, ou du paysage.

Qualités :

— goût pour le milieu de l'enseignement et de la recherche ;

— curiosité pour le génie urbain et la ville durable ;

— autonomie, esprit d'initiative, rigueur ;

— esprit d'équipe et sens de la collaboration ;

— capacité d'écoute et sens du contact.

CONTACT

Renseignements auprès de : Laurent DUCOURTIEUX, responsable du pôle Espace Public et Aménagement.

Email : laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr.

Tél. 01 76 21 58 90.

Candidatures par courriel à : candidatures@eivp-paris.fr et laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr.

Adresse postale : M. le Directeur de l'EIVP, 80, rue Rébeval, 75019 Paris.

Tél. : 01 56 02 61 00.

Date de la demande : mars 2018.

Poste à pourvoir à compter du : 15 avril 2018.

Le Directeur de la Publication :

Raphaël CHAMBON